



DÉBATS DU CONSEIL DE PARIS

Séance des lundi 8 et mardi 9 juillet 2013

CONSEIL GÉNÉRAL



Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	Vœu déposé par le groupe EELVA relatif au GPRU de la Porte de Vincennes.....	16
Adoption de comptes rendus.....	3	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la pérennité du centre social "Le Relais de Ménilmontant".....	17
2013 DF 10 G - Rapport de présentation du budget supplémentaire de 2013. - Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de 2013.	3	2013 DPA 15 G - Installation d'une Salle de Consommation à Moindre Risque, 39, boulevard de la Chapelle (10e) et du dépôt des autorisations d'urbanisme.....	19
Lettre rectificative n° 1 G déposée par l'Exécutif.	3	Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à la pérennisation du Point d'accueil écoute jeunes de l'association "La Chapelle 18e".....	30
2013 DF 10-1° G - Budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2013.....	4	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au financement par la Ville d'investissements dans les hôpitaux de l'A.P.-H.P.....	30
2013 DF 10-2° G - Budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour 2013.	7	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'Hôtel-Dieu.....	31
2013 DF 12 G - Individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2013.....	9	Vœu déposé par l'Exécutif.....	31
2013 DF-DRH 11 G - Créations et transformations d'emplois dans les services départementaux pour 2013.	9	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'ouverture d'un nouveau centre de santé à Beaugrenelle.....	33
Suspension et reprise de la séance.....	9	2013 DASES 417 G - Participation (200.000 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'établissement public administratif du Crédit municipal de Paris pour la mise en œuvre du dispositif de microcrédit personnel et d'une action de lutte contre le surendettement à Paris.	35
2013 DEVE 77 G et DEVE 93 : Convention d'offre de concours pour la réalisation de deux aires d'accueil des gens du voyage, bois de Boulogne (16e) et bois de Vincennes (12e), au titre du contrat particulier signé entre la Région Ile de France et le Département de Paris pour la période 2009-2013.	10	2013 DASES 422 G - PDIE. Subvention (220.000 euros) et convention avec l'association Emmaüs Solidarité (1er) pour son action de préformation et de lutte contre l'illettrisme en direction de publics allocataires du RSA.	37
2013 DFPE 13 G et DFPE 296 : Lancement et signature de marchés de fournitures et livraison de changes complets jetables pour les établissements de la Ville et du Département de Paris accueillant de jeunes enfants en 2 lots séparés.....	10	2013 DASES 429 G - Signature d'une convention de coopération entre le Département de Paris, le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (C.A.S.-V.P.) et le Samu social de Paris, relative à la prise en charge hôtelière des familles au titre de l'Aide sociale à l'enfance sur le territoire de Paris.....	39
2013 DILT 13 G et DILT 13 : Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande de prestations de nettoyage des locaux de divers services de la Ville de Paris et du Département de Paris en 11 lots séparés.	10	2013 DASES 431 G - Paris Solidarité Habitat - Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) du Département de Paris. Communication au Conseil de Paris relative à l'activité du Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) de Paris au titre de l'année 2012.....	42
2013 DDEEES 9 G - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association "Panorama, Etudes, Formation, Conseils" (20e).....	10	2013 DASES 427 G - DLH 4 G - Signature de l'accord collectif départemental.....	44
Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'élargissement du Comité parisien pour l'emploi aux associations de chômeurs.....	12	Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif aux attributions de logements sociaux.....	44
2013 DDEEES 73 G - Subvention (20.000 euros) et convention avec la Maison du Canal régie de quartier de Paris 10e pour la création d'une ressourcerie (10e).	13		
2013 DASES 357 G - Participations (300.000 euros) à 85 associations dans le cadre du programme "Ville Vie Vacances" au titre de l'année 2013.	15		

2013 DASES 418 G - Approbation du protocole d'accueil des gens du voyage passé entre le Département de Paris, le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, l'Assistance Publique- Hôpitaux de Paris et les organismes gestionnaires des aires d'accueil. 47

Observations sur le déroulement de la séance. 50

Suspension et reprise de la séance. 50

2013 DASCO 31 G - Soutien du Département de Paris aux collèves les plus fragiles (1.051. 506 euros). 50

2013 DASCO 58 G - Passation entre la Région Ile de France, le Département de Paris et la Ville de Paris d'une convention de mise à disposition temporaire du service de restauration et de certains locaux scolaires du lycée régional Lazare Ponticelli (13e) au bénéfice du collège Georges Braque (13e) et de l'école d'art Estienne (13e). .. 54

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif au programme régional d'investissement 2012-2022 dans les lycées. 54

2013 SG 3 G - Versement de la cotisation pour l'année 2013 (341.805 euros) à "Paris Métropole". 55

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à la loi de décentralisation. 55

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription. 58

Clôture de la séance. 58

Votes spécifiques. 58

Votes spécifiés. 59

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. 59

Liste des membres présents. 69

Annexe n° 1 - Budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris de 2013. 71

Annexe n° 2 - Budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris de 2013. 76

Annexe n° 3 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commissions. 81

Annexe n° 4 - Tableau des votes des groupes politiques. 82

La séance est ouverte à onze heures, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER et M. Gauthier CARON-THIBAUT, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, nous passons en formation de Conseil général.

Adoption de comptes rendus.

M. LE PRÉSIDENT. - Le compte rendu sommaire de la séance du lundi 10 juin 2013 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin départemental officiel.

Avez-vous des observations sur ces documents ?

Vous n'en avez pas.

Ils sont adoptés.

2013 DF 10 G - Rapport de présentation du budget supplémentaire de 2013. - Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de 2013.

Lettre rectificative n° 1 G déposée par l'Exécutif.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, à l'issue de la discussion budgétaire commune qui s'est tenue en formation de Conseil municipal, nous allons procéder au vote des budgets supplémentaires départementaux.

Nous commençons par le vote du budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de 2013, le projet de délibération DF 10 G, sur lequel l'Exécutif a déposé un amendement technique n° 1 G ainsi qu'une lettre rectificative.

Pas de débat pendant les votes, s'il vous plaît !

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 1 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 1 G est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 1 G de l'Exécutif, par définition.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative est adoptée.

2013 DF 10-1° G - Budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2013.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous invite maintenant, mes chers collègues, à vous prononcer, à main levée, sur le projet de délibération DF 10-1° G relatif au budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2013, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment troisième partie, Livre III "Finances du département", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget et règlement des comptes", article L. 3312-1 et L. 3312-2 ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération des 10, 11 et 12 décembre 2012 arrêtant le budget d'investissement du Département de Paris pour 2013 ;

Vu la décision modificative n° 1 du Département de Paris des 25 et 26 mars 2013 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2013 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bernard GAUDILLERE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2013 est arrêté comme suit :

- à la somme de 1.249.184.401,90 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;

- à la somme de 414.260.881,00 euros en dépenses et en recettes en ce qui concerne les crédits de paiement.

Article 2 : Le montant de l'autorisation d'emprunt est minoré de 37.400.000 euros, ce qui le ramène de 37.794.236 euros à 394.236 euros."

(Voir annexe n° 1).

M. LE PRÉSIDENT. - Nous commençons par le vote, mission par mission, de la section d'autorisations de programme, et en premier lieu les missions organiques.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 05000 : "Systèmes et technologies de l'information".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 10000 : "Ressources humaines".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 12000 : "Achats".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 13000 : "Immobilier, logistique et transports".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 21000 : "Patrimoine et architecture".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 30000 : "Familles et petite enfance".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 34000 : "Action sociale, enfance et santé".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 40000 : "Affaires culturelles".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 50000 : "Finances (services financiers communs)".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 55000 : "Développement économique, emploi et enseignement supérieur".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 60000 : "Urbanisme".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 65000 : "Logement et habitat".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 80000 : "Affaires scolaires".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 88000 : "Jeunesse et sports".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons aux missions transversales.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90000 : "Dons et legs".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90001 : "Etudes".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90002 : "Grands projets de rénovation urbaine".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90003 : "Action en faveur des personnes handicapées".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90004 : "Opérations sous mandat".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90005 : "Schéma directeur informatique".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90006 : "Compte foncier".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90010 : "Subventions d'équipement".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90011 : "Avances sur marchés".

La mission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, globalement, à main levée, la section d'autorisations de programme.

La section est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons maintenant aux crédits de paiement, les dépenses de l'exercice 2013, puis les recettes de l'exercice 2013.

Nous commençons donc par le vote des dépenses de l'exercice, chapitre par chapitre.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 20 : "Immobilisations incorporelles (hors programmes et 204)".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 204 : "Subventions d'équipement versées".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 21 : "Immobilisations corporelles (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : "Immobilisations en cours (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 018 : "R.S.A.".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "Autres immobilisations financières".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "Opérations pour comptes de tiers".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations patrimoniales".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons au vote des recettes de l'exercice.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 13 : "Subventions d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 16 : "Emprunts et dettes assimilées".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 021 : "Virement de la section de fonctionnement".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations à l'intérieur de la section".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 1068 : "Excédents de fonctionnement capitalisés".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, globalement, et à main levée, la section des crédits de paiement.

La section est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous propose maintenant de vous prononcer, globalement, à main levée, sur le budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2013.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 10-1° G, ainsi amendé et tenant compte de la lettre rectificative n° 1 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2013 est adopté. (2013, DF 10-1° G).

2013 DF 10-2° G - Budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour 2013.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous invite à présent, mes chers collègues, à vous prononcer, à main levée, chapitre par chapitre, puis globalement, sur le projet de délibération DF 10-2° G, relatif au budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour 2013, tenant compte de la lettre rectificative n° 1 G, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 26 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération de décembre 2012 arrêtant le budget de fonctionnement pour 2013 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013, par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire du Département pour 2013 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bernard GAUDILLERE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2013 est arrêté comme suit :

Dépenses : 3.230.779.447,53 euros.

Recettes : 3.230.779.447,53 euros.

Conformément à la vue d'ensemble et à la présentation croisée par fonctions annexées à la présente délibération.

Article 2 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général est autorisé à procéder à l'intérieur d'un même chapitre aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à constituer une nouvelle provision de 1,16 million d'euros pour risques et charges en application de l'article R. 2321-2 du CGCT.

Article 4 : Pour la constitution des nouvelles provisions,

- la recette d'investissement correspondante sera imputée sur la nature 491 (1,16 millions d'euros) du chapitre 040, exercice 2013,

- la dépense de fonctionnement sur la nature 6817 (1,16 millions d'euros) du chapitre 042, exercice 2013."

(Voir annexe n° 2).

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, je vous demande de vous prononcer tout d'abord sur les dépenses de l'exercice 2013, chapitre par chapitre.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 011 : "Charges à caractère général".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 014 : "Atténuation de produits".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 017 : "R.S.A.".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 65 : "Autres charges de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 023 : "Virement à la section d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons aux recettes de l'exercice.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 73 : "Autres impôts et taxes (hors 731)".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 731 : "Contributions directes".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 74 : "Dotations et participations".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 017 : "R.S.A.".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 002 : "Résultat antérieur reporté".

Ce chapitre est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le projet de délibération DF 10-2° G relatif au budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris de 2013, tenant compte de la lettre rectificative n° 1 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour 2013 est adopté. (2013, DF 10-2° G).

2013 DF 12 G - Individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2013.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 12 G relatif à l'individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2013.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DF 12 G).

2013 DF-DRH 11 G - Créations et transformations d'emplois dans les services départementaux pour 2013.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous invite à vous prononcer, à main levée, sur le projet de délibération DF-DRH 11 G : créations, suppressions, transformations d'emplois dans les services départementaux pour 2013.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DF-DRH 11 G).

M. LE PRÉSIDENT. - Les budgets supplémentaires de la Ville et du Département de Paris ont été adoptés et je vous en remercie chaleureusement.

Vous avez été tellement concentrés pendant ces votes que je propose de suspendre cinq minutes et nous reprendrons par les projets de délibération.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures dix minutes, est reprise à quinze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président).

M. LE PRÉSIDENT. - Nous revenons à nos travaux en formation de Conseil général.

2013 DEVE 77 G et DEVE 93 : Convention d'offre de concours pour la réalisation de deux aires d'accueil des gens du voyage, bois de Boulogne (16e) et bois de Vincennes (12e), au titre du contrat particulier signé entre la Région Ile de France et le Département de Paris pour la période 2009-2013.

M. LE PRÉSIDENT. - Le projet de délibération DEVE 77 G a été débattu en formation de Conseil municipal.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DEVE 77 G).

2013 DFPE 13 G et DFPE 296 : Lancement et signature de marchés de fournitures et livraison de changes complets jetables pour les établissements de la Ville et du Département de Paris accueillant de jeunes enfants en 2 lots séparés.

M. LE PRÉSIDENT. - Le projet de délibération DFPE 13 G a été débattu en formation de Conseil municipal.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DFPE 13 G).

2013 DILT 13 G et DILT 13 : Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande de prestations de nettoyage des locaux de divers services de la Ville de Paris et du Département de Paris en 11 lots séparés.

M. LE PRÉSIDENT. - Le projet de délibération DILT 13 G a été débattu en formation de Conseil municipal.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DILT 13 G).

2013 DDEEES 9 G - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association "Panorama, Etudes, Formation, Conseils" (20e).

M. LE PRÉSIDENT. - Projet de délibération DDEEES 9 G concernant l'association "Panorama", je donne la parole à Mme CALANDRA.

Mme Frédérique CALANDRA. - Très rapidement, mes chers collègues, ce projet de délibération vise à soutenir la formation expérimentale aux métiers de la restauration nommée "Cuisine, mode d'emploi" portée par l'association "Panorama".

Je vous rappelle que nous l'avons lancée en 2012, grâce au soutien du chef étoilé Thierry MARX et de la Ville de Paris. Je salue particulièrement Christian SAUTTER qui a été le précurseur en la matière.

Ce dispositif "Cuisine, mode d'emploi" propose un parcours d'insertion professionnelle de courte durée, alliant une formation qualifiante et une mise à l'emploi dans les domaines de la cuisine, de la boulangerie et du service en salle.

Chaque parcours est totalement gratuit pour ses bénéficiaires et peut même être indemnisé selon le statut administratif du candidat.

Je rappelle que des formations équivalentes à Paris, dispensées par de grands chefs parisiens, sont payantes pour les formés, souvent à raison de plusieurs milliers d'euros par mois.

Voici quelques chiffres pour vous donner les grandes lignes de ce programme : 12 semaines de formation dont huit semaines de cours et quatre semaines de stage, huit stagiaires par session pour le moment (nous souhaitons, grâce ce projet de délibération, élargir le nombre de bénéficiaires de la formation), 80 gestes de base et 80 recettes maîtrisées par les candidats à la fin de leur formation.

Je rappelle que ce dispositif est destiné aux publics les plus éloignés de l'emploi et en situation de précarité économique et sociale, soit prioritairement les demandeurs d'emplois de longue durée, les bénéficiaires du R.S.A., les jeunes demandeurs d'emploi sans diplôme ou les personnes placées sous-main de justice.

Ils sont placés entre les mains de formateurs expérimentés et reconnus de la restauration. En 2012, nos deux premières sessions ont accueillis 16 stagiaires dont 10 allocataires du R.S.A. et demandeurs d'emploi de longue durée, dont six jeunes de moins de 25 ans peu diplômés. A la fin de leurs parcours, 14 personnes sur les 16 ont trouvé un emploi, dont cinq en C.D.I.

A l'issue de cette formation, je rappelle qu'il est délivré un certificat de qualification professionnelle de commis de cuisine reconnu par la profession, qui permet de rentrer dans les conventions collectives de la restauration.

L'objectif pour 2013 de ce dispositif est d'accompagner 88 stagiaires. Pour ce faire, l'association intégrera de nouveaux locaux, grâce au soutien de "Paris Habitat", en octobre 2013, qui permettront de regrouper les activités de cours dans des salles, les équipements techniques de formation, la salle de documentation et des lieux de stockage.

Par ailleurs, nous aurons la capacité, désormais, de doubler la capacité d'accueil des stagiaires en formation cuisine (soit 16 personnes par session), de créer une nouvelle formation de service en restauration avec, à la clef, un diplôme équivalent au C.A.P. Restaurant et de créer une nouvelle formation de boulanger qui sera semblable au C.A.P. Boulanger.

Autrement dit, nous continuons "Cuisine, mode d'emploi" en l'élargissant, nous créons "Boulangerie, mode d'emploi" et nous créons un restaurant d'application.

Ce lieu sera également un lieu ressources pour le quartier en proposant de l'aide et de l'accompagnement à la recherche d'emploi, à la création d'entreprise, en permettant l'exposition d'œuvres culturelles et en permettant la création d'événements autour des métiers de la restauration et de l'artisanat culinaire.

L'objectif, en 2014, pour une année pleine, sera de former 144 stagiaires et de les amener presque intégralement tous à l'emploi.

Pendant la durée des formations, un restaurant d'application sera donc ouvert au public, permettant la mise en avant des apprentissages des trois domaines de formation.

C'est pour ces excellentes raisons que je vous demande de voter ce projet de délibération, mes chers collègues.

(Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, remplace M. le Président du Conseil de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame CALANDRA.

Pour répondre, la parole est à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Madame la Présidente, je partage l'admiration de Mme CALANDRA pour M. Thierry MARX qui est un enfant de Ménilmontant et qui, malgré le succès international qui est le sien, est revenu si je puis dire dans son arrondissement d'origine pour, comme citoyen engagé, tendre la main à des jeunes qui sont en difficulté.

Mme CALANDRA l'a fort bien expliqué, déjà deux promotions de huit jeunes sont passées par cette formation rapide que Thierry MARX a mise en place et, ce qui vous est proposé aujourd'hui, c'est, à partir de cette expérience de deux promotions, de deux fois huit, de changer d'échelle, c'est-à-dire de couvrir d'autres métiers (pas seulement le métier de la cuisine, mais le métier de la boulangerie et le métier du service en salle) et de viser 88 personnes qui pourraient ainsi obtenir un certificat de qualification professionnelle.

Pour avoir vu avec Mme CALANDRA les jeunes qui ont constitué les deux premières promotions, je peux vous dire, mes chers collègues, que c'est très émouvant de voir comment on peut, avec une initiative citoyenne, transformer la vie de jeunes qui viennent souvent de quartiers difficiles.

Cela s'inscrit dans notre volonté de soutenir des expériences qui viennent soit des services de la Ville soit de personnes ou d'associations qui peuvent travailler avec la Ville et je pense que nous voulons faire en sorte que les jeunes de notre cité aient le maximum de chance d'avoir un avenir et un emploi, ainsi qu'une qualification pérenne.

Je rappelle que Paris a 650 apprentis, je rappelle que nous aurons, à la fin de l'année, 300 emplois d'avenir, je rappelle aussi que les jeunes sont de grands bénéficiaires des 1.400 contrats aidés, donc je vous invite à voter ce projet de délibération à l'unanimité.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur SAUTTER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 9 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DDEEES 9 G).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'élargissement du Comité parisien pour l'emploi aux associations de chômeurs.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons à présent le vœu non rattaché n° 2 G, relatif au Comité parisien pour l'emploi.

La parole est à M. Ian BROSSAT pour une minute.

M. Ian BROSSAT. - Merci.

Il s'agit effectivement d'un vœu qui concerne le Comité pour l'emploi, Comité qui réunit les syndicats, les représentants du patronat parisien, mais aussi les élus de l'ensemble des groupes représentés au Conseil de Paris, et ce vœu vise à ce que les associations de chômeurs, qui sont représentées à Paris, puissent participer au Comité pour l'emploi.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Pour répondre, la parole est à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Madame la Présidente, je remercie le Président BROSSAT d'attirer l'attention sur le Comité parisien de l'emploi, qui se réunit trois à quatre fois par an et qui, comme il l'a fort bien expliqué, est composé d'élus de toutes les formations de notre Conseil, mais aussi de représentants des organisations patronales, syndicales et, évidemment, des représentants de l'Etat.

La proposition que vous faites d'y intégrer les associations de chômeurs mérite réflexion, car, évidemment, les organisations syndicales sont censées, et le font effectivement, représenter les actifs, que ces actifs aient un travail ou qu'ils cherchent un travail. Cela dit, il est clair que certaines associations, et, Madame la Présidente, vous en soutenez certaines, de chômeurs, comme "l'Association pour l'emploi, l'information et la solidarité avec les chômeurs et les précaires" ou "Chômeurs et Précaires de Paris", peuvent témoigner de ce que vivent les demandeurs d'emploi et peuvent proposer des accompagnements, peut-être novateurs, pour sortir de cette situation.

Je rappelle, cela a été dit par Mme CHARNOZ ce matin, qu'un tiers des demandeurs d'emploi, en 2012, ont été, ainsi, accompagnés et ont trouvé une solution positive, donc je propose à M. BROSSAT qu'on réfléchisse, parce que parmi les très nombreuses associations de chômeurs, lesquelles retenir ? Ceci n'est pas très facile. Réfléchissons d'un côté, mais de l'autre, je propose de retenir votre bonne idée, c'est-à-dire qu'à la prochaine

réunion, nous pourrions faire témoigner certaines associations de chômeurs pour qu'elles nous disent comment les choses se passent et comment elles pourraient mieux se passer.

Avec cette proposition que je vous fais, je vous propose de retirer votre vœu, et nous aurons ainsi l'occasion de profiter des enseignements que ces associations pourraient nous apporter.

Merci, Madame la Présidente ; merci, chers collègues.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur SAUTTER.

Si Ian BROSSAT accepte de retirer ce vœu, vous continuez à travailler ensemble en fonction des propositions que vous venez de faire.

Le vœu est retiré. Merci.

2013 DDEEES 73 G - Subvention (20.000 euros) et convention avec la Maison du Canal régie de quartier de Paris 10e pour la création d'une ressourcerie (10e).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDEEES 73 G qui porte sur une subvention et une convention avec la Maison du Canal régie de quartier pour la création d'une ressourcerie.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Présidente.

La Maison du Canal est, en effet, la régie de quartier du 10e arrondissement, et c'est, par ailleurs, une entreprise d'insertion qui favorise le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

Le présent projet de délibération illustre le dynamisme de cette jeune régie, puisqu'elle a été créée en début de la mandature, régie de quartier qui ne cesse de développer de nouvelles activités, en collaboration avec les pouvoirs publics, que ce soit l'Etat, la Ville de Paris et la mairie d'arrondissement, mais aussi avec les associations et les collectifs du 10e arrondissement.

Je tiens donc à saluer, à l'occasion de ce projet de délibération, à la fois le travail de l'équipe de la régie de quartier et le soutien sans faille que lui apporte la Ville de Paris.

Il y a quelques mois, nous inaugurons leur librairie solidaire, rue d'Hauteville, qui propose des livres d'occasion en bon état et à bas prix et qui est devenue aussi un lieu de convivialité et de lien social, où les habitants se retrouvent lors d'événements organisés autour du livre.

Ceux qui connaissent la régie de quartier ont pu constater l'attention qu'elle porte également à l'éducation des habitants et au développement durable sous toutes ses formes. Elle anime notamment des ateliers hebdomadaires, par exemple des groupes de réflexion sur les intérêts économiques de l'éco-consommation, des ateliers sur le réemploi et la réparation de biens de consommation.

Dans le cadre de cet atelier, les habitants sont invités à donner une seconde vie aux objets qu'ils ne souhaitent pas jeter et c'est également un lieu de rencontre où les habitants partagent leurs connaissances sur ce thème.

En créant une ressourcerie aujourd'hui, la régie de quartier du 10e souhaite donc aller plus loin, tant en termes d'insertion par l'activité économique qu'en faveur du réemploi des objets usagés, et je me réjouis de voir arriver cette ressourcerie dans notre arrondissement qui le souhaitait depuis longtemps.

Ce projet de délibération est la preuve de notre soutien aux démarches innovantes et montre que notre politique repose bien, à la fois, sur la volonté d'une ville durable et sur la volonté de construire une ville solidaire.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur FÉRAUD.

Pour répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON. - Merci, Madame la Présidente.

Merci à Rémi FÉRAUD pour son intervention et surtout pour son soutien à cette régie de quartier en tant que maire d'arrondissement. C'est très important qu'il y ait un soutien du maire d'arrondissement et des équipes locales pour les aider dans leurs projets.

C'est vrai que la régie de quartier du 10e se lance dans un nouveau projet, après en avoir développé d'autres, vous l'avez évoqué, avec cette librairie solidaire. Elle se lance maintenant dans un projet de ressourcerie qui est très bien préparé, très bien construit.

D'ailleurs, la régie de quartier du 10e est soutenue globalement par la Ville de Paris, puisque Gisèle STIEVENARD soutient également cette structure qui est située en quartier politique de la ville, mais aussi Mao PENINO, qui travaille actuellement avec cette régie de quartier sur la partie recyclage.

A Paris, nous avons quelques ressourceries, que ce soit dans des arrondissements de la périphérie mais aussi au Centre, et c'est bien que le 10e arrondissement accueille une nouvelle ressourcerie, c'est-à-dire un établissement qui collecte auprès des habitants des objets ou des vêtements pour pouvoir les revendre ou les transférer dans les filières de revalorisation, de traitement des déchets.

Aujourd'hui, il faut avoir conscience que cette ressourcerie va permettre de recruter une dizaine de personnes, et en particulier des femmes en contrat d'insertion.

Or, aujourd'hui, dans les entreprises d'insertion ou dans les régies de quartier, il n'est pas toujours évident de trouver des emplois pour des femmes ; c'est aussi l'intérêt de ce projet de permettre une création d'emplois qui soient ciblés sur des emplois féminins et de les aider par un accompagnement professionnel à, ensuite, intégrer le secteur marchand. Une fois qu'elles ont acquis des qualités professionnelles, notamment dans la couture, il y aura une collecte de ces vêtements et, ensuite, un vrai travail de transformation pour leur donner une nouvelle vie. Il ne s'agit pas simplement de les récupérer et de les revendre bruts, mais de créer une véritable griffe de vêtements qui s'appellera "la Griffes EDEE", une marque de vêtements, qui permettra à ces femmes de valoriser les textiles qui seront récupérés.

Je profite de ce projet de délibération pour informer notre Conseil que l'économie sociale et solidaire et l'insertion par l'activité économique en particulier, a permis, en 2012, le retour à l'emploi de plus de 4.000 personnes, dont la moitié étaient allocataires du R.S.A. ; 4.000 personnes à Paris en une année, compte tenu du contexte économique actuel, je crois qu'on se rend compte de l'impact du soutien à l'économie sociale et solidaire à Paris. Aujourd'hui, ce secteur crée de l'emploi et n'en détruit pas, loin s'en faut, d'où l'intérêt de continuer à soutenir ce type de projet, que ce soit localement ou au niveau de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

(M. Christian SAUTTER, vice-président, remplace Mme Olga TROSTIANSKY au fauteuil de la présidence).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame VÉRON.

Une brève explication de vote de M. LHOSTIS.

M. Alain LHOSTIS. - Simplement, comme j'ai entendu que la régie de quartier du 10e avait beaucoup de papas et de mamans, je voulais m'associer à la paternité de cette initiative que j'ai portée auprès de Rémi FÉRAUD dans sa création. Je dois effectivement rendre hommage à l'équipe de direction actuelle pour son dynamisme, son engagement, qui a fait qu'en peu de temps, cette régie est devenue un élément structurant du quartier, très tourné vers l'emploi - je crois que vous serez, Monsieur le Maire, très sensible à cette question - et notamment le fait des dix nouveaux emplois supplémentaires créés après la douzaine qui a déjà été créée depuis l'installation de la régie.

Je pense que sur cette question, nous avons montré la capacité effectivement de l'économie sociale et solidaire à créer de l'emploi et à créer du lien social.

Dans ces conditions, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche votera ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

La preuve du succès de cette régie est qu'elle a plusieurs parents, c'est clair.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 73 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DDEEES 73 G).

2013 DASES 357 G - Participations (300.000 euros) à 85 associations dans le cadre du programme "Ville Vie Vacances" au titre de l'année 2013.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons, en 6e Commission, au projet de délibération DASES 357 G. Participations à 85 associations dans le cadre du programme "Ville-Vie-Vacances" 2013. C'est Mme Marinette BACHE, si Mme SIMONNET le permet, qui va s'exprimer.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Président.

Quelques mots sur ce dispositif "Ville-Vie-Vacances", qui est si important pour un arrondissement populaire comme le 20e arrondissement, où bon nombre d'enfants et de jeunes, faute de moyens, restent à Paris durant les vacances.

Il s'agit de permettre aux jeunes de nos quartiers de pratiquer des activités gratuites au sein d'associations très diverses mais aussi d'organiser des séjours au moment où un grand nombre de structures sont fermées.

Dans le 20e arrondissement, nous sommes heureux que la collectivité parisienne et la Préfecture de police s'engagent auprès de ce public et permettent à tous d'avoir l'accès aux loisirs durant ces périodes de vacances où les rues peuvent paraître bien vides. Au-delà, ce dispositif a un réel intérêt pour créer du lien social.

Quand on visite certaines structures accueillant "Ville-Vie-Vacances", on voit que les différentes générations se côtoient, avec des mères qui accompagnent les plus jeunes, et les plus âgés qui deviennent animateurs, le temps d'un échange qui fait du bien à tous, aux jeunes et à notre société.

Nous avons ainsi pu voir des expériences intéressantes où des associations se sont regroupées et mutualisent leurs forces autour de projets communs pour animer un quartier ou proposer un plus large panel d'activités.

Ainsi, deux projets qui se déroulent tous les ans dans le 20e méritent d'être cités en exemple.

"Show square", organisé par l'ensemble des partenaires jeunesse - associations mais aussi structures municipales - du quartier politique de la ville Est-20e qui se retrouvent durant le mois de juillet dans les squares du Sud de l'arrondissement pour proposer des activités de tous types et également dans le quartier Réunion-Père-Lachaise, autour du centre social Etincelle, du club de prévention les Réglisses et de l'association d'éducation populaire "Charonne-Réunion", un espace jeune hors les murs est réalisé et des animations pour les plus âgés sont proposées.

Nous sommes donc très attentifs au suivi des activités proposées par les associations que nous coordonnons afin que tous les âges et tous les quartiers puissent bénéficier de ce dispositif.

En fait, Monsieur le Président, dans le 20e, nous apprécions tellement ce dispositif que nous ne souhaitons qu'une seule chose : qu'on puisse l'étendre aux autres périodes de vacances !

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BACHE.

Mme TROSTIANSKY vous répond à la place de Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, je voulais tout d'abord remercier Mme BACHE pour son intervention et son intérêt pour le programme "Ville-Vie-Vacances" pour 2013. Ces programmes "Ville-Vie-Vacances" et le travail qui est fait avec Myriam EL KHOMRI, c'est évidemment important parce que cela s'inscrit dans plusieurs politiques publiques qui sont à la fois la prévention de la délinquance générale, la protection de l'enfance et aussi la politique de la jeunesse.

Donc à Paris on estime que plus de 25.000 jeunes sont susceptibles de bénéficier de ce programme qui contribue à la prévention de l'exclusion, à l'accès aux loisirs éducatifs pour les enfants et les jeunes qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances, comme vous l'avez souligné.

Je voulais vous dire que pour l'année 2013, les services de l'Etat et la Ville de Paris ont privilégié des projets se déroulant pendant la période estivale, à la fois pour les jeunes de 11 à 21 ans prioritairement issus des quartiers politiques de la ville et ne fréquentant pas les structures de quartier ainsi que les projets se déroulant dans l'espace

public, et en particulier les actions nocturnes, et les projets destinés aux jeunes filles ou jeunes âgés de 13 à 18 ans et à leur participation à l'élaboration de l'action et aux séjours des 16 à 18 ans.

Il y a ces programmes "Ville-Vie-Vacances" et il y aussi "V.V.V. Police". Pendant la période estivale, deux sites sont ouverts : le centre sportif Paul Valéry dans le 12e arrondissement et le parc interdépartemental du Tremblay, à Champigny-sur-Marne.

Cette année, en fait, avec Myriam EL KHOMRI, nous avons souhaité que les centres sociaux soient destinataires de la programmation, et des activités "Ville-Vie-Vacances" et de celles de "Ville-Vie-Vacances-Police" de manière à informer vraiment le maximum de famille des activités qui sont proposées aux jeunes pendant l'été.

Voilà les éléments de réponse que je voulais fournir en remerciant encore Mme BACHE pour son intérêt pour le travail qui est effectué pendant cet été pour les jeunes en difficulté.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 357 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DASES 357 G).

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif au GPRU de la Porte de Vincennes.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons au vœu n° 3 G, qui n'est pas rattaché, qui est relatif au G.P.R.U. de la porte de Vincennes. M. Michel CHARZAT le présente en une minute, et Mme TROSTIANSKY donnera l'avis de l'Exécutif.

M. Michel CHARZAT. - Monsieur le Président, avec ce vœu nous voulons attirer l'attention de notre Conseil sur la situation créée par l'arrêt subit du centre social de la Croix-Saint-Simon, à Paris dans le 20e. Une solution de remplacement est envisagée pour l'avenir mais dans l'immédiat, plusieurs des activités assumées par ce centre et par les bénévoles qu'il mobilisait doivent être abandonnées ou suspendues.

J'ajoute que les locaux mis à disposition de l'association "Davout-Relais" vont diminuer considérablement les capacités d'action du conseil de quartier, qui sera privé de l'usage de ce local cinq jours sur six.

Nous souhaitons par ce vœu que la recherche de locaux débouche rapidement, en concertation avec les associations concernées, et nous pensons que les bailleurs sociaux qui sont implantés dans le périmètre du G.P.R.U. de la porte de Vincennes pourraient être sollicités afin que des locaux dédiés à ces projets apportent une réponse aux besoins des habitants, et en concertation avec eux, et soient rapidement trouvés.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur CHARZAT, pour cette minute respectée.

Madame TROSTIANSKY, votre avis sur le vœu n° 3 G ?

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, comme vous le savez, le conseil d'administration de la fondation "Œuvre de la Croix-Saint-Simon" a décidé de fermer le centre social et d'arrêter dès le 31 août prochain les activités et l'accueil des familles. Les salariés et les bénévoles ont toujours été présents pour accompagner et soutenir les familles du quartier et nous tenons à les remercier pour leur professionnalisme et leur engagement sans faille.

Nous veillons évidemment avec attention à ce que la fondation "Croix-Saint-Simon" respecte ses engagements d'employeur.

Nous sommes aussi, pendant cette période de transition, particulièrement attentifs à la situation des familles du quartier. La Mairie de Paris et la mairie du 20e arrondissement, d'un commun accord avec la Caisse d'allocations familiales, feront perdurer les financements et les activités essentielles du Centre d'action sociale - les cours de français, le soutien scolaire, le point d'accès au droit et l'écrivain public.

L'association "Davout-Relais", composée de bénévoles du centre social...

Ce serait bien, peut-être, même au niveau de l'administration, que les gens puissent se taire... j'entends du bruit dans toute la salle !

M. Christian SAUTTER, président. - Il y a une atmosphère de fin de classe.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - C'est quand même assez désagréable !

Je parlais de l'association "Davout-Relais", composée de bénévoles du centre social. Cette association assurera la poursuite de la majorité des ateliers d'apprentissage du français et des cours de soutien scolaire, et d'autres associations du quartier compléteront cette offre de manière à ce que chaque usager puisse retrouver un atelier adapté à ses besoins dès la prochaine rentrée scolaire.

Evidemment, nous sommes tout à fait convaincus, avec Myriam EL KHOMRI, de l'importance et de la pertinence de l'action menée par les centres sociaux et nous nous trouvons aux côtés de l'association "Davout-Relais" avec la C.A.F. de Paris et la Fédération des centres sociaux pour œuvrer à l'émergence d'un nouveau centre social dans le Sud du 20e arrondissement.

Donc, nous avons déjà pris quelques contacts pour réserver de nouveaux locaux susceptibles d'accueillir le futur centre social à l'horizon 2015.

Ce que je voulais peut-être ajouter pour conclure, c'est que nous n'avons pas choisi d'intégrer le centre social au G.P.R.U. porte de Vincennes, car ce projet urbain a déjà fait l'objet d'une longue concertation avec les habitants, qui s'est achevée en décembre dernier.

Donc, l'heure n'est plus, pour la porte de Vincennes, à l'engagement de nouvelles études qui viendraient fragiliser le processus mais bien à l'entrée de ce projet de requalification du quartier. Nous sommes en phase opérationnelle.

Voilà ! Tous ces éléments pour dire que je propose que ce vœu soit retiré, puisque je pense qu'avec l'ensemble des réponses que j'ai apportées, on voit effectivement qu'on se met au travail pour apporter des réponses aux usagers par rapport à ce centre social qui ferme.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je me tourne vers M. CHARZAT : est-ce que, après ces propos constructifs, vous retirez votre vœu n° 3 G ?

M. Michel CHARZAT. - Je remercie Mme TROSTIANSKY, qui nous a confirmé que la période de transition serait très longue : deux ans.

Pendant ces deux ans, nous serons très vigilants pour obtenir les moyens nécessaires, afin que les activités très utiles, indispensables dans ce quartier, soient reprises.

Dans un esprit constructif, qui nous anime toujours, nous prenons acte de ces engagements mais, encore une fois, avec vigilance pour la suite, donc nous retirons, en conséquence, notre vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - Très bien.

Donc, le vœu n° 3 G est retiré.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la pérennité du centre social "Le Relais de Ménilmontant".

M. Christian SAUTTER, président. - Nous pouvons donc passer à l'examen du vœu n° 4 G, relatif à la pérennité du centre social "Le Relais de Ménilmontant".

C'est Mme Danielle SIMONNET qui le présente en une minute et Mme TROSTIANSKY qui répond.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, le centre social "Le Relais Ménilmontant", qui est situé à la confluence des quartiers Belleville et Amandiers, joue un rôle majeur dans le 20e arrondissement au service de l'implication citoyenne. Le Diocèse de Paris est propriétaire du principal local de ce centre social et souhaite vendre ce bien.

Dans le même temps, nous savons qu'il cherche à augmenter le loyer d'un autre centre social situé dans le 11e arrondissement : "Solidarité Requête".

Visiblement, le diocèse veut gagner de l'argent via la spéculation immobilière. Eh bien, mes chers collègues, il aurait mieux fait de moins dépenser contre le mariage pour tous !

Nous souhaitons, à travers ce vœu...

D'abord, nous savons que le Département de Paris et l'ensemble de ses services sont très impliqués pour tout faire, ainsi que la mairie d'arrondissement, pour préserver ce centre social, très important sur le quartier, essayer de négocier une prolongation des baux avec le Diocèse, qui se plaît à les nommer "concordat". Nous pensons que le meilleur moyen de préserver la pérennité du centre social serait que le Département préempte le foncier.

Donc, nous faisons un vœu demandant justement que le Département envisage la préemption des locaux ou la reprise des locaux par un bailleur social, afin de garantir la pérennité et l'indépendance de ce centre social.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Madame TROSTIANSKY, votre avis sur le vœu n° 4 G ?

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, le Département de Paris, et vous le savez, est très attaché à ces centres sociaux qui jouent un rôle essentiel dans nos quartiers populaires pour soutenir le lien social et la solidarité de proximité. Le Département s'est d'ailleurs fortement engagé financièrement auprès des centres sociaux : nous sommes passés d'un budget de 1,3 million d'euros en 2001 à un budget de plus de 4 millions d'euros en 2012, devenant ainsi le premier contributeur financier des centres sociaux associatifs.

Le centre social "Le Relais de Ménilmontant" est une propriété du Diocèse de Paris. Le Diocèse de Paris nous a annoncé en décembre 2012 qu'il souhaitait mettre fin au concordat avec le Département et ne plus mettre ses locaux à disposition du centre social sans contrepartie financière.

Donc, il y a eu un certain nombre de réflexions, d'études et la possibilité d'un rachat des locaux par le Département a évidemment été réfléchi dans le cadre de négociations plus larges avec le Diocèse.

Ce à quoi on aboutit, c'est que cette préemption, qui donne juste à la collectivité un droit de priorité pour acquérir le bien, est impossible techniquement à ce jour, puisqu'il n'y a pas de promesse de vente entre le Diocèse et un acquéreur.

Donc, des discussions ont eu lieu avec le Diocèse, pour garantir l'avenir du centre social dans ses locaux actuels.

Pour mener ces négociations, un, le Diocèse a accepté de surseoir à sa demande de libération des lieux, donc 1er janvier 2014 au lieu du 1er septembre 2013. Le Diocèse n'est pas du tout dans une logique de vente à tout prix. Donc, une solution de bail entre l'occupant et eux-mêmes leur conviendrait, à condition qu'il y ait un loyer, donc il y a une négociation en cours du montant du loyer que, évidemment, nous souhaitons raisonnable et adapté au territoire politique de la ville dans lequel se situe le centre social.

Donc, pour dire jusqu'au bout là où on en est, il y a une réunion pilotée par le Secrétariat général cette semaine pour traiter conjointement les cas des loyers des centres sociaux "Le Relais de Ménilmontant" dans le 20e arrondissement et "Solidarité Requête".

Je voudrais que vous sachiez que Myriam EL KHOMRI et Frédérique CALANDRA, la maire du 20e arrondissement, ont rencontré l'équipe des salariés fin mai, pour vraiment les rassurer quant à la volonté du Département de Paris de sauvegarder ce centre social.

Monsieur le Président, vous comprendrez bien que l'objectif du Département est d'assurer la pérennité du centre social à terme et dans la durée. Donc, ce qui est important, c'est que l'on puisse tout faire pour s'en assurer et nous allons tenir informés l'ensemble des Conseillers de Paris des avancées de ce dossier.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, je demande à Mme SIMONNET de retirer ce vœu. Sinon, nous donnerons un avis défavorable au nom de l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, président. - Madame SIMONNET, vous voyez que l'Exécutif et la mairie du 20^e arrondissement sont mobilisés pour trouver une solution. Est-ce que vous retirez le vœu ou est-ce que vous le maintenez ?

Mme Danielle SIMONNET. - Nous le maintenons parce que nous pensons que la préemption est vraiment la meilleure des solutions.

M. Christian SAUTTER, président. - Oui, mais Mme TROSTIANSKY vous a expliqué que, pour préempter, il fallait qu'il y ait une vente. Enfin, bon, je respecte votre volonté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 4 G, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2013 DPA 15 G - Installation d'une Salle de Consommation à Moindre Risque, 39, boulevard de la Chapelle (10e) et du dépôt des autorisations d'urbanisme.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons au projet de délibération DPA 15 G et à l'amendement n° 4a G qui lui est associé : il s'agit de l'installation d'une salle de consommation à moindre risque, 39, boulevard de la Chapelle dans le 10^e arrondissement et du dépôt des autorisations d'urbanisme.

Il y a huit inscrits. Chacun a droit, selon notre Règlement intérieur, à 5 minutes, mais peut-être, si vous pouvez condenser vos interventions, nous pourrions ainsi éviter de siéger mercredi matin.

Je vais donner la parole successivement aux intervenants et M. LE GUEN vous répondra.

Le premier inscrit est M. GOUJON, auquel je donne la parole.

M. Philippe GOUJON. - Merci, Monsieur le Président.

Au moment où vous vous apprêtez à franchir un pas décisif dans l'implantation d'une salle de shoot unique, donc vers laquelle se précipiteront inévitablement beaucoup d'usagers problématiques de drogues et de dealers, avec tous les effets désastreux qu'on peut facilement deviner pour ce quartier du 10^e arrondissement, et aussi du 18^e arrondissement d'ailleurs qui n'a jamais été concerté, nous croyons, pour notre part, que c'est, au contraire, en démontrant aux plus fragiles que, loin de baisser les bras, les pouvoirs publics sont décidés à les protéger, s'il le faut, contre eux-mêmes, que nous les sortirons de l'enfer de la drogue et certainement pas en leur en facilitant l'accès.

"Une démarche médicale ne peut consister à favoriser l'administration de la drogue qui a généré l'addiction", a fait savoir l'Académie de médecine, opposée à votre projet, refusant qu'on demande à des médecins de superviser ces intoxications médicalement assistées et avertissant que le médecin superviseur engagerait sa responsabilité personnelle ou administrative.

L'Ordre des médecins, quant à lui, a fait savoir qu'"il y voyait une levée de l'interdit, une caution de l'injection de produits illicites, un message fort permissif pour les jeunes, dénonçant de surcroît son coût dans un contexte budgétaire difficile".

Je vois que cela n'intéresse pas l'adjoint compétent, mais ce n'est pas grave, je continue quand même !

L'Organisation internationale de contrôle des stupéfiants n'est pas en reste en engageant, dans sa recommandation 32, les gouvernements à faire fermer ces salles et à faire accéder les toxicomanes à des services sanitaires et sociaux.

Dans cette ligne, le Canada vient de renoncer à poursuivre l'expérimentation du site de Vancouver au motif qu'il n'a pas été apporté de preuves concluantes que maladies et surdoses étaient endiguées.

Les Suisses ont décidé de restreindre l'accès à leurs salles. En Australie, il a été calculé que le risque d'overdose était 36 fois plus important dans la salle qu'alentour, la présence de personnel médical étant vécue par les toxicomanes comme une assurance contre les risques d'expérimenter des dosages plus forts d'héroïne.

Même l'INSERM dont vous vantez le rapport refuse, je le cite, de tirer des conclusions sur une influence spécifique des salles d'injection sur l'incidence du VIH ou du VHC.

Quant à la mission parlementaire d'information, elle conclut que "cette expérience serait extrêmement hasardeuse et n'est en conséquence pas souhaitable".

A l'heure où triomphe le principe de précaution, des campagnes de prévention contre l'alcool et le tabac, la malbouffe même, mais aussi sur un autre registre, le déficit abyssal de la Sécurité sociale, des déremboursements et fermetures d'hôpitaux et de maternités, on peine à comprendre un tel acharnement, sauf bien sûr s'il est purement dogmatique, à vouloir ouvrir à tout prix, dans l'urgence et avec abondance de moyens, une salle de shoot à 1 million d'euros de fonctionnement par an dans Paris !

En organisant la consommation au lieu de la réduire, en installant le confort des addictions, vous prenez sciemment le risque d'aggraver la toxicomanie par la banalisation de la drogue dispensée sous supervision de l'Etat, premier pas vers la légalisation.

En légitimant l'usage de la drogue, vous faites même douter de votre détermination à lutter contre le trafic et vous envoyez un message contradictoire aux éducateurs, aux familles, aux thérapeutes comme aux milliers d'usagers qui cherchent à rompre avec leur addiction.

La drogue deviendrait désormais acceptable là où l'interdit était jusqu'à présent la pierre angulaire de toute politique de prévention. Comment mener une politique de désintoxication tout en facilitant en même temps la consommation ? Vous sapez les fondements de la politique menée jusqu'alors par tous les gouvernements, qui ont fait notamment depuis Michèle BARZACH et Simone VEIL, de l'offre française de réduction des risques l'une des plus performantes au monde en permettant de diviser par 5, excusez du peu, les décès par overdose - il y en a 5 fois moins qu'en Allemagne - et diviser par 4 les contaminations par le VIH, par la prise en charge des deux tiers des usagers réguliers d'opiacés dans des centaines de centres spécialisés.

La prévalence de la consommation d'héroïne est 4 fois plus élevée en Suisse, 2 fois plus en Espagne qu'en France. L'Allemagne a enregistré en 2011, depuis qu'elle applique cette politique, 15 % de consommateurs en plus.

Ainsi, non seulement contrairement à ce que certains voudraient nous faire croire ici, les toxicomanes ne sont aucunement livrés à eux-mêmes, mais la France, seul pays européen à avoir inscrit le principe de réduction des risques dans la loi de 2004, est en pointe dans ce combat surtout par rapport aux pays qui ont choisi de privilégier la consommation à moindres risques avec de piètres résultats.

Alors que ces salles de shoot ne sont ni utiles ni souhaitables comme l'a déclaré à l'époque le Premier Ministre M. François FILLON, il est évident qu'il faut encore améliorer notre politique, nous pouvons tous être d'accord là-dessus, notamment en renforçant le dispositif de repérage et de prise en charge des addictions et de leur comorbidité infectieuse en matière d'hépatite et psychiatrique.

Alors que le Ministre de l'Intérieur, Manuel VALLS, a affirmé qu'en matière de lutte contre la drogue les interdits sont essentiels, est-il besoin de rappeler que la loi française punit ceux qui facilitent l'usage des stupéfiants, l'Etat et la Ville se mettraient-ils hors la loi ? C'était la thèse d'ailleurs du précédent Préfet de police, du Procureur de la République aujourd'hui Procureur-général de la Cour de cassation, c'est la motivation d'une plainte déposée par l'association "Parents contre la drogue", pour violation du Code pénal, du Code de la santé publique, et des conventions qui nous lient aux Nations Unies.

Vous vous abritez à tort derrière la modification du décret de 2005 sur les C.A.A.R.U.D, ceux-ci n'ayant pas la même finalité, on ne saurait assimiler la fourniture de seringues à celle de la drogue.

Aucun consensus de l'opinion, pas plus qu'une garantie de tranquillité publique, les salles de shoot attirant usagers et dealers, ne viennent à votre secours. Il est alors temps de retrouver la raison pour éviter que de telles fausses bonnes idées finissent par troubler le message de la nécessaire prise en charge des toxicodépendants dans un objectif de guérison et non d'aide au suicide. Quand cela vous gêne, on n'a pas beaucoup de temps en plus c'est sûr !

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Monsieur GOUJON, vous donnez un mauvais exemple à vos collègues.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET. - Monsieur le Président, j'ai à plusieurs reprises posé la même question, j'ai participé aux travaux de la commission pluraliste et j'ai assisté à la séance de clôture et de restitution des travaux. Ce

qui a été dit ce jour-là, à l'unanimité, par les différents membres c'est que dans l'état actuel de la loi française, une telle expérimentation n'était pas possible.

Depuis lors, la loi n'a pas changé. Comment ce qui était jugé impossible au regard de la loi il y a un peu plus de deux ans serait devenu légal alors que la loi n'a pas changé ?

Si, cela a été dit en tout cas par les experts, et vous le savez très bien, Monsieur LE GUEN. C'est la raison pour laquelle l'association "Parents contre la drogue" a formé plusieurs recours.

Un recours administratif pour excès de pouvoir devant le Conseil d'Etat.

Une plainte contre X auprès du Procureur de la République du Tribunal de grande instance de Paris, et une plainte contre X auprès de la Cour de justice de la République visant éventuellement M. Jean-Marc AYRAULT, Premier Ministre, et Mme Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales.

Je pense que le fait que ces recours soient désormais introduits, devrait, je dirais au nom du simple principe de précaution juridique...

M. Jean-Marie LE GUEN. - Cela fonctionne bien de votre côté en ce moment.

Je parlais du Conseil constitutionnel.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, nous avons 8 intervenants, je crois que les interruptions ne nous feront pas gagner du temps.

Vous avez commencé, Monsieur GOUJON ; Monsieur LEGARET, si vous voulez bien poursuivre.

M. Jean-François LEGARET. - Je voudrais dire à M. LE GUEN, comme d'ailleurs on aurait pu le dire au Maire de Paris tout à l'heure, que quand on soulève un point juridique, ce n'est pas en faisant un mélange général et des amalgames que l'on traite la question. Nous vous posons une question et nous considérons qu'il serait prudent, tant que ces instances ne sont pas jugées, de suspendre le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme. C'est le sens de l'amendement n° 4a G que nous avons déposé.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LEGARET pour votre concision.

La parole est à Mme Catherine BRUNO.

Mme Catherine BRUNO. - Monsieur le Président, mes chers collègues, oui il aura fallu trois ans pour passer de l'adoption du principe de création d'une salle de consommation à moindre risque à sa matérialisation presque concrète, puisque nous ne connaissons pas le résultat du recours déposé devant la juridiction du Conseil d'Etat.

Trois années de maturation durant lesquelles le projet s'est précisé jusqu'au choix du terrain dont les autorisations d'urbanisme afférentes sont aujourd'hui soumises à notre approbation.

Je n'oublie pas l'avertissement adressé par le groupe U.D.I. à l'occasion du précédent Conseil de Paris tandis que nous pointions du doigt les promesses mises à mal et la bronca des riverains du quartier de La Chapelle qui témoignaient à nos yeux d'une pédagogie lacunaire, d'une consultation insuffisante et d'une information partielle.

Mais il est des moments où il ne faut plus tergiverser. Il faut savoir trancher dans les décisions à prendre. Le groupe U.D.I. a toujours soutenu cette initiative au nom des impératifs de santé et d'ordre public, mais aussi en raison du devoir d'assistance aux usagers de drogue les plus précarisés et partant les plus inaccessibles aux dispositifs de soins.

De l'audace et de la clairvoyance auront été nécessaires pour mettre en œuvre la politique de réduction des risques et c'est dans cette droite ligne que s'inscrit l'expérimentation de cette salle, dont le bilan nous dira s'il s'agit d'une réussite à pérenniser ou d'un échec sur lequel revenir.

Aussi, l'heure n'est plus aux semonces mais bien davantage aux recommandations, afin que l'ouverture imminente de cette salle ne favorise pas la crispation et les inquiétudes qui sévissent chez certains riverains. Je le répète, il est indispensable de recourir à un travail de concertation accru, régulier et au long terme entre les habitants, les élus locaux et les autorités de police durant cette phase finale de construction et pendant toute la durée du projet en vue d'enrayer le processus de rejet qui prend de l'ampleur parmi la population du quartier de La Chapelle.

J'en appelle également à l'action du Préfet de police pour qu'il précise les modalités d'intervention des forces de police aux alentours de la salle, les directives qui leur seront effectivement transmises, la nature du lien qui devra être établi avec la population et le personnel soignant, ainsi que les effectifs qui seront mobilisés.

C'est en renseignant, en informant et en adoptant une démarche de transparence absolue que l'assentiment collectif pourra être obtenu.

Faute de communication claire et précise, la légitimité même de la salle est contestée par certaines voix qui s'élèvent en fustigeant un prétendu manque de débat national ou parlementaire.

Mais il y a eu débat au sein de notre Assemblée, parfois houleux, à maintes reprises et suite aux travaux de réflexion effectués par le groupe de travail idoine constitué d'élus du Conseil.

Il est malvenu et faux de dénoncer un déficit de processus démocratique dans l'absence de discussion à l'échelon du Parlement, puisque l'enclenchement du processus d'expérimentation de la salle ne nécessitait aucune révision de la loi, mais une simple modification du décret de 2005 relatif aux C.A.A.R.U.D.

Le temps des joutes parlementaires pourrait venir à la suite de la transmission du bilan de cette première salle, s'il était envisagé d'en pérenniser et d'en généraliser le principe sur tout le territoire.

Monsieur le Président, mon groupe fera preuve de la plus grande vigilance quant au bilan de cette expérience qui ne saurait survenir qu'à la seule issue des trois ans, mais devra être mené concomitamment au déroulement du projet de façon régulière et publique en impliquant l'ensemble des protagonistes en présence.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci beaucoup, Madame BRUNO.

Je donne maintenant la parole à M. Jean-François MARTINS, pour cinq minutes maximum.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Président, chers collègues, avec ce projet de délibération, nous allons entrer dans une nouvelle phase de l'expérimentation de cette salle de consommation à moindre risque, une phase plus opérationnelle qui suit les prémices mises en place avec l'installation récente des préfabriqués du boulevard de la Chapelle, qui témoigne, ce projet de délibération, je le crois, d'un projet mûrement réfléchi, construit étape par étape avec nos partenaires d'institutions compétentes comme l'Agence régionale de Santé ou la Préfecture de police.

Je l'ai déjà dit ici, mais il me semble que, sur certains sujets, nous devons sortir de l'idéologie ou simplement des bonnes intentions et des postures morales. Il nécessite que nous regardions au prisme de la réalité et non des jugements moraux qui, eux, on le sait, ne solutionnent jamais les problèmes.

Il faut, sur le sujet, ne pas se contenter de détourner les yeux de la réalité de la toxicomanie.

Je vais dire à nos collègues élus de l'U.M.P. ce qui ne marche pas en matière de lutte contre la toxicomanie. Je vais vous dire ce qui est de la facilité intellectuelle en matière de lutte contre la toxicomanie. C'est de s'asseoir ici ou devant les médias et de se contenter de dire : "La drogue, c'est mal ! La drogue, c'est mal ! La drogue, c'est mal !!!"

Oui, chers élus U.M.P., la drogue, c'est mal ! Mais, une fois que l'on a dit cela, on n'a rien fait, il faut ensuite comprendre.

M. Philippe GOUJON. - La drogue, c'est bien ?

M. Jean-François MARTINS. - Non, la drogue, c'est mal, Monsieur GOUJON, mais je ne m'arrête pas à cela, je cherche à la réduire et je cherche à la traiter car, notre obligation, ce sont les résultats, pas les postures morales, Monsieur GOUJON, pas les postures morales de donneurs de leçons !

Cela ne suffit pas. Cela ne suffit pas, Monsieur GOUJON.

La réalité, Monsieur GOUJON, c'est que la toxicomanie, évidemment, c'est un délit, évidemment c'est un comportement répréhensible qu'il faut savoir traiter, mais c'est aussi une souffrance, une situation de souffrance pour nos concitoyens, pour leurs familles et, pour nous élus aussi, cela devrait être une souffrance pour ne pas rester insensibles à ces destins brisés.

Car, oui, la toxicomanie est un délit qu'il faut savoir punir et qu'il faut savoir réduire, mais les toxicomanes sont aussi, Monsieur GOJJON, des gens malades. C'est la réalité, ce sont des gens malades que nous devons soigner et traiter.

Nous ne les soignerons pas, Monsieur GOJJON, et nous ne protégerons pas la société parisienne non plus en les laissant se piquer dans nos rues, dans des scènes ouvertes où des seringues déjà usagées sont porteuses de maladies et finissent par les tuer avant la drogue elle-même.

Car, oui, Monsieur GOJJON, la drogue tue, elle tue nos enfants dans nos rues. Elle tue 39 jeunes cette année par exemple à cause du Sida, elle augmente les risques par cinq de décès par rapport à un jeune du même âge, elles sont, dans une moindre mesure, une exposition accrue aux accidents de la route, aux suicides et aux pathologies de l'appareil circulatoire, respiratoire ou digestif.

Si vous préférez savoir que des jeunes meurent dans la rue parisienne et détourner la tête en disant que, finalement, c'est de leur faute, ils n'avaient qu'à pas se droguer, c'est immoral et irresponsable, je préfère prendre en charge ces enfants.

La réalité, par ailleurs, Monsieur GOJJON, c'est que les scènes ouvertes qui existent aujourd'hui, où la présence d'une concentration d'usagers est importante, inquiètent autant et même plus nos concitoyens que la salle qui va ouvrir et que, à la différence de la salle, ces scènes ouvertes, elles, n'apportent pas de réponse.

Est-ce que cette salle de shoot va tout réussir ? Est-ce qu'elle va faire réduire la toxicomanie à Paris ? Est-ce qu'elle va faire en sorte que tous les jeunes qui sont aujourd'hui dépendants ne le seront pas ?

Nous n'en savons rien, mais le but de l'expérimentation, c'est de le savoir, d'oser, de prendre des risques, d'avoir du courage sur ce sujet parce que visiblement tout le reste a déjà échoué.

Pour que cela réussisse, il y a des conditions de réussite et, évidemment, le dialogue avec les partenaires associatifs et institutionnels est primordial, la question de la sécurité, Monsieur FÉRAUD, Madame EL KHOMRI, sera primordiale et nous devons apporter des réponses aux riverains qui s'inquiètent légitimement des questions de sécurité. Nous devons les rassurer parce que l'enjeu, je l'ai dit, le mérite.

Voilà, Monsieur le Président, sur ce sujet comme sur d'autres, le simple jugement moral n'apportera aucune solution, je l'ai dit, je voterai donc ce projet de délibération avec beaucoup d'enthousiasme, beaucoup d'émotion et avec la lucidité de dire que c'est une expérimentation que nous devons évaluer avec beaucoup de précision et beaucoup de concertation avec les différents acteurs.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur MARTINS.

Je donne la parole à M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit d'une étape importante d'un projet, je crois, maintenant bien connu et qui passionne, nous le voyons cet après-midi.

C'est aussi un projet sur lequel sont dites beaucoup d'idées fausses, volontairement ou involontairement, malheureusement c'est le plus souvent volontaire ici ; sur lequel il existe des peurs infondées, même si ces peurs sont certainement inévitables et seule l'ouverture de la salle cet automne permettra de les lever.

Je tiens à rappeler, d'abord, qu'il s'agit d'un projet de santé publique et d'un projet de tranquillité publique et à rappeler une réalité de terrain, c'est-à-dire les nuisances causées par le nombre, la présence et le comportement des toxicomanes derrière la gare du Nord, les centaines de seringues retrouvées dans la rue, dans les toilettes publiques, dans les parkings, dans des cages d'escalier, les accidents aussi que nous avons déjà connus avec des enfants qui ont pris une seringue qu'ils avaient trouvée par terre ou dans les squares, puisque les enfants sont souvent instrumentalisés, y compris dans cette affaire, je tiens à rappeler cette réalité.

Il s'agit d'un projet, la salle de consommation à moindre risque, qui part à la fois d'une réalité de terrain (je le disais), d'un rapport scientifique (celui de l'Inserm, on ne peut pas inverser ses conclusions comme l'a fait M. GOJJON tout à l'heure) et d'une volonté politique.

Je pense qu'il faut aussi saluer l'engagement de l'ensemble de la majorité municipale, mais aussi du groupe U.D.I. et de M. Jean-François MARTINS à l'instant.

Je le disais, notre volonté s'appuie sur le constat de la situation derrière la gare du Nord, sur le rapport de l'Inserm, sur l'avis de tous les spécialistes et de tous les professionnels, notamment les médecins. Il faut vraiment aller chercher soit des avis très anciens, comme l'a fait M. GOUJON, soit les transformer radicalement pour pouvoir trouver des médecins qui s'opposent à cette expérimentation.

Il s'agit d'un projet mené avec sérieux, avec méthode et avec concertation, même si c'est difficile, mais enfin, soyons honnêtes, les difficultés de la concertation, ce sont les élus du 10e arrondissement et moi-même qui y sommes confrontés.

Puisque l'on invoquait des recours juridiques, j'ai entendu, plus exactement j'ai lu dans la presse qu'un certain M. LEBIGOT, dont je n'avais jamais entendu parler...

Dans l'hémicycle. - Le bien nommé !

M. Rémi FÉRAUD. - Mais ce n'est pas risible, c'est son nom !

J'ai entendu, sans le connaître, qu'il voulait engager des recours. Qu'il le fasse et, comme cela, cela viendra témoigner du sérieux y compris juridique de la démarche du Gouvernement et du Département de Paris.

Il ne s'agit pas non plus d'un projet laxiste ou visant à favoriser l'usage des drogues, je crois que M. Jean-François MARTINS le disait très bien, mais je vais même aller un peu plus loin. Si l'on veut passer du slogan : "Il faut sortir de la drogue, il faut sortir de la drogue", comment aider des personnes à sortir de la drogue, même si l'expression est sûrement très malheureuse, sans leur tendre une main, sans avoir un contact avec eux ?

La salle de consommation à moindre risque, c'est une façon de réduire les risques sanitaires, c'est une façon de réduire les nuisances sur la voie publique, mais c'est aussi une façon d'avoir à nouveau un contact avec des usagers de drogue pour avoir une chance de les insérer dans un parcours de soins, sinon on se contente de slogans et on abandonne les usagers de drogue à leur sort.

Le lieu trouvé l'a été, d'abord, grâce à la S.N.C.F., sur un terrain qui est aujourd'hui libre et, justement, nous ne sommes pas dans un rez-de-chaussée d'immeuble d'habitation, c'était l'une des conditions que nous avons mises dans le 10e arrondissement à l'implantation de cette salle.

Le lieu a été trouvé en lien avec l'association "Gaïa", avec les services du Département de Paris et avec la police et les services de la Préfecture de police et du commissariat du 10e que je remercie, à la fois pour permettre à l'association de mener son travail dans de bonnes conditions et de disposer également d'un espace extérieur pour pouvoir travailler efficacement et sereinement avec les usagers, mais aussi pour que la police puisse exercer son travail de surveillance, c'est-à-dire dans un lieu qu'il soit facile de surveiller, et évidemment que la question d'un éventuel afflux de dealers est un enjeu très important ; justement, nous avons voulu travailler avec la police pour que ce travail de surveillance et de garantie puisse être mené efficacement.

Alors, j'ai conscience qu'il ne s'agit pas d'un projet électoraliste, mais je suis persuadé que nous devons aussi travailler dans le sens de l'intérêt général ; ce n'est pas une démarche dogmatique, puisque c'est une expérimentation, et il y aura une évaluation scientifique très sérieuse. Le dogmatisme, aujourd'hui, c'est de refuser une expérimentation.

Essayons de nous tenir un peu éloignés de la démagogie et des facilités.

L'équipe du 10e arrondissement est fière d'avancer avec le Département et l'Etat sur ce sujet. Je rappelle les deux conditions que nous y avons mises :

- que l'association qui gérera le lieu soit suffisamment financée pour avoir des équipes suffisamment nombreuses et formées pour bien gérer la salle. M. GOUJON parlait d'un million d'euros ; eh bien oui, il vaut mieux avoir un bon financement que sous-financer la salle ;

- ensuite, que la Préfecture de police mette à disposition du quartier une équipe de police supplémentaire destinée à garantir la sécurité dans le quartier dans son ensemble et à rassurer les habitants.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur FÉRAUD.

Je donne la parole à Mme Sylvie WIEVIORKA.

Mme Sylvie WIEVIORKA. - Merci.

C'est avec une certaine satisfaction que je m'exprime aujourd'hui sur ce projet de délibération, qui est l'acte fondateur d'une politique innovante que nous avons le plaisir de développer à Paris.

Un nouvel outil sanitaire et social de réduction des risques va être mis en place dans le 10^e arrondissement dès l'automne prochain : une salle de consommation à moindre risque pour les usagers les plus précarisés qui consomment des drogues sur la voie publique, et non une salle de shoot, terme dévalorisant et faussement léger pour un sujet dont la gravité n'échappe à personne.

Quoi qu'en pense certains, qui craignent que ce dispositif ne crée dans le quartier où il va s'implanter un nouveau foyer de toxicomanie, ce foyer est déjà là, le maire du 10^e l'a déjà.

La création de la salle de consommation à moindre risque a bien pour objet de traiter un problème existant, et non de le créer.

Volontaire et pragmatique, le Maire de Paris, en plein accord avec le Maire du 10^e, a souhaité autoriser l'expérimentation de ce dispositif, précisément dans un quartier parisien qui connaît un état sanitaire très dégradé des usagers de drogues, des situations humaines et sociales dramatiques et des questions d'ordre public non résolues.

Si notre collectivité veut en être le précurseur, ce type de structure a vocation à se développer sur le territoire national ultérieurement.

Le Maire de Paris a rappelé à de nombreuses reprises que son accord pour la mise en place de la salle à titre expérimental était soumis à une autorisation de faire émanant du Gouvernement.

Dans cette perspective et à la demande du Premier Ministre, la mission interministérielle de lutte contre la drogue et toxicomanie (M.I.L.D.T.) coordonne le travail des divers ministères impliqués pour la création de la salle : police, justice, santé, afin que le dispositif soit conforme au droit en vigueur.

Parallèlement, un comité de pilotage parisien a été mis en place afin d'en faire un projet parisien répondant pleinement aux besoins locaux.

Le Maire de Paris a effectivement souhaité que le fonctionnement de cette salle soit élaboré localement, en concertation et avec la coopération de tous les acteurs directement impliqués dans sa mise en place.

Présidé par les adjoints au Maire en charge de la santé et de la sécurité, Jean-Marie LE GUEN et Myriam EL KHOMRI, ce groupe de travail a été chargé d'examiner les questions concrètes d'implantation et d'organisation de cette première salle : horaires d'ouverture, type de personnel, identification du lieu d'implantation, agencement des locaux, accès à la salle, etc.

A la demande du Maire de Paris, je me suis chargée de coordonner ce groupe de pilotage.

Durant les six derniers mois, ce comité de pilotage parisien s'est réuni à cinq reprises et s'est attaché à faire travailler ensemble tous les partenaires de ce projet, sur la base d'un projet que l'association "Gaïa" avait pour mission de préfigurer.

Les adjoints au Maire de Paris en charge de la santé et de la sécurité, les élus du 10^e, les services de la Ville, la Préfecture de police, le Procureur, l'Agence régionale de santé, l'association "Gaïa" travaillent ensemble, main dans la main, à la mise en place de ce beau projet.

L'objectif se veut double : la salle doit permettre une meilleure prise en charge sanitaire et sociale des usagers de drogues désocialisés, ainsi que la réduction des nuisances sur la voie publique dont sont victimes les riverains.

Au cours de ces rencontres, les échanges ont été fructueux et des réponses concertées et concrètes ont émergé.

Afin d'améliorer la santé souvent dégradée des usagers de drogues les plus marginalisés, des conventions seront passées par "Gaïa", l'association en charge du projet, avec les équipes hospitalières, notamment le service d'urgences de l'hôpital Lariboisière, pour une orientation spécifique des usagers de la salle vers les urgences ou inversement, en cas de besoin.

De nombreux toxicomanes présentent des troubles psychiatriques, l'équipe de la salle travaille en lien avec les structures de la Région Ile-de-France spécialisées dans la psychiatrie et dans la prise en charge des addictions. Il n'y a donc pas de clivage, de coupure entre cette salle et l'offre de soins pour les toxicomanes.

Par ailleurs, l'association travaille notamment avec "Emmaüs-Solidarité" afin de favoriser l'insertion sociale des futurs usagers de la salle par le retour à l'emploi.

Une collaboration étroite menée avec d'autres associations œuvrant dans le domaine social devra également permettre de tenir dans la salle des permanences pour faire de l'accès au droit et notamment de l'accès à l'hébergement. Quand on sait qu'un toxicomane sur deux est sans domicile fixe, il est aisé d'imaginer tout le bien que pourra apporter cette prise en charge sociale.

Si la prise en charge sanitaire et sociale et la réinsertion professionnelle reste un axe prioritaire de ce projet, tous les membres du comité de pilotage ont rappelé, à de nombreuses reprises, leur préoccupation que le fonctionnement de cette salle contribue à l'amélioration de la tranquillité dans le quartier.

Il faudra dissuader tout effet de stagnation autour de la salle et être en mesure de détecter tout phénomène de deal ou de revente.

Cette salle ne créera pas de zone de non-droit, bien au contraire. Le Préfet de police s'est engagé à renforcer les effectifs de police dans cette zone par le recrutement d'une vingtaine de policiers supplémentaires. De plus, sur le modèle de salles de consommations déjà existantes, notamment à Genève, les personnels de la salle travailleront en étroite collaboration avec une équipe de policiers fidélisée et dédiée à la seule salle. Un référent, qui sera un gradé ou un commissaire, sera également désigné, avec qui l'association pourra travailler.

Enfin, le personnel de la salle effectuera quotidiennement des maraudes afin de visiter les alentours, à la fois pour enlever, si nécessaire, les seringues usagées, mais aussi pour expliquer aux usagers le dispositif mis en place.

M. Christian SAUTTER, président. - Il faut conclure, Madame WIEVIORKA.

Mme Sylvie WIEVIORKA. - Puisqu'il s'agit là d'une expérimentation, une évaluation scientifique, indépendante et rigoureuse sera menée par l'Inserm. L'objectif est d'évaluer la pertinence de cette salle de consommation à moindre risque en termes d'évolution des usagers de drogues fréquentant ou non la salle.

Un deuxième volet s'attachera à comparer l'évolution des indicateurs d'ordre public autour de la salle de consommation, avant et après l'ouverture du dispositif.

Comme vous pouvez le constater, il ne s'agit pas là d'un projet que notre collectivité publique prend à la légère. Venir en aide aux usagers de drogues les plus précarisés n'ayant pas accès à un système de soins parisiens, pourtant très étoffé, est une nécessité de service et d'ordre public.

Je suis particulièrement confiante en la réussite de cette toute première salle en France, et convaincue que le modèle de cette première expérience parisienne inspirera bien d'autres collectivités.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame WIEVIORKA.

La dernière oratrice inscrite est Mme DUBARRY.

Elle a migré pour des raisons mystérieuses, mais je lui donne la parole.

Mme Véronique DUBARRY. - Merci, Monsieur le Président, c'est la énième fois que nous abordons ce sujet. Je pense que tout a été dit de l'utilité de cette salle, de sa nécessité vitale pour un certain nombre de Parisiennes et de Parisiens, et même au-delà d'ailleurs, de la construction et de l'élaboration de ce projet. Tous les groupes de notre Assemblée ont participé à ces fameux voyages d'étude dont reparlait M. LEGARET tout à l'heure.

Nous savons donc toutes et tous ce qu'il y a à savoir sur les salles de consommation à moindre risque, à part M. GOUJON, qui est obstinément resté bloqué dans les années 80, et qui doit avoir en tête la très mauvaise chanson de Gainsbourg sur : "Non à la drogue"... enfin, je crois que ce n'est pas "non", mais je ne dirai pas le mot qu'il y a à la place.

A part M. GOUJON, je pense que chacun d'entre nous a compris la nécessité d'ouvrir cette salle.

Nous sommes un certain nombre à être intervenus au cours du temps - et je pense entre autres à Mme BRUNO - et à attirer l'attention de l'ensemble de notre Assemblée sur les modalités de la consultation puisque c'était quelque chose qui nous a été dit et redit pendant toute l'élaboration de ce projet et pendant tous ces voyages d'études déjà mentionnés.

Il nous a été dit à plusieurs reprises que bien évidemment, l'une des premières obligations pour le bon fonctionnement d'une salle de ce type, c'était le fait qu'elle soit sur une scène ou à proximité d'une scène déjà existante.

Je rappelle cela parce que dans un article du "Parisien Aujourd'hui" rapportant les propos d'opposants à l'ouverture de cette salle, il y a : "Et si on mettait cette salle dans les beaux quartiers !"

Je ne dis pas que dans les beaux quartiers, il n'y a pas de consommation de drogue. Il y en a tout autant qu'ailleurs, et c'est bien connu. Cependant, ce n'est pas le même type de consommation et ce ne sont pas les mêmes conduites à risque que celles que l'on connaît aux alentours des gares du Nord et de l'Est. N'oublions jamais qu'il y a deux gares dans le 10^e arrondissement et que les problèmes se déplacent d'une gare à l'autre avec beaucoup de facilité.

Oui, il faut la mettre à proximité d'une scène et donc, oui, le 10^e arrondissement est l'un des endroits les plus adaptés.

Ce qui nous avait été dit également, et nous avons cette expérience aussi dans le 10^e arrondissement, c'est bien évidemment qu'un projet de ce type suscite des controverses, des débats et des oppositions parfois très fortes, comme nous en avons la preuve par le biais de ces recours et de ces actions en justice qui sont faites.

Et ce n'est pas pour autant qu'il faut baisser les bras, au contraire. Il faut persister dans le travail de pédagogie, de conviction au plus près. Je maintiens, et j'ai déjà dit cela il y a quelque temps, il y a quelques semaines ici même, je maintiens que les grandes réunions publiques à la mairie du 10^e arrondissement ont leur utilité, cela ne fait aucun doute, mais qu'elles doivent être complétées par des dispositifs plus près du terrain, plus proches, plus en contact, même si c'est parfois difficile.

Et je me souviens - je vais faire du LHOSTIS dans le texte -, je me souviens, lors de l'ouverture de la salle Beaurepaire, de la façon dont Tony DREYFUS et l'ensemble des élus du 10^e arrondissement, de la même façon que les membres des associations pro-ouverture de la boutique, rue Beaurepaire, dans le 10^e arrondissement, étaient présents tous les matins sur le terrain pour argumenter, pour convaincre, pour discuter, pour, disons-le, se disputer également, mais en tout cas étaient présents quasiment tous les jours sur le site lui-même.

A un moment donné ou à un autre, je crois qu'il faut aussi envisager ce type d'actions et aussi élargir la qualité en termes de qualité professionnelle des intervenants pour continuer ce travail de conviction qui est encore long.

M. Rémi FÉRAUD disait à l'instant : lorsque la salle sera ouverte - il me reste une minute, Monsieur le Président -, le travail de conviction sera fait. Non, non ! Au fur et à mesure, et c'est ce qui nous avait été rappelé, y compris par les collectifs de riverains des salles existant ailleurs en Europe, non, c'est encore et encore et toujours, et même après l'ouverture, qu'il faudra, par petits groupes, organiser des visites, des débats, des conférences, donner des chiffres, donner des assurances, et M. Rémi FÉRAUD faisait bien de rappeler que le Préfet de police doit être - et c'était aussi le sens de mon intervention il y a quelques mois -, un partenaire très fort, très présent à nos côtés pour faire ce travail de conviction et d'explication.

Je vais terminer, Monsieur le Président, en disant bien évidemment que c'est un moment de réjouissances de voir concrètement que cette salle va s'ouvrir.

Cela ne veut pas dire que c'est la fin du travail ; cela veut dire que c'est le début de quelque chose et qu'il faut continuer ce travail d'explication au plus près. Je rajouterai que pour que ce travail soit le plus efficace possible, il faut y associer tout le monde et inviter tout le monde à ce comité de pilotage qui a été mis en place et n'oublier aucun des groupes qui composent cette Assemblée.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame DUBARRY.

Après ces sept interventions, M. Jean-Marie LE GUEN va répondre. Il y aura ensuite une explication de vote - c'est après l'intervention de l'élu, cher Monsieur LHOSTIS, soyez patient, comme d'habitude.

Monsieur LE GUEN, vous avez la parole.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci, Monsieur le Président.

A l'évidence, ce n'est pas la première fois, loin de là, que nous avons ce débat mais je constate qu'il a été particulièrement nourri, encore aujourd'hui. Nous sommes dans une phase concrète. Les grands principes, les financements, tout cela, nous en avons déjà parlé depuis maintenant plusieurs années.

Je pensais que les choses avaient évolué et, je vais y revenir, je trouve que, malheureusement, pour certains ce n'est pas le cas. Les démonstrations qui sont faites concrètement tous les jours et qui auraient dû peut-être, s'ils participaient plus aux travaux, les rassurer, n'ont pas eu l'effet escompté. Je pense, malgré tout, que ce débat a quand même eu un certain nombre de vertus.

D'abord, je pense que nous avons tous été frappés par la qualité, l'émotion et la vérité qui émanaient des propos de notre collègue MARTINS qui a défendu le principe fondamental de cette innovation sociale. Et cela, je crois, nous a ramenés à ce qui étaient des principes tout à fait essentiels.

J'ai aussi entendu dans l'intervention de Mme BRUNO, un engagement et un souci de rigueur y compris critique. Personnellement, j'apprécie qu'il puisse y avoir des interpellations, des interrogations qui soient faites mais votre engagement est parfaitement déterminant et déterminé, et je vous remercie en tout cas de la qualité de vos interventions.

J'espère que nous avons pu répondre, pour partie, encore insuffisamment sans doute, à l'ensemble de vos interpellations.

C'est notamment ce qu'a fait M. Rémi FÉRAUD en intervenant parce qu'il a porté le dialogue sur le 10^e arrondissement. Evidemment, il y a encore un certain nombre de nos concitoyens qui se posent des questions : pourquoi ici ? Quelles vont être les conséquences ?

Ceci est parfaitement normal, tout à fait compréhensible. Autant nous pouvons aujourd'hui essayer de leur apporter un certain nombre de réponses, autant nous avons la conviction que c'est, lorsque nous serons véritablement dans l'action, que les choses se feront.

Mme WIEVIORKA a parfaitement souligné - c'est quelque chose qui est très frappant quand même dans ce dossier - la qualité des interventions professionnelles. Mettons de côté les responsables politiques que nous sommes, les uns et les autres, à nos différents niveaux de responsabilité, mais je veux rendre hommage ici, cela m'a vraiment frappé, à la qualité de l'intervention aussi bien des fonctionnaires de la Préfecture de police, que des équipes médicales de "Gaïa", et tous ceux qui ont été amenés à intervenir, associations de quartier par exemple. Nous sommes très loin, Monsieur GOUJON, de l'idéologie. Ces intervenants prennent les questions les unes après les autres et essaient effectivement de trouver des réponses là où il y a encore un certain nombre d'interrogations. Que ce soit pour aider les personnes dans les parcours de soins, ou que ce soit pour agir sur la tranquillité publique, chaque fois, il y a eu la volonté de décortiquer, d'explicitier, de trouver des solutions et on a affaire véritablement à une conjonction d'intervenants très divers mais qui ont une approche extrêmement professionnelle de leur travail, à partir du moment où le politique avait fixé le cadre et donné des moyens.

C'est d'abord pour eux que je veux ici m'exprimer, en les remerciant pour leur engagement.

Un mot quand même : évidemment, je disais que votre position, elle, est vraiment très idéologique. Vous êtes dans cette Assemblée parfaitement isolés. Seul le groupe U.M.P., de tous les groupes du Conseil de Paris...

Permettez-moi, Monsieur GOUJON !

Mais c'est un hommage. Vous savez, je sais que la victimisation et la martyrisation ne font pas toujours le succès à venir. Le fait que vous vous sentiez particulièrement isolés, particulièrement opposés aux autres groupes présents dans ce Conseil de Paris, quel que soit par ailleurs leur engagement politique et les engagements politiques à venir, devrait vous interpeller.

De la même façon, vous êtes complètement isolés, ou en tout cas relativement isolés au sein même de l'U.M.P., alors que nous l'avons dit, les municipalités de Marseille, de Bordeaux, du Havre, ou de Nancy ont montré leur intérêt pour ce projet. Cela nous montre bien que nous avons toujours à Paris une certaine droite dominante... Ce n'est pas faire injure aux autres que de dire que la droite dominante, pour l'instant, c'est plutôt vous ! Eh bien, nous avons toujours une droite dominante qui est quand même, quelque part, l'une des droites les plus conservatrices qui existent aujourd'hui dans notre pays, qui est vraiment une droite qui n'arrive pas à bouger, une droite dont on nous dit parfois, ici et là, je lis quelques papiers, on nous dit : "Vous allez voir, on va être libres, on va tout changer."

Rien du tout ! C'est toujours sur les sujets essentiels, sur tous les sujets fondamentaux de l'innovation sociale, du souci des autres, de la modernité des politiques urbaines, que vous êtes absents. Vous êtes la caricature de la droite conservatrice en France et je ne crois pas que ceci puisse être à l'image de ce qu'est la Capitale.

Nous sommes dans une capitale très largement rassemblée, au-delà des groupes de cette Majorité, pour dire que nous voulons une ville moderne, une ville solidaire, une ville qui avance.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN, d'avoir mis de la sérénité dans nos débats.

Je donne la parole à M. Alain LHOSTIS pour 2 minutes d'explication de vote.

M. Alain LHOSTIS. - Je veux simplement dire que nous vivons effectivement un moment solennel. Depuis 2004, nous étions, dans cette Assemblée, favorables, la Majorité, à l'ouverture d'une telle salle à Paris. Il y a eu beaucoup de mobilisation autour de ces questions.

Je trouve qu'il est effectivement réducteur de la part de la droite de dire que, aujourd'hui, cette question débarque comme cela. En effet, elle a fait l'objet de multiples discussions. Je rappelle la commission, à laquelle M. GOUJON a participé, d'ailleurs, de façon assez éloignée, mais il devrait reconnaître pourtant que nous avons rencontré des acteurs dans des pays étrangers, nous avons des acteurs de la police, qui sont venus d'Amsterdam, par exemple, ou de Genève, expliquer leur participation et leur intérêt à ce type de démarche.

Aujourd'hui, il s'agit d'implanter cette salle. La municipalité du 10e, avec son maire et également le Maire de Paris et la Majorité municipale ont décidé de l'implanter dans un lieu où, justement, nous avons d'ores et déjà des scènes de consommation de drogue ouvertes, dans des conditions délicates pour les usagers et pour ceux qui, éventuellement, pourraient être tentés de toucher aux seringues qui sont laissées dans les quartiers. Il n'y avait aucune réponse qui était donnée. Toutes les réponses répressives de mobilisation de force de police n'ont jamais réglé ce problème.

Nous apportons enfin une réponse humaine, une réponse de fraternité, une réponse de solidarité. Oui, nous accomplissons un acte majeur vers notre prochain, un acte majeur de santé publique pour créer du mieux-vivre ensemble dans le quartier de la gare du Nord et les élus Communistes et du Parti de Gauche voteront avec sérénité et détermination cette expérimentation.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

Maintenant nous allons passer au vote en commençant par l'amendement n° 4a G pour lequel, je crois, l'avis...

Monsieur LEGARET, c'est en tant que président de groupe ? Oui ?

M. Jean-François LEGARET. - Je regrette, en un mot, que M. LE GUEN se soit livré exclusivement à des invectives et n'ait répondu à aucun des arguments, qu'il n'ait même pas daigné, d'ailleurs, donner la position de vote de l'Exécutif sur notre amendement et qu'il n'ait en aucun cas répondu aux arguments juridiques.

Veut-il, daigne-t-il au moins faire connaître sa position sur notre amendement ?

M. Christian SAUTTER, président. - Je vais lui demander de confirmer son avis sur l'amendement n° 4a G.

M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint. - J'ai peur qu'il ne soit pas positif.

M. Christian SAUTTER, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 4a G, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 15 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DPA 15 G).

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à la pérennisation du Point d'accueil écoute jeunes de l'association "La Chapelle 18e".

M. Christian SAUTTER, président. - Chers collègues, nous passons maintenant à l'examen des vœux non rattachés, en commençant par le vœu n° 5 G relatif à la pérennisation du Point d'accueil écoute jeunes de l'association "La Chapelle 18e".

C'est M. Sylvain GAREL qui le présente en une minute et M. LE GUEN qui donnera l'avis de l'Exécutif.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Il ne me faudra même pas une minute pour le présenter. C'est un vœu très local mais qui est très important pour le 18e arrondissement. D'ailleurs, il a été adopté à l'unanimité de l'ensemble des élus du 18e.

Simplement, nous avons une inquiétude quant à la pérennisation du Point d'accueil écoute jeunes de l'association "La Chapelle", donc nous souhaitons interpeller notre collectivité mais aussi, à travers elle, l'Etat, pour lui permettre de stabiliser ce Point d'accueil écoute jeunes et l'association "La Chapelle" à laquelle il est rattaché. Nous voulions aussi que la S.I.E.M.P., qui a une main sur l'immeuble où est installé actuellement ce Point d'accueil écoute jeunes, avec la mairie du 18e, recherchent une solution provisoire pour que l'association trouve des locaux rue Riquet, après les travaux qui sont prévus dans cet immeuble.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur GAREL. On arrive à faire une minute quand même.

Monsieur LE GUEN, quel est l'avis de l'Exécutif sur ce vœu n° 5 G ?

M. Jean-Marie LE GUEN. - Favorable, Monsieur le Président.

Juste un petit mot pour dire que nous connaissons le rôle de cette association, l'intérêt du travail qui est mené, et donc, nous soutenons parfaitement à la fois le vœu qui est présenté et plus largement cette association y compris auprès des pouvoirs publics.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 5 G avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 23 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au financement par la Ville d'investissements dans les hôpitaux de l'A.P.-H.P.

M. Christian SAUTTER, président. - Le vœu n° 6 G est relatif au financement par la Ville d'investissements qui ont lieu dans les hôpitaux de l'A.P.-H.P.

Monsieur LHOSTIS, une minute, et M. LE GUEN répondra.

M. Alain LHOSTIS. - Ce vœu n'aurait pas de raison d'être si un vœu précédent, de la séance du 12 novembre dernier, avait été suivi d'effet.

Nous avons voté un vœu qui rappelait que la Ville a financé à hauteur de 18 millions d'euros depuis 2001 la reconstruction de services d'urgences généralistes ou dentaires, ainsi que des mammographes pour participer au dépistage du cancer du sein et qu'elle a consacré plusieurs millions d'euros à l'Institut du cerveau et de la moelle, à l'Institut de la vision ou à Imagine, des lieux de recherche.

Et le vœu proposait que le Conseil de Paris vote à nouveau des propositions d'investissement pour la rénovation de bâtiments hospitaliers et d'équipements d'investigation et de soins, en engageant une concertation avec la direction générale de l'A.P. qui devait être faite dans un délai de 6 mois.

Depuis le 12 novembre 2012, cela fait 8 mois, et à ma connaissance absolument aucune suite n'a été donnée à ce vœu, donc je demande que ce vœu soit suivi d'effet pour préparer la convention pouvant être soumise à la séance du Conseil de Paris du mois d'octobre 2013.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

Monsieur LE GUEN, quel est l'avis de l'Exécutif sur ce vœu n° 6 G ?

M. Jean-Marie LE GUEN. - Tout d'abord je remercie, et je suis favorable au vœu de M. LHOSTIS, il a bien fait de souligner d'ailleurs, notamment lorsqu'il était en responsabilité, l'importance de l'intervention de la Ville dans les financements de l'Assistance publique, qui d'ailleurs sous ce mandat se sont plutôt un peu ralentis. Et donc, je pense qu'il a parfaitement raison d'insister sur les investissements, d'autant que nous n'avons pas eu l'occasion encore de concrétiser tous les engagements qui avaient été pris au niveau du PIPP, et donc, le fait qu'aujourd'hui, M. LHOSTIS insiste sur cette dimension utile de l'intervention de la Ville, je ne peux qu'y souscrire au nom de l'Exécutif, bien évidemment.

M. Christian SAUTTER, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 6 G avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 24 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'Hôtel-Dieu.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons aux vœux n^{os} 7 G et 7 G bis relatifs à l'Hôtel-Dieu. C'est Mme SIMONNET qui présente le vœu n° 7 G en une minute, et M. LE GUEN qui présentera le vœu de l'Exécutif en une minute.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce sera donc, mes chers collègues, la quatrième fois que nous présenterons depuis le début de l'année un vœu en soutien aux urgences de l'Hôtel-Dieu et pour un moratoire sur l'ensemble de ses services.

Comme vous le savez, la direction de l'A.P.-H.P. a décidé de fermer les urgences pour le 4 novembre 2013, alors que les services d'urgence des autres hôpitaux sont déjà en complète saturation et qu'il est par ailleurs prévu de fermer les hôpitaux de Beaujon et Bichat dans le cadre d'une restructuration.

D'ores et déjà nombre de services ont été délocalisés, les services de chirurgie digestive, thoracique, de réanimation et de pneumologie. Le transfert des urgences d'ophtalmologie est prévu pour 2016 et la fermeture du service de médecine interne pour 2013.

Le maintien des services d'urgence nécessite, mes chers collègues, également de maintenir et de réinstaller l'ensemble des plateaux techniques existants. Alors certes, le Maire de Paris a annoncé par voie de presse qu'il n'acceptait pas "la date butoir d'une fermeture des urgences de l'Hôtel Dieu au 4 novembre prochain", mais nous ne saurions nous satisfaire d'un report de la fermeture des urgences à une date ultérieure, sans doute au lendemain des municipales et par contre dans le même temps de la fermeture ou du transfert de nombre de ses services au profit du grand hôpital sans lit que nous a déjà à plusieurs reprises vanté M. LE GUEN, qui sans doute va le vanter de nouveau.

Nous demandons à travers ce vœu qu'une clarté soit faite enfin, et que les annonces par voie de presse soient confirmées par un vote clair du Conseil de Paris à la fois pour un moratoire sur la fermeture des urgences de l'Hôtel Dieu, un moratoire sur la fermeture ou le déménagement de l'ensemble des services et l'organisation de négociations permettant la remise à plat des projets d'avenir pour l'Hôtel Dieu, ses urgences et les services de soins afin que de permettre l'étude du projet alternatif porté par les personnels. Les neuf premiers arrondissements de Paris ont besoin de cet hôpital de proximité.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Je donne la parole à M. Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci, Monsieur le Président.

On pourrait croire comme cela que c'est répétitif mais non, les choses progressent.

Je regarde votre vœu, et il y est dit, maintenant tout à fait clairement, que le maintien des urgences nécessite de maintenir et de réinstaller l'ensemble des plateaux techniques et services de l'Hôtel Dieu. C'est d'ailleurs le sens d'un projet qui a été développé en partie par un certain nombre de personnes mobilisées autour de la problématique de l'Hôtel Dieu, et qui disent : il nous faut un nouveau projet pour l'Hôtel Dieu.

En tout cas, on peut être d'accord sur ce constat, c'est-à-dire que le statu quo n'est plus possible. Aujourd'hui, au point où nous en sommes après que les décisions ont été prises en 2010 de retirer les services de l'Hôtel Dieu et notamment les services de réanimation, il n'est plus possible de faire fonctionner un service des urgences dans l'état actuel ou à court terme. Et donc, le débat maintenant a lieu entre ce que vous proposez et ce qui sera peut-être demain proposé par l'Assistance publique, à savoir : quel est le nouvel Hôtel Dieu que nous voulons construire ?

Et ce débat est parfaitement sain et je vous remercie de le poser.

Et comme je vous en remercie, je vais aller au-delà du vœu de l'Exécutif dont vous avez vu qu'il souhaite justement qu'il y ait ce débat.

Je prends l'engagement ici, qu'il y ait un débat et j'y inviterai tous les groupes du Conseil de Paris qui voudront assister à l'audition des différents projets d'avenir pour l'Hôtel Dieu.

Je souhaite que le projet dit "CGT" pour aller vite, soit présenté et débattu devant l'ensemble des groupes au Conseil de Paris.

Je souhaite que soit entendue la communauté médicale de l'Assistance publique de Paris. Je souhaite que soient entendues les associations d'usagers de l'Assistance publique. Je souhaite que la désinformation et que les raccourcis se terminent pour que soient très clairement mis sur la table les enjeux du sujet Hôtel Dieu et de la problématique des soins en urgence.

Et donc, je prends devant vous l'engagement de procéder à la rentrée à un débat sur l'avenir de l'Hôtel Dieu. Il me semble plutôt raisonnable, pour qu'il y ait un contrôle démocratique de tout cela, que nous ayons, projet contre-projet, ce débat et que l'on cesse les polémiques, et que l'on cesse de faire croire que certains ici seraient les tenants de l'immobilisme pendant que d'autres seraient les tenants de l'éradication hospitalière.

Non, je pense qu'il y a deux projets maintenant sur la table et tout le débat, peut-être même les polémiques parfois un peu chaudes qui ont eu lieu, a permis de dire qu'il fallait faire revivre l'Hôtel Dieu et qu'il fallait avancer sur des projets. Alors, étudions le projet avancé par la CGT, étudions le projet avancé par la communauté médicale de l'Assistance publique, voyons quels sont les points de convergence et de divergence, faisons venir ici des intervenants qui, au-delà de l'extrême qualité de tous les Conseillers de Paris que nous sommes, ont aussi parfois leur mot à dire. Faisons venir la communauté médicale, les usagers, les personnels soignants, l'Agence régionale de santé, les experts en santé publique, les universitaires. Faisons les venir pour que tous ces gens-là nous disent exactement ce qu'il en est de l'avenir de l'Hôtel-Dieu.

Et nous sortirons des débats idéologiques, et nous sortirons des postures, et nous trouverons des solutions qui se feront au service de la santé des Parisiens.

Merci donc de vos interventions répétées. Merci donc de votre vœu qui permet, me semble-t-il, de poser justement le débat, même si, si vous le permettez, je vous suggère plutôt de vous rallier au vœu de l'Exécutif qui prévoit ce débat plutôt que d'en revenir à une position que je trouve un peu abrupte et un peu rapide.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je donne la parole à M. GAREL pour une explication de vote, maximum deux minutes.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Président.

Comme vient de le dire M. LE GUEN, il y a deux projets et le débat n'est pas fini. Pour l'instant, nous soutenons ces deux projets, donc nous voterons les deux vœux.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci.

Je me tourne d'abord vers Mme SIMONNET pour voir si elle a été convaincue par l'engagement pris par M. LE GUEN et qu'en conséquence, elle retire le vœu n° 7 G.

Mme Danielle SIMONNET. - Pour la première fois, l'Exécutif nous présente un vœu qui n'est pas en train de redéfendre à tout prix le projet d'hôpital sans lit, alors que, pourtant, dans la lettre de M. le Maire de Paris à M. Jean-Marc AYRAULT, c'est ainsi qu'il agit. Dans sa lettre, il redéfend à tout prix le projet en secteur 1 d'un service 24 heures sur 24 au centre de Paris qui se substitue...

Tout cela pour vous dire, mes chers collègues, que, bien évidemment, le vœu de l'Exécutif rétropédale, ne défendant plus le projet initial, donc, forcément, nous ne pouvons pas nous y opposer, puisqu'il propose un débat et nous avons demandé ce débat. Eh oui, il aura fallu quatre vœux successifs pour que l'on ait enfin ce débat !

Donc nous allons voter ce vœu de l'Exécutif, mais nous maintenons le nôtre également, parce que tant qu'il n'y aura pas de moratoire sur la fermeture des urgences et sur la fermeture des services... Il est prévu, par exemple, la fermeture du service de médecine interne en septembre ; on agit ou on n'agit pas ? Le débat permet du moratoire ou pas ? Non ! De facto, non !

Donc, nous maintenons également notre vœu, en espérant que cette hypocrisie cesse, parce qu'en attendant, la lettre au Premier Ministre a bien été envoyée.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Je ne l'ai pas eue.

Mme Danielle SIMONNET. - Je l'ai eue, je vous la donnerai !

M. Christian SAUTTER, président. - La buvette est ouverte.

Je retire cette mauvaise plaisanterie et je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 7 G avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 7 G bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 25 G).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'ouverture d'un nouveau centre de santé à Beaugrenelle.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons au vœu n° 8 G relatif à l'ouverture d'un nouveau centre de santé à Beaugrenelle ; c'est M. COURTOIS qui le présente en une minute, M. LE GUEN répondra et Mme BRUNO fera une explication de vote.

Monsieur COURTOIS, vous avez la parole.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Monsieur le Président.

Je rappellerai, tout d'abord, que le vœu dont il s'agit a été adopté lors du dernier Conseil du 15^e arrondissement du 1^{er} juillet. En réalité, avec la fermeture en 2006 du centre médical de Beaugrenelle qui a fait suite

au lancement de l'opération immobilière du nouveau Beaugrenelle, une forme de lacune dans la capacité à traiter toutes les personnes qui arrivaient sur place a été constatée, puisque environ 25.000 patients étaient, chaque année, accueillis au centre de santé de Beaugrenelle.

Evidemment, aujourd'hui, nous avons une insuffisance assez forte en matière de soins conventionnés qu'il faut combler, et ce, d'autant plus qu'un engagement avait été pris par le Département de Paris, la S.E.M. "PariSeine" et les promoteurs d'ouvrir un centre médical conventionné à l'issue des travaux dans le secteur.

Or, aujourd'hui, nous avons constaté que rien n'a été fait ; c'est pourquoi nous demandons au Maire de Paris d'obtenir un accord définitif de la S.C.I. "Beaugrenelle" pour garantir la mise à disposition d'un local pour permettre l'ouverture sur la dalle, puisqu'il y a de la place, d'un nouveau centre de santé conventionné, concomitamment avec l'ouverture du centre commercial qui est prévue, si nos informations sont bonnes, pour octobre 2013.

Merci, Monsieur le Président.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur COURTOIS.

Monsieur LE GUEN, l'avis de l'Exécutif sur ce vœu n° 8 G ?

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci, Monsieur le Président.

Je dois avoir tort, de temps en temps, d'être pessimiste, parce que si on m'avait dit au début de mon mandat que je verrais une question de l'U.M.P. demandant l'ouverture de centres de santé collectifs dans le 15^e arrondissement, j'aurais eu du mal à y croire. Ceci pour vous dire que je trouve cela très bien, et d'autant mieux, d'ailleurs, que pour partie, nous pensons avoir très largement répondu à votre souhait, à savoir que, comme vous le savez sans doute, depuis octobre 2011, le groupe "Beaugrenelle" a signé un partenariat avec le centre de soins Viala, et nous avons développé avec ce centre de soins, juste à côté de la dalle Beaugrenelle, un accès aux soins dans des conditions conventionnelles et positives.

Maintenant, vous nous posez une question particulière sur le centre de santé Beaugrenelle ; vous me permettrez d'être un tout petit peu plus libéral que vous. Je regarderai d'abord s'il y a des besoins de santé de la population, et ensuite...

Remettez-vous, Monsieur BROSSAT, je faisais juste de l'humour ; on peut dire libéral sans qu'il y ait une attaque cardiaque immédiatement ! Respirons !

Je disais tout simplement que je souhaite aussi avoir l'avis des professionnels libéraux du quartier, pour savoir, si nous devons mettre en place une deuxième Maison de santé, ce qu'ils en pensent, est-ce qu'ils souhaitent s'y investir, etc.

C'est donc une question ouverte, mais il me semble que nous avons déjà apporté une réponse substantielle avec la création du centre Viala.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je donne la parole à Mme BRUNO, pour une explication de vote.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, depuis sept ans, il n'y a plus de centre médical conventionné à Beaugrenelle. Alors même que la galerie commerciale sera inaugurée en octobre, je m'étonne qu'il n'y ait pas eu d'accord définitif sur la mise à disposition d'un local afin de permettre l'ouverture imminente d'un centre de santé, ainsi que le Maire s'y était engagé.

Il est paradoxal de prétendre vouloir mailler la ville de maisons de santé où se regrouperaient généralistes et spécialistes, à l'instar des propos de Mme HIDALGO, elle-même élue du 15^e arrondissement, et de rester sourds aux besoins des habitants en matière d'offre de soins de proximité. A moins qu'il ne s'agisse d'une tradition, après la fermeture par la Municipalité parisienne des centres de santé des Ternes et de Chemin Vert, ainsi que nous l'avions déploré dans le cadre du groupe de travail sur l'accès aux soins en 2011 !

Il est vrai que la préférence de la candidate socialiste s'adresse aux maisons de santé et non aux centres de santé.

Or, je me permets de vous rappeler que celles-ci ne sont pas soumises à la tarification de secteur 1 ni à l'obligation de tiers-payant, pas plus qu'au salariat, contrairement aux centres de santé, et ne répondent, par conséquent, aucunement à l'impératif de justice sociale et d'accès aux soins pour tous.

Il serait, dès lors, incompréhensible de ne pas rouvrir cet indispensable centre de santé au regard de la situation particulière de Paris qui présente la fréquence et le niveau de dépassement tarifaire les plus importants de France, qui présente une surreprésentation de spécialistes et une rareté préoccupante de maisons médicales de garde.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BRUNO.

Monsieur LE GUEN, vous n'avez pas donné vraiment l'avis sur le vœu n° 8 G ; si vous voulez dire un mot à Mme BRUNO ?

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci, Monsieur le Président.

Juste pour dire qu'évidemment, c'est un avis négatif, mais, encore une fois, nous ne sommes pas fermés, même si je trouve que votre position est un peu idéologiquement marquée, Madame BRUNO. Je pense que nous pouvons faire des maisons de santé dans le cadre d'un conventionnement de secteur 1, nous ne sommes pas obligés de créer uniquement des centres de santé avec des médecins salariés. Excusez-moi d'insister sur cette dimension, qui nous vaut sans doute un dialogue un peu à front renversé, mais j'assume parfaitement ma position, comme vous l'imaginez bien, et je sais que vous avez l'habitude aussi d'assumer parfaitement les vôtres.

M. Christian SAUTTER, président. - Je signale, mes chers collègues, que nous allons essayer de finir le Conseil général avant 18 heures 20, mais je ne sais pas si nous en prenons le chemin.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 8 G, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2013 DASES 417 G - Participation (200.000 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'établissement public administratif du Crédit municipal de Paris pour la mise en œuvre du dispositif de microcrédit personnel et d'une action de lutte contre le surendettement à Paris.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons au projet de délibération DASES 417 G portant sur une convention avec le Crédit municipal de Paris pour la mise en place du dispositif de microcrédit personnel et d'une action de lutte contre le surendettement.

C'est M. CONTASSOT qui intervient et Mme TROSTIANSKY qui répondra.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit d'une convention dont l'objet est particulièrement intéressant, puisqu'il s'agit d'aider les porteurs de projets qui n'ont pas accès aux crédits bancaires à se financer avec des microcrédits, et quand on sait le taux pratiqué en dehors des opérations menées par le Crédit municipal, qui finance à un taux bas, de 4 %, alors que sur le marché on est plutôt autour de 10-12 %, donc c'est effectivement très important que le Crédit municipal participe à cette opération.

Par ailleurs, je souligne, qu'en cas de remboursement des crédits, les intérêts sont remboursés, ce qui veut dire que l'on arrive, de fait, à un prêt à taux 0 %, ce qui est tout à fait exceptionnel et je crois qu'il faut l'encourager.

Parallèlement, deuxième objectif, c'est l'aide pour les surendettés, une aide technique, d'une part, et une aide aussi aux travailleurs sociaux.

Là encore, des objectifs tout à fait pertinents, me semble-t-il, que nous soutenons totalement. Cependant, nous aimerions que l'on soit un peu plus précis en matière de bilan.

Quelques éléments nous interpellent puisque, sur l'ensemble du financement par le Département, on peut voir que les charges de personnel représentent les trois quarts, l'équivalent des trois quarts de cette subvention. 152.000 euros, cela nous paraît énorme, en sachant qu'il y a beaucoup de bénévoles qui travaillent, notamment pour l'aide aux surendettés.

Deuxièmement, il n'y a pas de répartition dans les charges entre ce qui relève du financement, donc du microcrédit, et d'autre part ce qui est de l'aide aux surendettés. Une bonne répartition nous intéresserait.

Il n'y a pas non plus de précision sur les articulations potentielles avec les organismes qui forment les travailleurs sociaux. Je pense notamment à un organisme qui fait beaucoup de formations, la Banque de France, puisque plus de 11.000 travailleurs sociaux sont formés chaque année dans le cadre du surendettement. Il serait un peu dommage qu'il n'y ait pas une coordination ou que cela fasse double emploi, sachant qu'à chaque fois ce sont des financements non négligeables.

Pas d'explication non plus sur le taux du redépôt. On nous dit que, à Paris, il y aurait 40 % de taux de redépôt, ce qui est tout à fait supérieur à la moyenne nationale et qui va plutôt en diminuant, puisque l'on est cette année à 37,8 %, ce qui est inférieur aux années passées.

Pourquoi ce taux de redépôt supplémentaire à Paris ? Est-ce qu'il y a des explications ? Cela nous semblerait utile, là encore, d'avoir des informations.

Sur la résolution des dossiers qui font l'objet d'une aide : combien de plans amiables, combien de mesures imposées ou de recommandations, combien de rétablissements personnels ? Là encore, si l'on veut mesurer l'efficacité du dispositif, ces données nous semblent intéressantes.

Nous souhaitons qu'elles puissent nous être communiquées lors d'une prochaine réunion de la 6e Commission, je crois que cela aiderait simplement à ce que l'on y voie un peu plus clair, mais, en tout cas, nous soutenons évidemment totalement ce projet.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Madame Olga TROSTIANSKY, sur ces demandes d'informations qui pourraient être livrées ultérieurement ?

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, ce partenariat entre les services sociaux de la collectivité parisienne et le Crédit municipal de Paris a été initié en 2008, avec la mise en place du microcrédit personnel qui a déjà bénéficié à près de 1.000 foyers parisiens. Le microcrédit a su trouver sa place dans l'éventail des aides et allocations destinées à aider les Parisiennes et les Parisiens qui sont confrontés à un accident de la vie ou qui doivent trouver les moyens de financer un projet, par exemple une formation ou le permis de conduire.

Le Crédit municipal de Paris a également lancé en 2012 le point "Solution surendettement" qui permet aux personnes endettées d'être accompagnées tout au long de la mise en œuvre du plan décidé par la Commission de surendettement.

Ce qui a été ajouté, c'est que le courrier envoyé à toutes les personnes, en même temps que l'avis de la Commission, permet de capter des publics qui étaient inconnus des services sociaux ou des associations préalablement.

Donc, cet accompagnement qui leur est proposé leur permet de sortir de cette spirale qui peut être infernale du surendettement et d'envisager plus sereinement l'avenir.

Ce travail est accompli en lien étroit avec les services de la Banque de France avec lesquels nous allons, chaque année, un peu plus loin dans le partenariat. Nous travaillons ainsi actuellement à inventer des procédures pour capter le public surendetté dès le début du dossier, ce qui permettrait, par ce travail en amont, d'agir de manière préventive.

Cela nous permettra par ailleurs de mieux connaître le profil des personnes surendettées, comme le souhaite M. CONTASSOT.

Il a posé plusieurs questions sur les équipes, c'est la même équipe qui gère les deux dispositifs et, pour un certain nombre de chiffres qu'il a évoqués, dans le travail que nous faisons dans la Banque de France, nous avançons jour après jour pour avoir des statistiques plus fines. Evidemment, je les communiquerai à une prochaine 6e Commission.

Il y a un travail de qualité qui est accompli par le Crédit municipal de Paris et il est utile pour les Parisiennes et les Parisiens en difficulté, donc je voulais vous inviter à voter ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 417 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DASES 417 G).

2013 DASES 422 G - PDIE. Subvention (220.000 euros) et convention avec l'association Emmaüs Solidarité (1er) pour son action de préformation et de lutte contre l'illettrisme en direction de publics allocataires du RSA.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons au projet de délibération DASES 422 G. C'est une convention avec l'association "Emmaüs Solidarité" relative à la lutte contre l'illettrisme parmi les allocataires du Revenu de Solidarité Active.

C'est Mme BIDARD qui intervient, Mme TROSTIANSKY répondra.

Mme Hélène BIDARD. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, en plus de son action dans le domaine de l'hébergement, de l'accompagnement social et de l'insertion, depuis de nombreuses années, l'association "Emmaüs Solidarité", anciennement "Emmaüs", conduit une action indispensable de préformation et de lutte contre l'illettrisme dans le cadre de son atelier de formation de base.

Les bénéficiaires en sont le plus souvent des allocataires du R.S.A., certains francophones, d'autres non, freinés dans leur intégration professionnelle ou sociale par un manque d'autonomie notamment linguistique.

La poursuite de cette action est essentielle, en particulier aujourd'hui, alors que le contexte économique et social fragilise de plus en plus ces hommes et ces femmes déjà en difficulté.

Cette convention est donc nécessaire et le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche votera pour.

Cependant, nous voudrions noter que la subvention accordée à l'association est en baisse, elle est de 220.000 euros au lieu de 277.000 euros. Cette baisse fait suite à une diminution du solde de la subvention 2011 et à une première baisse de la subvention de 2012, au vu de la liste d'allocataires du R.S.A. effectivement suivis par l'association.

Nous voudrions préciser ici que ces personnes ont été, en l'occurrence, radiées du R.S.A. en cours de formation, quand bien même elles étaient encore allocataires au moment de leur inscription.

Comme beaucoup d'autres associations travaillant dans ce secteur, "Emmaüs Solidarité" fait face à des difficultés financières et à des baisses de subventions, par ailleurs. Pour faire face, elle a dû rogner sur toutes ses dépenses et même licencier un certain nombre de salariés pour des raisons économiques.

Alors que personne ne contestera l'importance du travail de cette association, ni le public toujours plus nombreux en demande de ces formations de base, nous déplorons cette baisse de subvention, strictement arithmétique, qui n'en tient pas compte.

Nous aurions aimé qu'elle soit au moins réévaluée de 20.000 euros afin de permettre à cette association de ne pas être encore un peu plus pénalisée, en dépit de ses efforts, deux fois pénalisée en quelque sorte, en amont et en aval.

Un autre point nous semble contestable. La présente convention ne permet pas à l'association de bénéficier d'un financement du F.E.I. dont l'association a besoin pour soutenir son action.

Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche s'inquiète donc que, en plus de priver "Emmaüs Solidarité" d'une partie de la subvention accordée par le passé, le Département de Paris ne l'empêche de trouver d'autres ressources pour financer son activité.

Encore une fois, il s'agirait ici d'une double difficulté pour "Emmaüs Solidarité", alors qu'il s'agit d'une association dont personne ne conteste la pertinence du travail et qui fournit tous les efforts possibles pour continuer son action en dépit de la baisse de ses subventions. Cela nous semble donc beaucoup.

Nous voterons cette convention, mais nous en appelons au bon sens du Département de Paris qui doit soutenir plus énergiquement cette association, au moins en lui délivrant une attestation de co-financement, sinon en lui accordant une subvention supplémentaire.

Madame la Maire adjointe, vous connaissez très bien les équipes et le travail d'Emmaüs. Elles partent à la rencontre des plus démunis et, vous le savez, la crise économique plonge de plus en plus de familles dans les difficultés.

Le soutien aux associations comme "Emmaüs" doit être renforcé, car il devient pour beaucoup indispensable.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BIDARD.

Je donne la parole à Mme Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, comme l'a souligné Mme BIDARD, cet atelier de formation de base d'Emmaüs mène une action importante pour le Département de Paris en matière d'accompagnement des publics en insertion, dans leur maîtrise du français oral et écrit, dans l'action de préparation au logement et dans les actions de formation d'expertise en formation et dans les conseils juridiques qui sont donnés.

Entre 1993 et 2012, la convention était reconduite tacitement entre "Emmaüs" et le Département, sans que les Conseillers de Paris en aient connaissance. Pour des raisons juridiques, mais également pour permettre une bonne information du Conseil sur les actions d'insertion, la subvention sera désormais votée chaque année.

Ces procédures nouvelles nous ont conduits à diminuer les subventions accordées à "Emmaüs" et à faire évoluer ses missions dans une année de transition pour l'Atelier de formation de base et l'espace "DIMEY".

A l'issue de la renégociation sur les missions de l'Atelier de formation de base, ces actions seront désormais prescrites par l'ensemble des travailleurs sociaux et pas uniquement par "Emmaüs Solidarité", et le nombre cible d'allocataires du R.S.A. pris en charge a été minoré pour améliorer leur prise en charge.

Ces missions doivent être continuées et travaillées en lien avec l'espace "DIMEY".

Sur la réduction de la subvention, quelques mots : le coût est très important et le coût de l'action par allocataire pour le Département est de 1.380 euros par allocataire, l'an dernier et 1.250 euro cette année. Il est à mettre en rapport avec le fait que l'action de formation que nous subventionnons est très majoritairement conduite par des bénévoles. Cela peut être paradoxal mais, en fait, c'est très coûteux et elle est vraiment chère, 5 à 10 fois plus chère que les actions classiques de soutien linguistique.

Nous avons une grande qualité de travail réalisé par les encadrants professionnels mais, évidemment, ce qui est important, c'est que l'on aille vers un coût plus juste sans mettre "Emmaüs" en difficulté. C'est ce sur quoi nous travaillons avec "Emmaüs" qui est en train aussi de rechercher plusieurs sources de financement.

Ce projet de délibération n'exclut pas la possibilité du cofinancement, évidemment.

Ce que je voulais dire aussi à Mme BIDARD, c'est que nous avons rassuré "Emmaüs" sur ce sujet lors d'une rencontre qui a eu lieu vendredi dernier et nous avons pris un certain nombre de mesures pour qu'Emmaüs ne connaisse pas de difficulté de trésorerie cette année, en versant un acompte de 80 % dès le vote de cette subvention.

Il y a du travail à mener et à compléter avec "Emmaüs" dans le cadre de cette activité qui est importante pour un certain nombre de personnes en difficulté.

C'est la raison pour laquelle je propose de voter cette subvention.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je mets aux voix, après ces propos rassurants, à main levée, le projet de délibération DASES 422 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DASES 422 G).

2013 DASES 429 G - Signature d'une convention de coopération entre le Département de Paris, le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (C.A.S.-V.P.) et le Samu social de Paris, relative à la prise en charge hôtelière des familles au titre de l'Aide sociale à l'enfance sur le territoire de Paris.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons au projet de délibération DASES 429 G. C'est une convention avec le Samu social de Paris qui est relative à la prise en charge hôtelière des familles au titre de l'Aide sociale à l'enfance. Il y a deux orateurs inscrits, ou plutôt un orateur et une oratrice : le Président BROSSAT et Mme SIMONNET.

Mme TROSTIANSKY répondra.

Monsieur BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, ma collègue Hélène BIDARD tout à l'heure, lors des questions d'actualité, est intervenue pour rappeler notre exigence d'une inconditionnalité de la prise en charge hôtelière des familles à la rue avec enfants par l'Aide sociale à l'enfance.

Ce projet de délibération que vous nous proposez prolonge les préoccupations de notre groupe sur ce sujet. Il s'agit, en effet, d'une extension de l'expérimentation menée dans le 18^e arrondissement et conduite notamment par mon ami Gérald BRIANT.

La convention que le Département s'apprête à signer avec le C.A.S.-V.P. et le Samu social de Paris a ainsi pour objectif d'améliorer les conditions de prise en charge hôtelière des familles au titre de l'Aide sociale à l'enfance mais également d'améliorer l'accompagnement social des familles et de négocier et de contrôler le tarif des hôtels. Cette convention permettrait de fait de répondre à une situation insupportable aujourd'hui pour les familles obligées de chercher elles-mêmes un hôtel et de négocier elles-mêmes leurs tarifs.

Je crois que ces familles ont déjà suffisamment de problèmes pour que la collectivité s'occupe désormais de tous les aspects de leur prise en charge. C'est une question de justice et d'égalité sociale et, en cela, ce projet de délibération nous permet d'avancer dans ce domaine. Il est donc une bonne nouvelle pour ces familles qui attendent, à juste titre, beaucoup de nous.

Néanmoins, en ce qui concerne le Samu social et puisqu'il s'agit d'une période d'expérimentation dans les 11^e, 13^e et 18^e arrondissements, mon groupe souhaite qu'une exigence particulière soit portée sur plusieurs points.

D'une part, et nous l'avons déjà dit lors des questions d'actualité, sur l'inconditionnalité de la prise en charge de l'Aide sociale à l'enfance mais aussi, d'autre part, sur une réelle transparence et sur la nécessité d'un vrai bilan de la prestation proposée par le Samu social. Une diminution du parc hôtelier disponible n'est notamment pas envisageable pour nous mais, plus important encore, il s'agit de savoir si le Samu social est effectivement en mesure d'assurer cette prestation. On sait aujourd'hui les difficultés qu'il a d'ores et déjà à répondre aux besoins d'hébergement d'urgence en tant que tels et ses capacités insuffisantes qu'il faudrait encore renforcer.

Mon groupe souhaite d'ailleurs qu'à l'avenir, le Samu social soit réorganisé en véritable service public de l'urgence sociale et nous serons très vigilants en ce qui concerne les conditions réelles de la prise en charge des familles dans le cadre de cette expérimentation.

Enfin, je souhaite insister sur le fait que, pour nous, évidemment, le recours à l'hôtel n'est pas une solution durable. Certaines familles y demeurent des années. Des enfants grandissent à l'hôtel dans des chambres de 9 mètres carrés, sans espace de jeux, sans espace de travail, sans cuisine, sans intimité. Certaines familles vont d'hôtel en hôtel, pour des périodes plus ou moins courtes, alors que ce dont elles ont le plus besoin, c'est de stabilité.

Les conséquences, notamment pour le développement et l'épanouissement des plus jeunes, sont très importantes.

C'est pourquoi l'hébergement d'urgence ne peut se concevoir seulement par l'hôtellerie privée. Nous aurons évidemment besoin de continuer à construire massivement des lieux alternatifs, des logements d'insertion, des résidences sociales, voire des pensions de famille, pour répondre au drame de ces familles à la rue.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Président BROSSAT.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET pour maximum 5 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je m'exprimerai ici au nom d'Alexis CORBIÈRE et de moi-même.

Ce projet de délibération nous renvoie au débat que nous avons déjà eu en février 2011 au sujet du nouveau règlement à l'époque de l'Aide sociale à l'enfance.

Au premier abord, la situation sur le terrain est tellement catastrophique que l'on pourrait croire à une amélioration proposée.

Il est donc prévu, par ce projet de délibération, que le Samu social prenne en charge la réservation des hôtels, alors que les familles aujourd'hui doivent se débrouiller seules avec une liste. Il est prévu également que le Samu social puisse négocier de meilleurs tarifs et évaluer leur respect des normes de confort et d'hygiène.

L'expérimentation progressive se fera d'abord sur les 11e et 13e arrondissements, avec extension par étape par la suite.

Dans une deuxième convention, il pourrait être envisagé que le paiement direct par les familles de leur participation aux frais d'hébergement soit effectué auprès du Samu social.

Mes chers collègues, aujourd'hui comme en 2011, nous sommes opposés à la décision d'expérimenter et de généraliser une délégation de mission d'hébergement auprès du Samu social.

Le Samu social est une structure régionale. Il peut être amené à envoyer des familles dans des hôtels éloignés du lieu de scolarisation des enfants, dans un autre département. Certes, dans l'exposé des motifs, il est précisé : "Les hébergements auront lieu dans Paris ou à proximité à titre exceptionnel, quand l'urgence l'impose." Mais vu la pénurie d'hôtels à Paris, encore plus conséquente qu'il y a deux ans lorsque nous en débattons, l'exception risque bien de devenir extrêmement fréquente.

Le Samu social est régional, ne faisons pas mine de le nier. La pénurie d'hôtels sur Paris conduit, on le sait, la centrale de réservation d'hôtels du 115 à passer des accords avec de grandes chaînes hôtelières, pour réduire les coûts des nuitées, bien souvent éloignées des transports en commun, peu accessibles. Pour les autres hôtels, elle réserve les places restantes et les familles sont alors une bonne aubaine pour boucher les trous des hôteliers.

Résultat : les familles sont ballottées d'hôtel en hôtel, de nuit en nuit ou de semaine en semaine, d'un département à un autre, au gré du flux des clientèles.

Cessons de condamner les familles à cette errance urbaine !

Le résultat qui est à craindre, c'est que le Département de Paris va contribuer de fait à chasser une partie des familles les plus pauvres en dehors du périphérique. Et après ? Ce sera aux départements voisins de les prendre en charge ?

Il y a fort à parier que le 92, véritable ghetto de riches, ne sera toujours pas concerné mais que ce sera de nouveau le 93 qui devra l'assumer.

Nous ne le dirons jamais assez : l'hôtel reste une mauvaise solution.

Comme nous l'exprimions en 2011, nous estimons que, dans les cas d'hébergement à l'hôtel, les bénéficiaires devraient se voir proposer, dans un délai maximum d'un an, une solution alternative à ce mode d'hébergement dans le cadre de toute la palette de propositions de logements : les logements d'insertion, le logement social, comme l'entrée dans le dispositif "Louez solidaire". C'est essentiel si nous souhaitons bien viser l'objectif de la stabilisation dans le logement pour les familles.

D'ailleurs, reconnaissons que nombre de familles devraient non pas relever de l'hébergement d'urgence mais du logement social et que, du fait de l'insuffisance de l'offre de logements sociaux, il y a un terrible effet d'escalier qui conduit nombre de familles vers l'hébergement d'urgence.

Mais pour en revenir au Samu social, c'est une structure financée par l'Etat mais sans obligation de résultat alors que la loi fait obligation à l'Etat de reloger ou d'héberger les familles via l'article 345-2.1 et 2.2 du Code de l'Action sociale de la famille, l'Etat ne la respecte pas. Par ce projet de délibération, nous craignons qu'on demande ni plus ni moins au Département de se défaire aussi d'une partie de ses obligations de l'Aide sociale à l'enfance sur le Samu social.

Une alternative existe : appliquer déjà la loi existante, embaucher suffisamment de travailleurs sociaux pour qu'ils puissent faire leur travail, nationaliser le Samu social et faire en sorte qu'il cesse de fonctionner comme une boîte noire. En tant qu'élue, je ne sais pas vous, mais j'ai déjà essayé plusieurs fois de les joindre : c'est impossible ! On ne sait pas ce qu'il arrive aux familles. Elles n'arrivent pas à obtenir un logement... un hôtel et vous-mêmes, en tant qu'élus, vous n'arrivez pas à les contacter. Je n'ai pas confiance en cette boîte noire.

Chers collègues, arrêtons de bricoler quand il s'agit des plus démunis ! Prémptons les hôtels, demandons au Gouvernement de réquisitionner les logements vacants pour garantir un toit à chaque famille avec enfants.

Nous posons ainsi trois exigences à ce projet de délibération.

En 2011, un engagement avait été pris de reprendre la concertation avec les associations avant toute expérimentation de ce type, et je vois ici M. Jean-Baptiste EYRAUD, là-haut, dans les gradins, est-ce que le D.A.L., comme nombre d'autres associations, a été concerté avant cette expérimentation ? A ma connaissance, non ! Le vote doit donc être reporté en attendant que cette concertation ait lieu.

Il doit y avoir une obligation faite au Samu social de maintenir les familles dans Paris et dans un logement ou hébergement stable, c'est-à-dire pas un hôtel différent chaque nuit.

Enfin, troisièmement, une loi est actuellement en discussion sur le logement. Défendons le fait qu'elle fasse avancer des mesures alternatives à la prise en charge hôtelière, comme des réquisitions facilitées et des préemptions locatives.

A défaut de ces trois conditions, nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Je donne la parole à Mme TROSTIANSKY pour répondre aux deux interventions.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, je souhaite clairement réaffirmer que nous avons décidé de faire appel au Samu social de Paris dans le seul but d'améliorer la qualité de prise en charge des familles à l'hôtel.

La réservation, par le Samu social, des nuitées hôtelières financées par notre collectivité au titre de l'Aide sociale à l'enfance fait partie des objectifs d'amélioration de l'hébergement des familles au même titre notamment que le dispositif "Louer solidaire", l'augmentation de l'offre d'accueil en centre d'hébergement et en maison relais, et vous avez raison : nous travaillons avec les associations de manière régulière et permanente, et nous allons rencontrer le D.A.L. cette semaine pour expliquer cette expérimentation.

Cet important travail de réforme des conditions de prise en charge des familles à l'hôtel a été engagé il y a plusieurs années. Nous avons fait un point d'étape en février 2010 lors des états généraux de l'hébergement d'urgence à l'hôtel qui ont été organisés en mairie du 18e arrondissement. Nous avons vu que des améliorations significatives ont été apportées, notamment la fin de circulation d'argent liquide entre les familles et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris depuis fin 2011 et l'audit complet du parc hôtelier en 2012, aussi pour préparer cette coopération.

Alors, ce qui est très important dans ce projet, qui a été plusieurs fois rappelé dans plusieurs vœux de l'Exécutif l'année dernière, c'est trois objectifs principaux.

Un, améliorer les normes de qualité des hôtels grâce à l'équipe de vérificateurs et de médiateurs du pôle d'hébergement et de réservation hôtelière du Samu social.

Deux, mieux négocier les tarifs hôteliers.

Trois, surtout, libérer le temps des travailleurs sociaux de la recherche d'un hôtel pour se concentrer sur l'accompagnement social indispensable pour réduire le temps d'hébergement en hôtel.

Je voulais donc vraiment souligner que la décision de prise en charge des familles relèvera toujours et uniquement des services sociaux départementaux.

Les conditions d'hébergement liées aux durées, stabilisation et accompagnement social resteront les mêmes que celles qui sont prévues dans le règlement départemental d'aide sociale.

Le Samu social ne va être qu'un opérateur pour la réservation de l'hôtel et le contrôle des conditions d'accueil.

Les familles seront stabilisées sur le territoire parisien et ne seront hébergées à proximité qu'à titre exceptionnel et quand l'urgence l'imposera parce que parfois, il y a des urgences et il faut trouver des solutions.

Nous serons particulièrement vigilants, comme nous le sommes depuis de nombreuses années, évidemment, sur le sujet de la scolarisation des enfants et des conséquences de ne pas ballotter les familles.

Pour les nouvelles prises en charge, cette expérimentation permettra aux familles de se dégager de la recherche d'un hôtel. Pour les familles déjà hébergées, elles pourront bénéficier de l'amélioration des normes de qualité imposées aux hôtels par le P.H.R.H. du Samu social, et aussi d'un accompagnement social renforcé.

Cette coopération sera expérimentée dès cet automne dans deux arrondissements, le 11e et le 13e. Comme vous l'avez souligné, Monsieur Ian BROSSAT, nous ferons un bilan, évidemment, avant d'envisager une généralisation sur tout le territoire parisien en 2014.

Cette expérimentation est donc utile pour les familles comme pour les travailleurs sociaux et donc j'appelle à voter ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 429 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DASES 429 G).

2013 DASES 431 G - Paris Solidarité Habitat - Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) du Département de Paris. Communication au Conseil de Paris relative à l'activité du Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) de Paris au titre de l'année 2012.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons au projet de délibération DASES 431 G. Il s'agit du Fonds de solidarité pour le logement. C'est Mme Karen TAÏEB qui intervient et Mme TROSTIANSKY qui répond.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, je souhaitais intervenir sur le Fonds de solidarité pour le logement de Paris, le F.S.L., qui a été transféré au Département depuis le premier janvier 2005 et qui permet d'aider des Parisiens en situation d'impayés de loyer, de facture de gaz, d'électricité ou encore de téléphone. Leur nombre augmente en cette période de crise économique et sociale, et on peut le voir non seulement dans nos permanences d'élus mais également, comme cela m'a été rapporté, dans les P.I.M.M.S.

Le F.S.L., en complément des aides légales et des aides facultatives de la collectivité parisienne, revêt ainsi un caractère indispensable pour permettre à ces ménages, totalement impuissants face à la montagne de dettes qui s'érige devant eux, de repartir sur de nouvelles bases.

Nombre de personnes en situation précaire ou subitement au chômage se retrouvent dans l'impossibilité de payer leur loyer. La dette augmente alors inexorablement.

En 2012, 5.452 assignations pour impayés de loyers et charges ont été réalisées à Paris.

Concernant les aides au maintien dans les lieux du F.S.L. habitat, ce sont 4.661 ménages qui ont été aidés pour l'apurement des dettes de loyer.

Une situation de plus en plus fréquente est celle de la précarité énergétique.

Si pour certains le taux d'effort énergétique est supérieur à 10 % de leur revenu, pour d'autres on ne se chauffe plus, quitte à souffrir du froid. Ne plus pouvoir payer sa facture de gaz ou d'électricité est souvent le signe du début d'un endettement qui ira en empirant et doit alerter les différents services sociaux de la Ville et du Département.

Depuis juillet 2012, une nouvelle aide spécifique, le F.S.L. eau, permet la prise en charge des impayés de facture d'eau pour les ménages parisiens en difficulté et disposant d'un compteur individuel.

Le F.S.L. de Paris est ainsi une réponse très concrète de notre département aux difficultés particulièrement exacerbées que vivent les ménages défavorisés en ces temps de crise. Il fait partie intégrante de l'aide au logement, forcément plurielle et transversale.

Je voudrais donc pour conclure féliciter notre collègue Olga TROSTIANSKY et toute l'équipe de la DASES pour l'ensemble du travail effectué en direction des Parisiens qui vivent dans des conditions de grande précarité et dont le nombre va hélas croissant, comme nous le remarquons chaque jour dans nos permanences.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TAÏEB.

Je donne la parole à Mme TROSTIANSKY pour qu'elle réponde à cet éloge.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, c'est vrai que c'est important de mettre en lumière l'activité du Fonds solidarité logement, F.S.L. C'est vrai que c'est un dispositif important pour les ménages qui rencontrent des difficultés à se maintenir ou accéder au logement.

Plus de 30.000 aides ont été délivrées en 2012. Cela correspond à un engagement financier de 25 millions d'euros. 80 % sont des aides directes pour faire face au coût du logement. 5.000 ménages ont été ainsi aidés pour l'apurement de leur dette locative, pour un montant moyen qui augmente cette année encore pour atteindre 1.750 euros.

Nous avons des aides directes qui ont permis à plus de 16.000 ménages de s'acquitter de leur facture d'énergie qui a augmenté de 32 % en 10 ans, et vous avez raison, Madame TAÏEB, de noter que l'énergie est souvent la première dépense que les ménages vulnérables renoncent à payer, ainsi que l'eau qui représente 7 % du montant du loyer, et les charges. C'est la raison pour laquelle nous avons créé une aide spécifique avec Anne LE STRAT.

Nous allons être très attentifs à l'octroi de ces aides qui peuvent permettre de prévenir des impayés plus importants.

Et comme les allocations de logement du Département de Paris qui réduisent la part du budget consacrée au logement, ces aides directes sont vraiment des outils qui permettent de lutter efficacement contre les expulsions locatives qui ont reculé de 25 % ces 4 dernières années.

Je crois que c'est un chiffre, je ne sais pas si tout le monde l'a en tête, mais qui est très important.

Monsieur le Président, nous avons aussi des aides indirectes qui constituent le second volet du F.S.L. Il s'agit essentiellement de financer l'accompagnement social des associations qui interviennent auprès des personnes ayant besoin d'un soutien dans le suivi de leur demande de logement, dans leur emménagement et dans le respect au quotidien de leurs obligations en qualité de locataires.

C'est aussi la souplesse du F.S.L. qui a permis la création de "Louer solidaire" dont l'efficacité n'est plus à démontrer pour offrir une alternative aux familles hébergées à l'hôtel.

880 logements ont été captés à ce jour dans le parc privé, ce qui a permis à 1.500 familles d'améliorer leurs conditions d'existence et à 600 d'entre elles d'accéder au logement autonome.

Donc, le fonds de solidarité logement est un dispositif dynamique, souple et capable de s'adapter aux évolutions sociales, et je voulais vraiment remercier les services de la DASES qui en assurent la maîtrise technique et le secrétariat et qui travaillent vraiment dans la plus grande rigueur sur ce dossier.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Comme il s'agit d'une communication, il n'y a pas de vote.

2013 DASES 427 G - DLH 4 G - Signature de l'accord collectif départemental.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif aux attributions de logements sociaux.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 427 G - DLH 4 G. Signature de l'accord collectif départemental auquel est associé le vœu n° 9 G.

Il y a trois inscrits, M. MARTINS, M. CARON-THIBAUT et Mme DECORTE.

Monsieur MARTINS, pour au maximum 5 minutes, on essaie de finir à 18 heures 20-25, mais sans que ce soit un élément de pression sur qui que ce soit.

M. Jean-François MARTINS. - Du tout.

Monsieur le Président, je voulais juste faire une intervention rapide, et donc je n'utiliserai pas mes cinq minutes, pour saluer ce dispositif, remarquer à quel point c'est un dispositif utile qui donne par ailleurs des pistes sur le logement à Paris bien au-delà du simple périmètre qui est le sien.

Il faut évidemment souligner l'intérêt et l'importance toute particulière que revêt ce dispositif sur un territoire comme Paris où il existe une tension extrême sur le marché immobilier locatif, qui fait que quand se présente une situation d'urgence sociale et de logement, il nous faut les outils adaptés pour reloger des familles alors même que le marché est particulièrement figé et rigide.

Ce dispositif a une vertu cardinale particulière, et c'est rare je dois l'avouer dans les politiques parisiennes en matière de logement, c'est un plan qui est précisément et de manière très formelle quantifié en nombre de logements, en volume, en nature des bénéficiaires, et c'est un plan qui met autour de la table l'ensemble des acteurs qui sont capables de répondre à l'urgence sociale : l'Etat, le Département, les bailleurs et le 1 % logement, dans une action coordonnée au service des personnes ayant des difficultés économiques, sociales ou locatives.

Et c'est même, et c'est là que je dis que c'est une source d'inspiration, donc j'espère que les oreilles de M. MANO sont bien ouvertes, parce qu'il y a une vraie piste au-delà même de la question du logement d'urgence, c'est que l'accord collectif par ailleurs nous permet de mobiliser des logements au-delà des logements conventionnés s'ils permettent de répondre à des urgences sociales et c'est là encore une piste qui nous permet d'augmenter le volume des logements mis à disposition dans nos politiques sociales.

Enfin, il y a deux remarques, l'accord collectif peut-être ne prend pas encore assez en compte la coordination des autres services liés à l'urgence sociale, pas seulement le logement, il se passe beaucoup d'autres choses quand une famille se retrouve en situation d'urgence et pas seulement des questions de logement, des questions d'accès au droit, de santé, d'école, et c'est dommage finalement de ne pas les mettre plus ouvertement en corrélation.

Enfin, c'est moins une remarque qu'une question que je voudrais adresser à Mme TROSTIANSKY, la répartition des volumes est à 4.500 sur les 6.000 logements pour les familles qui font face à une difficulté économique ou locative, et à 1.500 pour celles qui sont dans l'habitat indigne.

L'Exécutif se félicite souvent à juste titre de ses progrès en matière de lutte contre l'habitat insalubre, ces volumes, 4.500, 1.500, sont-ils encore justifiés aujourd'hui notamment sur l'habitat indigne. Ne faudrait-il pas les mettre plus ouvertement sur la question des difficultés économiques et locatives ?

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur MARTINS, pour votre clarté et votre concision.

M. Gauthier CARON-THIBAUT a la parole pour maximum 5 minutes.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je voulais me féliciter de ces nouvelles conventions que le Département a passées au sujet des accords collectifs.

Nous pouvons en effet nous réjouir que notre Département réitère son engagement auprès de l'Etat, des bailleurs sociaux et des collecteurs du 1 %, puisque nous réaffirmons ainsi notre politique volontariste dans le champ de l'insertion et de la solidarité.

Les objectifs du précédent accord collectif ayant été atteints et, au regard de la crise du logement très marquée en Ile-de-France, la collectivité parisienne s'est donc fixée le même objectif que lors du précédent accord collectif, à savoir la mise à disposition en moyenne de 700 logements sur les 2.000 au total.

Je tiens ici à saluer le volontarisme du Maire de Paris qui a engagé notre collectivité depuis 2003, alors même que la loi ne lui imposait pas sa participation, dans ce dispositif.

C'est donc un acte fort du Maire de Paris qui se mobilise afin de favoriser l'accès au logement pour les ménages cumulant difficultés économiques et sociales.

L'accord collectif départemental permet à de nombreux ménages parisiens de sortir des structures d'hébergement et de logement temporaire en leur permettant d'accéder à un logement pérenne.

Il garantit dans les faits une proposition de logement dans des délais rapides et maîtrisés, au 31 décembre 2012, la moitié des ménages labellisés dans l'année avait été relogée et pour les ménages labellisés en 2011, ce sont 87 % qui avaient été relogés à la fin de l'année dernière.

La moitié des ménages relogés au sein de ces logements résidait dans ces centres d'hébergement et de réinsertion sociale, les CHRS, des logements d'insertion comme "Louer solidaire", autre initiative de la Ville de Paris d'ailleurs ou encore logés à l'hôtel.

Ce parc de logement social qui permet à ces personnes fragilisées de s'insérer socialement par le logement a l'avantage de fluidifier les parcours d'insertion.

Les associations ou gestionnaires d'établissements sont en mesure de libérer ainsi des places d'hébergement, ce qui est nécessaire au bon fonctionnement de notre dispositif de prise en charge.

Une fois relogés les ménages n'ont plus besoin d'être accompagnés socialement par les services sociaux, ce qui met en avant la qualité de l'accompagnement social en termes de restauration de l'autonomie des ménages.

La réussite de cet accompagnement est d'autant plus précieuse que c'est un élément majeur dans la réussite de la mixité sociale, principe si cher à notre vision du vivre ensemble.

Par ailleurs, l'accord collectif qui permet à des ménages de quitter des logements sinistrés ou insalubres permet également à des familles de ne plus subir l'abandon des propriétaires mercantiles peu soucieux des conditions de vie qu'ils offrent à leurs locataires.

Enfin, il s'inscrit pleinement dans les démarches de recherche de solutions pour les ménages qui pourraient relever du droit au logement opposable en raison de leur difficulté d'accès à un logement social.

Les objectifs ambitieux du Département permettent donc de déprécariser de nombreuses familles tout en agissant en faveur du maintien des ménages les plus fragiles dans Paris, et je crois que cela valait la peine d'être souligné.

Merci, Monsieur le Président.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur CARON-THIBAUT.

Je donne la parole à Mme DECORTE pour 3 minutes puisqu'il s'agit d'un vœu rattaché, le vœu n° 9 G.

Mme Roxane DECORTE. - Merci, Monsieur le Président.

Je prends la parole pour défendre un vœu à l'initiative de mes collègues de la Mission sur l'attribution des logements sociaux du groupe U.M.P.

A l'occasion du renouvellement de l'accord collectif départemental nous appelons votre attention sur deux recommandations de la Mission d'information et d'évaluation sur l'attribution des logements sociaux à Paris.

Nous avons pu constater que cette filière fonctionne bien.

A 87 % une personne qui relève de l'accord collectif obtient un logement dans les 18 mois.

Plusieurs maires d'arrondissement, lors de nos auditions, lors de la mission, ont témoigné une carence de contrôle démocratique, je pense notamment à l'intervention de M. Roger MADEC.

Je vais faire du M. MADEC dans le texte, "je suis pour les accords collectifs, mais je pense aussi qu'il faut faire attention aux attributions, et le fait que cela échappe totalement à la vision des élus locaux n'est pas selon moi une bonne chose".

Je ne suis pas du tout chauvin, on pourrait mettre des barbelés sur le 18e arrondissement, mais parfois des personnes attendent depuis très longtemps, dans des situations inextricables et voient d'autres personnes arriver d'autres arrondissements, cela produit de l'hystérie et cela sans aucune information.

Dans la mesure où la Ville de Paris met des logements à disposition de l'accord collectif, il n'est pas illégitime que nous puissions nous interroger sur le contrôle démocratique de cette filière.

Dans l'accord collectif 2012-2015, il est prévu que la Ville de Paris mette 700 logements par an à disposition. Pour ces raisons, la M.I.E. Attribution des logements sociaux avait émis deux recommandations. La recommandation n° 10 qui demandait qu'à l'occasion de ce renouvellement, une concertation soit organisée avec les maires d'arrondissement sur les attributions réalisées à ce titre.

La recommandation n° 11 demandait une meilleure prise en compte des situations d'extrême urgence signalées par les maires d'arrondissement et qu'elles soient effectivement traitées en lien avec les travailleurs sociaux.

Notre groupe demande simplement la mise en application de ces deux recommandations de la mission.

Merci de votre attention.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame DECORTE.

Je vais donner maintenant la parole à Mme TROSTIANSKY pour répondre à l'oratrice et aux deux orateurs et pour donner la position de l'Exécutif sur le vœu n° 9 G.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, la loi impose la conclusion d'un accord dans les départements entre l'Etat et les bailleurs sociaux pour trois ans.

Tout en imposant la conclusion d'un tel accord dans chaque département, la loi n'inclut pas, de droit, les collectivités territoriales comme parties prenantes.

La Ville de Paris a néanmoins souhaité y participer dès sa mise en œuvre en 2003, à parité avec l'Etat, en raison de l'engagement reconnu de notre Municipalité en faveur du logement social.

Nous avons demandé à l'Etat la reconduction de cet accord devenu caduc en octobre dernier.

L'enjeu était d'éviter une démobilitation progressive de l'ensemble des partenaires, qui aurait eu pour effet immédiat de renforcer la tension qui pèse déjà très lourdement sur le secteur de l'hébergement.

Alors, il s'agit vraiment bien de mettre à disposition 2.000 logements en moyenne chaque année pour les locataires de logements insalubres, les personnes hébergées à l'hôtel, en centre d'hébergement, en logement d'insertion, comme celles prises en charge dans "Louez solidaire".

Pour rappel, c'est aussi ce qui le différencie du D.A.L.O. puisque ce dispositif s'adresse à ces ménages dont l'insertion professionnelle doit être consolidée.

Par rapport à votre question, Monsieur MARTINS, les chiffres qui sont donnés sont donnés à titre indicatif, ils ne sont pas immuables.

Cette offre de logement est vraiment essentielle pour l'efficacité des politiques sociales, car elle permet de finaliser les parcours d'insertion et d'inscrire les ménages dans le droit commun.

Vous avez cité les chiffres qui montrent que les délais d'attribution des logements sont vraiment très maîtrisés.

M. Jean-Yves MANO va apporter la réponse, par rapport au vœu qui est présenté, mais, peut-être pour conclure sur ce projet, je voulais vraiment dire que l'expérience montre que vu la qualité de l'accompagnement dispensé dans le cadre de l'accord collectif auprès de ces ménages, ils n'ont plus besoin en fait de prise en charge sociale une fois relogés.

C'est un indicateur tout à fait important et qui montre vraiment la qualité de ce dispositif, conjointement avec l'Etat.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

J'ai compris que c'était M. MANO qui répondait sur le vœu.

S'il veut bien le faire brièvement, parce qu'il y a un autocar qui part.

M. Jean-Yves MANO. - Ce sera effectivement bref.

M. Christian SAUTTER, président. - A 18 heures 25, donc cela va être un peu juste. Nous avons encore beaucoup de travail.

M. Jean-Yves MANO. - Ce sera rapide.

Notre collègue a expliqué le fonctionnement des accords collectifs, où le Département de Paris est partenaire, mais pas un élément décisionnel dans les affectations. C'est une Commission tripartite Etat, services sociaux et bailleurs sociaux qui sélectionne les candidats qui lui sont proposés, en fonction d'un effort relativement important qu'ils font sur leur patrimoine puisque, si la Ville de Paris consacre 700 logements sur son patrimoine, cela veut dire que 1.300 logements sont issus du patrimoine et des réservations directes des bailleurs, dont essentiellement "Paris Habitat", que les critères de sélection échappent à la commission du Maire de Paris que je suis, car ce sont des candidatures que je ne connais pas et que je ne vois pas, puisque les accords collectifs sont passés directement entre la Commission que j'ai indiquée et les bailleurs sociaux.

La demande de M. MADEC est légitime, en même temps il a sur son territoire suffisamment de candidats potentiels qui ressemblent à des candidatures d'accord collectif, sans pour autant aller chercher des candidats venant de l'extérieur.

Je crois que ceci s'est arrangé, depuis. Ce n'est pas un problème de transparence d'attribution, tout ceci se fait dans les règles les plus absolues, en toute transparence dans les compétences des uns et des autres spécifiées par le règlement et le fonctionnement des accords collectifs.

M. Christian SAUTTER, président. - J'ai compris que vous étiez défavorable au vœu présenté par Mme DECORTE.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 9 G avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 427 G - DLH 4 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DASE 427 G - DLH 4 G).

2013 DASES 418 G - Approbation du protocole d'accueil des gens du voyage passé entre le Département de Paris, le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, l'Assistance Publique- Hôpitaux de Paris et les organismes gestionnaires des aires d'accueil.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons au projet de délibération DASES 418 G. Approbation du protocole d'accueil des gens du voyage, deux orateurs inscrits, Mme DREYFUSS et M. CONTASSOT, cinq minutes chacun.

Mme TROSTIANSKY répond et ce n'est pas le dernier projet de délibération.

Madame DREYFUSS, vous avez la parole.

Mme Laurence DREYFUSS. - Monsieur le Président, le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage est une conséquence de la loi du 5 juillet 2000.

Je regrette que le cumul des mandats n'ait pas permis d'amender cette loi.

Je regrette encore une fois que les bois servent de réserve foncière à la Municipalité. Et oui ! Après les serres d'Auteuil, les bois de Boulogne et de Vincennes, décidément...

Je regrette aussi le flou de ce schéma départemental.

Ainsi, sur les conditions d'admission des gens du voyage, il est fait, en effet, référence à une priorité réservée aux familles dont un membre est ou doit être hospitalisé, dans les conditions et temps du séjour sur l'aire qui découlent de cette hospitalisation.

Pourtant, si la Municipalité parle de priorité d'admission, cela n'exclut donc pas que d'autres familles puissent avoir accès à l'aire d'accueil sans remplir la condition de l'hospitalisation d'un de ses membres.

D'ailleurs, il y a aussi le risque de l'utilisation de ces aires par des personnes sans logement, n'appartenant pas à la famille des gens du voyage. La contrainte n'est pas assez forte dans ce schéma départemental.

Qu'advient-il donc, dans le cas où des familles non prioritaires à vos yeux prendraient la place d'une famille prioritaire à vos yeux, mais qui arriverait donc après ?

La position du Département de Paris est louable, mais ne garantit en rien d'être respectée, puisque cela n'est pas acté.

Au niveau des familles accueillies d'ailleurs, elles peuvent bénéficier de deux emplacements maximum par famille.

Alors, juste une question encore : y a-t-il un nombre limité de personnes autorisées par famille ? Quid des procédures mises en place dans le cas où une famille se présenterait avec un nombre trop élevé de caravanes ?

Enfin, sur l'accès aux droits sociaux pour les résidents des aires d'accueil, les familles résidentes pourront, au même titre que tous les Parisiens, avoir accès aux services de droits communs. L'accès à ces droits sera donc facilité à travers des informations qui leur seront fournies à leur arrivée, un livret d'accueil par le gestionnaire.

Les équipes de l'A.P.-H.P. faciliteront donc l'accès à la protection sociale, le gestionnaire mettra à disposition une liste de structures de santé, les services sociaux départementaux polyvalents des 12e et 16e permettront d'orienter les personnes vers des structures plus spécialisées. Enfin, la P.M.I. accompagnera et offrira un suivi médical, les bureaux des écoles des maires d'arrondissement s'occuperont de la scolarisation des enfants.

Question : y aura-t-il un renforcement particulier du personnel des services sociaux départementaux des arrondissements ? Quid aussi de la même question au niveau des services de la P.M.I. ? Sur le schéma, rien.

Dernier point, le protocole qui permet d'avoir une vue d'ensemble du fonctionnement des aires ne semble pas prendre en compte le réel impact de l'installation de ces familles, notamment dans l'accompagnement social, mais dans la gestion au jour le jour de ces aires. A aucun moment, il n'est fait référence d'ailleurs au transport.

Par exemple, sur l'aire située particulièrement sur le bois de Boulogne, comment aller à l'hôpital Georges Pompidou ? Comment aller à l'école maternelle de la rue Gustave-Zédé ? Comment aller à l'école élémentaire du 15, rue des Bauches, comment se rendre à la P.M.I. du 78, rue Lauriston ou à la P.M.I. du 35, rue Claude-Terrasse ?

L'isolement des enfants ne permettra donc pas une scolarisation dans les meilleures conditions.

L'Exécutif, qui veut passer en force pour ces aires, fait la preuve ici encore de son échec. En effet, ces deux aires cachent l'échec de la Municipalité sur ce sujet et surtout sur son évolution, car 136 places restent à trouver sur le territoire parisien.

C'est pour cela que l'on peut lire, à travers ce schéma départemental, une évolution de l'Exécutif qui note que, "compte tenu de la difficulté de libérer du foncier à Paris, une réflexion pourrait être menée au niveau régional", quel constat d'échec !

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame DREYFUSS, pour votre intervention qui a fait moins de cinq minutes.

Je donne maintenant la parole à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Président.

Je dirais, un peu comme ce matin, que, décidément, la droite a du mal à cacher ses sentiments, sentiments xénophobes dit Alain LHOSTIS, vis-à-vis des gens du voyage.

Vous nous dites, Madame DREYFUSS, qu'encore une fois les bois servent de réservoirs, mais faut-il vous rappeler l'attitude de l'U.M.P. lorsqu'il était question, non pas d'installer une aire des gens du voyage dans les bois, mais dans le 15e arrondissement ? Vous vous souvenez de l'hystérie du maire du 15e arrondissement ? Pour lui, c'était inenvisageable, d'avoir des gens du voyage à proximité de son arrondissement !

Un peu de pudeur quand vous dites que ce sont les bois qui accueillent les gens du voyage, alors que vous les avez rejetés violemment lorsqu'il était question de les mettre moins loin !

Deuxième élément, vous nous dites : "mais il faudra renforcer les personnels des services sociaux ; que faites-vous ?" Vous voulez faire croire que par rapport aux 2,2 millions d'habitants, on va voir arriver massivement des gens du voyage, au point qu'il faudrait renforcer les effectifs ? C'est jouer, là encore, sur les fantasmes et sur les peurs, c'est faire croire que nous aurons, d'un seul coup, des dizaines de milliers de personnes supplémentaires en face de 2 millions d'habitants de Paris ; ce n'est pas sérieux.

Dernier point, vous nous parlez des difficultés de transport pour aller à Georges Pompidou ou à l'école, mais vous vous souciez de la question de ce qu'ils font aujourd'hui ? Où sont-ils ? Ils n'ont aucun accès, ils n'ont rien du tout. Alors, est-ce que ce sera mieux ou moins bien ? C'est cela, la vraie question, et incontestablement, c'est une amélioration de leur situation, donc, évidemment, il faut soutenir ce projet.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Pour répondre, je donne la parole à Mme TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, dans la mesure où je suis intervenue ce matin déjà, en Conseil municipal, je vous propose peut-être de répondre en quelques mots sur les points complémentaires, et notamment ceux posés par Mme DREYFUSS.

Nous avons un protocole qui a pour objectif d'accueillir dignement les familles sur le territoire parisien, et les services sociaux des hôpitaux seront l'unique point d'entrée, et aucune famille ne pourra bénéficier d'une place si elle se rend directement devant une aire. Les hôpitaux vont délivrer une fiche d'admission pour le gestionnaire, avec les coordonnées de la famille, des accompagnants et la durée prévisionnelle de séjour. Le futur gestionnaire va assurer la gestion des entrées et des sorties, la perception du droit des places, de la caution, et la maintenance des aires.

Si nous avons des situations un peu litigieuses, nous aurons une commission interne à la Ville qui va être créée pour établir un point régulier et trancher ces situations, et les maires des 12e et 16e arrondissements seront évidemment associés à ces réunions.

Nous avons plusieurs services de la Ville qui sont concernés pour cette bonne installation des familles pendant leur temps de séjour, donc pour une majorité des cas, cela peut n'être que quelques semaines, mais, évidemment, les services sociaux du 12e et du 16e arrondissement seront là pour l'accompagnement social, les P.M.I. du 12e et du 16e arrondissement pour le suivi médical des enfants et, évidemment, les écoles de secteur du 12e et du 16e arrondissement pour les aspects de scolarisation.

Ce qui est important, c'est que nous avons vraiment pensé à organiser des actions de sensibilisation et d'information auprès des agents qui sont concernés, que ce soit de la Ville ou de l'A.P.-H.P., pour apporter une connaissance des spécificités du statut des gens du voyage en matière d'obligations administratives et d'accès aux droits, et pour adapter le fonctionnement aux critères prioritaires d'hospitalisation, nous nous sommes inspirés du fonctionnement d'aires semblables à Rennes et avons interrogé le fonctionnement d'autres gestionnaires d'aires en région parisienne.

Voilà, Monsieur le Président, ce protocole est le fruit de nombreuses réunions entre les services et les associations et avec les élus et je tiens, à nouveau, à remercier les services pour leur expertise et leur disponibilité, et j'appelle l'ensemble des élus à voter ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je mets aux voix, selon votre vœu, à main levée, le projet de délibération DASES 418 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DASES 418 G).

Observations sur le déroulement de la séance.

M. Christian SAUTTER, président. - Je vais maintenant donner la parole à M. GAUDILLÈRE sur l'organisation de nos travaux demain et je dirai quelques mots ensuite pour clore notre séance.

M. Bernard GAUDILLÈRE. - Merci, Monsieur le Président.

Nous avons convenu en conférence d'organisation que nous ferions, dès que possible, le point sur le déroulement de la séance de mardi et de mercredi, puisqu'il s'agit d'un Conseil très lourd, très long.

Le Secrétariat général du Conseil de Paris, sur la base des inscriptions et de l'avancement des travaux, nous indique qu'il est possible de dérouler demain, non seulement le débat sur l'aménagement des rythmes éducatifs, mais aussi les projets de délibération des 7e, 8e, 9e et 1ère Commissions.

Cette solution implique de terminer aux alentours de 22 heures, mais elle aura le grand avantage que notre Conseil ne siège pas le mercredi après-midi, mais uniquement le mercredi matin pour examiner les projets de délibération restants.

J'ajoute que l'ordre des commissions serait légèrement modifié le mercredi matin, afin de permettre aux élus parisiens concernés, notamment M. Julien BARGETON et Mme DOUVIN, de siéger au début du Conseil d'administratif du S.T.I.F., donc nous examinerons successivement les projets de délibération et vœux des 2e, 4e, 5e, puis 3e Commissions, pour terminer un peu après 13 heures.

Je souhaitais faire connaître ces dispositions le plus vite possible au Conseil de Paris.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur GAUDILLÈRE.

Nous allons suspendre maintenant la séance pour permettre à ceux qui le souhaitent d'assister à la cérémonie de dévoilement de la plaque à la mémoire de Jean Moulin sur la façade du 12, rue Cassini, dans le 14e arrondissement. Je vous signale qu'un autocar est à votre disposition. Il est garé devant le 3, rue Lobau ; sinon, c'est le métro Raspail.

Nous reprendrons donc nos travaux demain à 9 heures avec l'aménagement des rythmes éducatifs, et ensuite, il restera quelques projets de délibération du Conseil général à examiner.

Mes chers collègues, je vous souhaite une belle cérémonie.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 8 juillet 2013 à dix-huit heures vingt-cinq minutes, est reprise le mardi 9 juillet 2013 à onze heures quinze minutes, sous la présidence de Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

2013 DASCO 31 G - Soutien du Département de Paris aux collèges les plus fragiles (1.051. 506 euros).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons en 7e Commission le projet de délibération DASCO 31 G qui est le soutien du Département de Paris aux collèges les plus fragiles.

La parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Cela va être simple.

Madame la Présidente, j'avais dit à Mme BROSSSEL en février 2011 que je soutenais ce plan en faveur des collèges les plus fragiles avec beaucoup de réserves et peu d'enthousiasme.

Sans enthousiasme parce que c'était une situation dégradée de l'institution scolaire, successive aux différentes politiques menées par le Gouvernement précédent, de la R.G.P.P. à la suppression des R.A.S.E.D., à la suppression des postes enseignants, qui avaient conduit à faire de certains établissements parisiens des établissements dans des situations budgétaires inextricables.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Peut-on écouter M. MARTINS ?

M. Philippe GOUJON. - Non, vous changez l'ordre du jour !

M. Jean-François MARTINS. - Non, ils ne s'intéressent pas aux collèges les plus fragiles !

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Monsieur MARTINS, allez-y !

M. Jean-François MARTINS. - Donc, je le disais, c'était effectivement la situation extrêmement dégradée d'un certain nombre d'établissements parisiens qui avait obligé la Ville en février 2011 à devoir intervenir avec ce supplément de 1 million d'euros et, d'une certaine manière, ce n'était pas une bonne nouvelle que la Ville ait besoin de faire cela. C'est même une mauvaise habitude que la Ville et le Département de Paris compensent systématiquement les désengagements de l'Etat. Nous le faisons désormais pour le logement systématiquement. Nous l'avons fait et nous le faisons, hier par exemple, en matière hospitalière. Nous sommes en train de le faire pour l'éducation ou la qualité de l'air, tout ce qui relève, finalement, des responsabilités de l'Etat.

En votant une nouvelle fois ce million d'euros, qui devait être exceptionnel, c'est le signe envoyé au Gouvernement que, systématiquement, chaque fois qu'il se désengagera, nous serons prêts à payer. C'est une mauvaise habitude, je crois, que nous donnons au Gouvernement de lui laisser le sentiment qu'il a un blanc-seing pour son désengagement dans la Capitale.

Ainsi donc, voir ce projet de délibération apparaître aujourd'hui est pour le moins surprenant.

Surprenant, car le dispositif voté en 2011 se devait d'être exceptionnel et causé par la politique désastreuse du Gouvernement précédent en matière d'éducation. La majorité a changé. Visiblement, la difficulté et la précarité des collèges parisiens, elles, demeurent, quelle que soit la majorité au pouvoir, et je crois que la Ville de Paris devrait adopter le même ton combatif qu'elle avait à l'époque.

Je le dis, ce projet de délibération est aussi surprenant, car vous nous proposez à nouveau 1 million d'euros à attribuer à des collèges, sans le moindre bilan ni la moindre évaluation de la première dotation exceptionnelle, qui représente malgré tout 1 million d'euros. Cette évaluation serait d'autant plus utile qu'elle nous aurait permis de savoir ce qui, en la matière, constitue, selon vous, les indicateurs de succès de cette initiative. Est-ce la réduction des inégalités à l'école ? Est-ce la lutte contre l'illettrisme ? Est-ce le nombre d'enfants en échec scolaire dans ces établissements ? Est-ce la tranquillité des classes ? Est-ce le nombre de redoublements ? Quel est l'objectif concret scolaire, éducatif et social de ce million d'euros ?

Madame BROSSSEL, je ne le comprends pas à la lecture du projet de délibération.

Cette question, loin d'être polémique ou politicienne, est primordiale, car à la lecture du tableau des opérations subventionnées, on peut légitimement s'interroger sur leur ligne directrice : l'ambition globale de la Ville dans les collèges dit fragiles.

Voici quelques-uns des projets que nous soutenons :

- journée d'intégration pour les sixièmes ou séminaire de motivation pour les quatrièmes : j'apprends qu'il y a des séminaires de motivation pour les quatrièmes dont je découvre l'existence, je dois le reconnaître !

- formation des délégués de classe,

- petit-déjeuner bio ou atelier contre les discriminations,

- voyages de classe à Senlis ou, plus exotique, en Irlande ou en Hongrie,

- découverte de jazz ou création d'un journal.

Que des projets incontestables dans leur bonne foi, dans leur justification et dans leur utilité pédagogique et culturelle pour des enfants mais dont on discerne mal aujourd'hui le sens et l'objectif éducatif et qui donnent finalement le sentiment qu'une ligne de crédit a été ouverte à la Ville pour tous les projets des collèges qui ont du mal à boucler leur budget.

Enfin, et c'est pour cela que je trouve ce projet de délibération surprenant, c'est au regard, finalement, du faible nombre de projets qui répondent aux deux enjeux réellement prioritaires de la jeunesse scolarisée dans ces collèges fragiles.

Vous les connaissez, Madame BROSSSEL : un sujet majeur est la question de l'estime de soi, véritable fléau dans les collèges difficiles où les jeunes, finalement, sont victimes de ce déficit d'estime d'eux-mêmes, ce qui reflète l'absence d'ambition scolaire pour un certain nombre de jeunes et de leurs familles qui n'ont pas de tradition familiale de parcours de réussite éducative.

Le deuxième enjeu majeur dans ces collèges, vous le savez, c'est la maîtrise de la langue, sous toutes ses formes, qui, quand elle manque, est un facteur aussi bien d'échec scolaire que de violence pour les jeunes qui, à défaut de trouver des mots pour dire ce qu'ils ont à dire, utilisent leurs mains.

Ces deux priorités, Madame BROSSSEL, l'estime de soi et la maîtrise de la langue, finalement, aucun ou très, très peu des projets que nous finançons avec ce million d'euros dans les collèges fragiles, aucun n'y répond.

Ainsi, Madame BROSSSEL, je ne veux pas m'opposer à ce projet de délibération. Je partage le principe, l'esprit même finalement des Z.E.P., qu'une ville solidaire investisse des moyens supplémentaires là où il y en a besoin, pour les enfants qui en ont le plus besoin, pour les collèges les plus fragilisés, mais je ne peux la soutenir et je ne peux donc y apporter un vote favorable, tant aujourd'hui elle paraît être une simple ligne de crédit symbolique, sans direction et sans but, qui, par ailleurs, est sortie de son caractère exceptionnel, que vous nous aviez annoncé en février 2011.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur MARTINS.

La parole, à présent, est à Mme Claire MOREL.

Mme Claire MOREL. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, en juin dernier, le Ministère de l'Education nationale a publié une étude sur les effets de la politique d'assouplissement de la carte scolaire engagée depuis 2007. Celle-ci précise que cette politique - je cite - "a produit des effets prévisible mais diamétralement opposés aux objectifs de réduction des ségrégations qui tendaient à la justifier." En effet, la note ministérielle du 4 juin 2007, à l'origine de cet assouplissement de la carte scolaire, définissait deux objectifs :

- donner une nouvelle liberté aux familles en termes de choix de l'établissement scolaire pour leurs enfants ;
- favoriser l'égalité des chances et améliorer sensiblement la diversité sociale dans les collèges et lycées.

Nous en sommes bien loin et nous l'avions prédit dès 2007.

Et la récente étude conclut ainsi que cette politique d'assouplissement a provoqué une fuite accélérée des collèges du bas de la hiérarchie sociale des recrutements, qui a contribué à les stigmatiser et à les déstabiliser encore davantage. Le retour sur le terrain des parents d'élèves va dans le même sens.

Cela crée, en outre, un vrai désordre, les lycées très demandés refusant des élèves qui se retrouvent dans d'autres lycées beaucoup plus éloignés, sans aucune cohérence.

Un peu de recul, toujours à la lecture de cette étude, nous permet également de réaliser que, si les comparaisons internationales en matière d'affectation des élèves soulignent une diversité de règles et de pratiques, elles font néanmoins apparaître que la plupart des pays cherchent aujourd'hui un équilibre entre l'exercice d'une préférence parentale et celle d'une régulation de cette préférence par les autorités scolaires, pouvoirs publics centraux ou collectivités territoriales. C'est une question de dosage, de mesure et les règles d'affectation des élèves constituent indéniablement une des multiples dimensions de la question de la mixité sociale et de la lutte contre les inégalités à l'école.

Tout cela, nous l'avions prédit et craint à la lecture de la note ministérielle.

C'est bien cela que ce million pour les collèges défavorisés veut réduire. Ce sont bien ces désavantages et pas uniquement les problèmes financiers, c'est bien aussi la mixité sociale dans ces établissements que cette contribution, installée depuis février 2011 par le Département de Paris, vise à réduire.

Ainsi, le Département de Paris a décidé d'attribuer une aide supplémentaire de 1 million d'euros à un certain nombre de collèges fragilisés par cet assouplissement de la carte scolaire. La volonté de la collectivité parisienne est de revenir au fondement de l'existence d'une carte scolaire dont l'objectif est d'éviter les déséquilibres entre

établissements et d'y assurer une plus grande mixité sociale. C'est de faciliter la mise en place d'actions durables favorisant la réussite des élèves et de permettre également aux établissements d'améliorer leur image dans leur quartier, notamment au regard des familles du secteur qui seraient susceptibles de demander des dérogations pour inscrire leurs enfants dans des établissements considérés comme plus attractifs.

Les collèges parisiens ont été sélectionnés au vu de leur classement, au regard de critères décrivant la situation sociale et scolaire des élèves accueillis et également l'attractivité de l'établissement, c'est-à-dire le taux de demandes de dérogation sortantes à la rentrée en sixième. En 2013, 55 établissements sur 12 arrondissements répondent à ces critères.

Ces moyens sont destinés en priorité à soutenir la réalisation de projets d'établissement innovants portés par les équipes éducatives en encourageant les actions en lien avec les familles, le quartier, les associations, d'autres établissements scolaires, les projets axés sur la citoyenneté, l'éducation artistique ou sportive. Ils complètent également les dispositifs déjà mis en place par le Département.

Une commission présidée par Colombe BROSSEL s'est réunie le 22 mai 2013 pour étudier ces projets. Pour 2013-2014, ce ne sont pas moins de 281 projets qui ont ainsi été retenus pour un montant de 1 million d'euros et qui bénéficieront à 22.000 élèves. 122 projets seront réalisés avec le concours d'un partenaire extérieur à l'établissement.

La reconduction de ce soutien pour la troisième année consécutive est représentative de la volonté de la Majorité municipale de demeurer garante d'une égalité entre les arrondissements parisiens et même, au sein de ceux-ci, entre les enfants scolarisés, et de développer une interaction positive entre la communauté éducative et le tissu associatif parisien.

Une logique semblable, je ne peux m'empêcher de le rappeler, à celle qui a guidé la mise en œuvre de l'aménagement des rythmes éducatifs.

Mes chers collègues, je vous demande donc de bien vouloir voter ce soutien de 1 million d'euros à destination de quelque 22.000 collégiens parisiens, afin de résorber la catastrophe de l'assouplissement de la carte scolaire.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame MOREL.

Pour répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL. - Merci à tous les deux d'avoir mis en lumière ce projet de délibération par lequel le Département de Paris s'engage de nouveau, en effet, auprès des collèges les plus fragiles pour à peu près 1 million d'euros. Ce sera donc la troisième année que nous apporterons notre soutien aux établissements et vous avez tous les deux raison, la décision de création de ce dispositif s'était inscrite dans un contexte où les collèges les plus en difficulté ou les plus fragiles étaient encore plus attaqués à l'époque, que ce soit en termes de moyens, puisque nous étions dans le cadre d'une politique de la spirale infernale où plus vous perdiez des élèves plus vous perdiez des heures, et plus vous perdiez des heures plus vous perdiez des élèves, donc des collèges qui, pardon pour la trivialité du propos, se vidaient et de leurs moyens et de leurs élèves avec par ailleurs des critères d'acceptation de dérogation bien trop forts.

Cette rentrée sera marquée par une demande exprimée par le Ministre de l'Education nationale que les dérogations soient examinées extrêmement rigoureusement par les rectorats, mais c'est surtout le début et le démarrage d'un chantier qui va démarrer sur de nombreuses questions qui concernent le second degré dont la question de la carte scolaire et je me félicite que ce débat soit rouvert dans notre pays pour que ce ne soit plus une question uniquement à traiter à l'échelon de nos territoires, mais bien une question à traiter au niveau national.

Et donc, ce dispositif est toujours utile et continue de l'être. Il est utile pour les établissements, il est utile pour les élèves, il est structuré là aussi autour de trois thématiques principales de mise en œuvre des projets : la culture, le sport et la citoyenneté parce que nous sommes persuadés que c'est bien par l'accès à la culture, à la pratique culturelle, à la pratique sportive, à l'organisation et à la participation des collégiens aux projets citoyens que l'on construit aussi des élèves qui sont des citoyens en devenir et que tout ceci est aussi un facteur important d'égalité pour l'ensemble des collégiens.

C'est la raison pour laquelle nous soutenons de nouveau cette année l'ensemble des établissements, je vous invite et je termine par cela, les uns les autres comme élus à aller voir les restitutions de ce qui était organisé dans les collèges près de chez vous, dans les arrondissements où vous êtes élus. Cela lèvera l'ensemble des doutes que certains peuvent avoir.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame BROSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 31 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ? Une abstention.

Le projet de délibération est adopté. (2013, DASCO 31 G).

2013 DASCO 58 G - Passation entre la Région Ile de France, le Département de Paris et la Ville de Paris d'une convention de mise à disposition temporaire du service de restauration et de certains locaux scolaires du lycée régional Lazare Ponticelli (13e) au bénéfice du collège Georges Braque (13e) et de l'école d'art Estienne (13e).

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif au programme régional d'investissement 2012-2022 dans les lycées.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASCO 58 G et le vœu n° 10 G. Il s'agit de la convention de mise à disposition temporaire du service de restauration et de certains locaux du lycée régional Lazare Ponticelli, 13e arrondissement.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Présidente, cela va être très rapide, c'est pour présenter le vœu associé concernant le programme régional d'investissement. Dans ce cadre et suite aux négociations et aux concertations qui ont été menées notamment par Colombe BROSEL et la vice-présidente chargée des lycées à la Région, nous souhaiterions avoir des garanties sur le fait que lorsqu'il y aura des transferts ou des regroupements d'établissements puisque c'est à l'ordre du jour, en aucun cas il ne puisse y avoir un changement de destination des emprises foncières et que cela reste bien des lieux exclusivement destinés à l'enseignement.

On sait que des emprises seraient très convoitées par des promoteurs privés. Je pense notamment à certains lycées près de la Sorbonne, mais pour nous il est évidemment impensable que de près ou de loin on puisse contribuer comme cela à la spéculation et donc nous souhaitons que ces lieux gardent leur vocation d'accueil d'équipements destinés à l'enseignement ou éventuellement à l'hébergement lycéen.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Pour répondre la parole est à Mme Colombe BROSEL.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Merci à Yves CONTASSOT et aux élus du groupe EELVA pour ce vœu. Un point d'information pour vous dire que conformément à ce que nous avons dit dans cet hémicycle, les projets ont été présentés par la Région Ile-de-France et le Département de Paris, et que conformément aux engagements pris par Henriette ZOUGHEBI aucun projet ne pourra être mis en œuvre sans un avis positif du conseil d'administration des établissements concernés.

Et donc, nous avons déjà quelques établissements, lycées municipaux parisiens puisque c'est le sujet dont nous parlons, qui ont porté à délibération auprès de leurs élus et représentants dans les conseils d'administration, des souhaits ou desiderata sur les questions éventuelles de regroupement de formations, éventuellement de regroupements immobiliers.

Sur la question de la vocation scolaire des locaux qui pourraient être libérés, puisque j'y mets évidemment du conditionnel tant que ce processus n'est pas allé à son terme, bien entendu je n'y mettrai pas le mot "enseignement" mais "à vocation scolaire" bien entendu, il est en effet important et pour la Région et pour la Ville et le Département de Paris qu'aucune capacité d'accueil de scolaires ne soit mise à bas par d'éventuels regroupements et donc c'est un avis plus que favorable à ce vœu.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame BROSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 10 G avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité (2013, V. 26 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 58 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DASCO 58 G).

Je vous remercie.

2013 SG 3 G - Versement de la cotisation pour l'année 2013 (341.805 euros) à "Paris Métropole".

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à la loi de décentralisation.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons à présent en 8e Commission le projet SG 3 G et le vœu n° 11 G. Il s'agit du versement de la cotisation pour l'année 2013 à "Paris Métropole".

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Présidente.

Le projet de délibération qui nous est soumis vise à verser une subvention de plus de 340.000 euros à "Paris Métropole" pour l'année 2013.

Je dois dire que nous nous sommes un peu étonnés de constater que ce projet de délibération, on peut le comprendre vu les délais, ne semble pas avoir intégré la nouvelle donne proposée par le Gouvernement à l'occasion du débat à l'Assemblée nationale sur le projet de loi de décentralisation.

En effet, je le dis tout de go, l'amendement déposé la semaine dernière par le Gouvernement sonne le glas de "Paris Métropole" en tant que telle, au profit de la métropole du Grand Paris.

Nous ne pouvons évidemment que nous féliciter de cette orientation nouvelle du Gouvernement puisqu'elle reprend à peu de choses près les propositions que nous formulons depuis plusieurs années sur la nécessité d'une métropole intégrée reposant sur un périmètre restreint, lisible par les citoyens, excluant la création d'un échelon supplémentaire et dotée de compétences propres.

En affirmant par ailleurs le rôle prépondérant de la Région dans la politique d'aménagement avec un rôle quasi prescriptif du SDRIF, même si le terme pour des raisons juridiques ne peut être retenu, ainsi que le poids déterminant du Schéma régional du logement, le Gouvernement a su trouver l'équilibre entre les compétences nécessaires des différents niveaux institutionnels.

Se faisant, il tourne avec force le dos aux propositions aussi peu réalistes que peu progressistes qui étaient portées par "Paris Métropole", propositions qui cachaient mal la volonté de ne rien changer tout en faisant croire à des évolutions.

Je note au passage que nous avons apprécié la différence de point de vue au sein de l'Exécutif sur ce dossier et l'évolution.

Je note aussi avec une certaine délectation que les jugements définitifs à notre encontre lorsque nous préconisons cette organisation, soulignent à quel point certains et certaines devraient être plus prudents avant de les porter, puisque ensuite ils s'y rallient !

Pour autant, ce projet selon nous ne va pas au bout de sa logique. Ainsi, en est-il de la question des arrondissements. Alors qu'à Marseille ou Lyon les Conseillers d'arrondissement sont autorisés à siéger au sein de

l'intercommunalité, il n'en va pas de même à Paris. Seuls les Conseillers de Paris sont considérés dans le projet de loi comme capables de siéger au sein du conseil métropolitain. Cette situation n'est plus tenable.

A l'heure de la décentralisation, et alors que plus de 11 arrondissements se classent parmi les 25 plus grandes villes de France, combien de temps va-t-on devoir attendre encore pour reconnaître un réel statut aux arrondissements ?

De fait, les Parisiens seront les seuls à ne pas pouvoir élire leurs représentants au Conseil de la métropole, puisque ces derniers seront élus au troisième degré.

Après avoir raté l'occasion d'une rationalisation des élections des Conseillers de Paris en regroupant éventuellement des arrondissements entre eux pour une plus grande homogénéité des territoires et un respect du droit de l'opposition d'un arrondissement de siéger au Conseil de Paris, n'aggravons pas le mépris vis-à-vis des arrondissements.

Le projet aurait dû selon nous traiter des arrondissements parisiens à l'instar des communes déjà intégrées dans une intercommunalité. Cela permettrait à des arrondissements de nouer de véritables projets de territoire entre eux ou avec des communes adjacentes. Il n'est pas trop tard pour le faire et c'est le sens du vœu que nous avons déposé.

Cela plaide évidemment pour accélérer par ailleurs le processus d'une élection directe au suffrage universel de l'ensemble des conseillers métropolitains, comme d'ailleurs les principaux partis de la majorité s'y sont engagés. Je note également que la limitation au quart des membres du Conseil métropolitain des représentants parisiens se traduira par une inégalité que le Conseil constitutionnel ne manquera pas de relever.

Chacun d'eux représenterait plus de 45.000 électeurs ou électrices de Paris, tandis que la plus petite commune d'un peu moins de 1.600 habitants aurait également un conseiller métropolitain.

En matière de compétence, le projet de loi mérite également des clarifications. Cela étant, nous notons avec satisfaction qu'il s'oriente vers une métropole intégrée, mais des incertitudes sont encore trop présentes. Nous sommes convaincus, pour notre part, que seule la mise en commun des moyens, notamment financiers au plan métropolitain, permettra de réduire une part significative des inégalités entre territoires du cœur de l'agglomération francilienne.

Ne pas l'accepter, c'est refuser la solidarité, c'est prôner l'égoïsme territorial, c'est générer la frustration, donc la colère et, donc, l'insécurité.

En conclusion, nous voterons certes la subvention à "Paris Métropole", tout en pensant que c'est sans doute la dernière année et que, dès le 1er janvier 2015, comme prévu, un nouveau Grand Paris verra le jour au profit d'un plus grand nombre.

Merci.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Pour répondre, la parole est à M. Pierre MANSAT.

M. Pierre MANSAT. - Comme vous le savez, "Paris Métropole" est un syndicat mixte d'études et qui a offert aux élus métropolitains un espace de dialogue, de construction collaborative tout à fait inédit.

Sans revenir sur la vitalité de cette scène politique qui, de 87 membres à sa création en 2009, est passée à 206 membres aujourd'hui, représentant près de neuf millions d'habitants, je voudrais insister sur le rôle majeur que joue ce syndicat, que continue à jouer ce syndicat et qu'il va jouer dans la période de préfiguration de la mise en place de la métropole.

"Paris Métropole" est devenu un acteur incontournable de la construction métropolitaine, qui va bien au-delà du pouvoir consultatif que lui a conféré la loi sur le Grand Paris.

C'est le premier lieu qui a ouvert le chantier de la gouvernance de façon extrêmement résolue, avec la réalisation du Livre Vert, et cela fait la preuve de la maturité acquise par les élus sur cette question.

C'est le premier et le seul lieu à avoir osé partager avec les citoyens un débat sur cette question de la gouvernance, en prouvant le cycle de débats publics dont un s'est encore déroulé la semaine dernière, au "104", à l'occasion de la semaine du Grand Paris et de l'A.I.G.P.

C'est vrai que "Paris Métropole" n'est pas parvenu à dépasser les clivages partisans pour arrêter une position partagée autour du bon outil que devrait instaurer le projet de loi sur la modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles, mais le rôle de "Paris Métropole" n'était pas d'être un législateur de substitution.

Il ne faut pas, d'ailleurs, sous-estimer l'influence des prises de position de "Paris Métropole". C'est la Ministre LEBRANCHU elle-même qui a fait référence à plusieurs reprises, au cours du débat au Sénat, mais surtout à la Commission des lois de l'Assemblée nationale, aux 14 principes qui ont été versés au débat par "Paris Métropole".

J'y insiste, il ne faut pas sous-estimer le rôle que "Paris Métropole" devra jouer et pourra jouer dans la période de transition avant l'apparition de la métropole du Grand Paris le 1er janvier 2015.

Quelques remarques sur votre vœu : d'une certaine façon, je pourrais partager une large partie du bilan que vous faites, concernant cette étape historique, sans pour autant identifier les mêmes difficultés et les mêmes perspectives d'amélioration.

Je ne reviendrai pas, puisque j'y avais répondu dans les questions d'actualité, sur les dispositions qui ont été prises par le Gouvernement dans l'amendement gouvernemental pour l'organisation de la métropole elle-même.

Aux défis prioritaires qui avaient été identifiés par le Maire de Paris dès sa communication de février (le logement, la transition énergétique, la pollution de l'air, les urgences sociales), le législateur souhaite ajouter d'autres compétences comme la politique de la ville et le développement économique notamment.

Paris a fortement pesé pour que cette nouvelle étape puisse intervenir rapidement.

Si, pour commencer, la métropole sera constituée à l'échelle des trois départements de la première couronne, il n'en reste pas moins que l'amendement gouvernemental permet l'adhésion de fortes intercommunalités en dehors de ce périmètre, celles qui sont comprises dans l'unité urbaine et nous sommes satisfaits de ce dispositif.

Sur la fin de votre vœu, il y a deux dispositions sur lesquelles nos analyses divergent. Vous proposez d'abord la généralisation de la codécision entre l'échelon communal et l'échelon métropolitain.

Je vous rejoins pour affirmer que la naissance d'une métropole forte doit aller de pair avec la reconnaissance des diversités locales et des dynamiques locales.

En même temps, il faut bien que la métropole ait les moyens de conduire des projets d'intérêt métropolitain et qu'elle arrive à surmonter les égoïsmes locaux. C'est pour cela que la proposition de la codécision généralisée ne me semble pas être une bonne formule.

Le projet de loi fait toute sa place aux communes, puisque ce sont les 124 maires du territoire qui seront représentés et qui sont présents au sein du Conseil métropolitain de l'assemblée métropolitaine. Je ne pense pas que la codécision soit une bonne façon de généraliser l'organisation de la prise de décision.

Enfin, concernant l'élection au suffrage universel direct des conseillers métropolitains, ne brûlons pas les étapes. Demain, le 1er janvier 2015, une cinquantaine de Conseillers de Paris siégeront au sein de l'assemblée métropolitaine. Le développement de ce double mandat est nécessaire, à cette étape, pour bien garantir le maintien de notre double identité, parisienne et grand parisienne.

Quant à la formule de 25 %, du quart attribué à la Ville de Paris, la Ministre s'appuie sur les pratiques qui ont cours dans les intercommunalités qui visent à sous-dimensionner la place de la ville centre dans les systèmes intercommunaux, notamment dans les communautés urbaines

Il s'agira, pour nous, de vérifier si cette disposition est conséquente et correspond aux intérêts bien compris des Parisiens dans cette situation.

C'est pour cela que, bien sûr, j'invite à voter le projet de délibération concernant la subvention à "Paris Métropole" et j'émettrais un avis défavorable sur votre vœu.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur MANSAT.

Je mets aux voix le vœu... Oui ? Monsieur CONTASSOT ?

M. Yves CONTASSOT. - Nous allons maintenir notre vœu, mais, Monsieur MANSAT, vous n'avez pas bien lu : sur la codécision, j'ai dit "à l'instar du Maire de Paris et des maires d'arrondissement".

Il ne me semble pas que cela bloque les projets parisiens que le Maire de Paris consulte les maires d'arrondissement, c'est dans le même cadre. De ce point de vue, je ne vois pas où cela bloque.

Deuxième élément, sur le suffrage universel, on n'a pas dit dès la constitution, on dit que cela doit être un objectif et il m'avait semblé que Mme LEBRANCHU disait d'ailleurs qu'elle était prête à l'inscrire à l'échéance de 2020 dans la loi. Je ne comprends pas très bien les réticences par rapport à des sujets qui, me semble-t-il, font consensus entre nous.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, votre vœu est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 11 G avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 3 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, SG 3 G).

Merci.

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Je vous propose maintenant, en cette fin de débat du Conseil général, de vous prononcer, selon l'habitude, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous avons terminé avec le Conseil général.

(La séance est levée à onze heures cinquante minutes).

Votes spécifiques.

M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, M. Jérôme COUMET, Mme Katia LOPEZ, M. Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivant :

2013 DDEEES 81-G Subvention (50.000 euros) avec convention avec Paris Habitat-OPH au programme de sécurisation et de rénovation des devantures des entreprises commerciales et artisanales de la rue de Crimée (19e).

2013 DDEEES 97-G Subvention (130.000 euros) avec convention avec Paris Habitat-OPH, visant un programme de sécurisation et de rénovation des devantures des entreprises commerciales et artisanales de la Porte de Montmartre (18e) Quartier Politique de la Ville et GPRU Porte Montmartre-Porte Clignancourt (18e).

Mme Fatima LALEM, M. Jean-Marie LE GUEN, Mmes Aline ARROUZE, Claire MOREL, MM. Bernard DEBRÉ, Vincent ROGER, Mmes Léa FILOCHE, Véronique DUBARRY, MM. Alain LHOSTIS, Gauthier CARON-THIBAUT, Mmes Martine MERIGOT de TREIGNY et Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DASES 153-G Subvention (877.074 euros) et avenant n°2 à convention avec l'Association pour le Dépistage des Cancers à Paris (3e).

Mmes Véronique DUBARRY et Claire MOREL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DASES 410-G Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association International Visual Théâtre (IVT) (9e).

Mme Isabelle GACHET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DASES 439-G Participation (750.000 euros) et avenant n°3 à convention avec l'association Mission Locale de Paris pour la gestion comptable et financière du Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens.

Mme Anne LE STRAT, M. Daniel MARCOVITCH, Mmes Danièle POURTAUD, Olivia POLSKI, MM. François VAUGLIN, Pierre MANSAT, Mme Danielle FOURNIER, MM. Jean-Didier BERTHAULT, Eric HÉLARD, Mme Marie-Laure HAREL, M. Patrick TRÉMÈGE et Mme Fabienne GASNIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DASES 432-G - DPE 64-G Paris Solidarité Habitat - Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) du Département de Paris. Convention avec le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) portant sur sa contribution financière au FSL de Paris au titre de l'année 2013.

Mmes Olga TROSTIANSKY et Gisèle STIEVENARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DASES 162-G Subvention (72.243 euros) et avenant n° 2 à convention avec le Groupement d'Intérêt Public Samu Social de Paris (12e).

Mmes Claudine BOUYGUES, Danielle SIMONNET, Léa FILOCHE, Virginie DASPET, Anne-Constance ONGHENA et Emmanuelle DAUVERGNE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DJS 1-G Subvention (500.000 euros) au Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs des sports de Bobigny et La Courneuve.

M. Julien BARGETON, Mme Claudine BOUYGUES, M. Hamou BOUAKKAZ et Mme Geneviève BERTRAND ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DJS 3-G Subvention (300.000 euros) à l'Entente interdépartementale de gestion du Parc de détente et de loisirs du Tremblay (94).

Votes spécifiés.

Mme Lynda ASMANI vote pour les projets de délibération relatifs au budget supplémentaire de 2013.

M. Thierry COUDERT vote pour les projets de délibération relatifs au budget supplémentaire de 2013 et le projet de délibération DPA 15 G.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés, par un vote d'ensemble, de l'Assemblée sont les suivants :

2013 DASES 461-G Subvention (8.000 euros) à l'Association de soutien aux Amoureux au ban public (17e).

Mme Claudine BOUYGUES, rapporteure.

2013 DDEEES 85-G Subvention (35.000 euros) à l'association UNAT Ile de France.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2013 DASCO 16-G Fixation au titre de l'exercice 2013, du taux de progression de la valeur des prestations accessoires accordées gratuitement aux agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un Etablissement Public Local d'Enseignement.

2013 DASCO 37-G Subvention (99.400 euros) à la caisse des écoles du 1er arrondissement pour la restauration scolaire.

2013 DASCO 38-G Subvention (106.968 euros) à la caisse des écoles du 2e arrondissement pour la restauration scolaire.

2013 DASCO 39-G Subvention (112.946 euros) à la caisse des écoles du 3e arrondissement pour la restauration scolaire.

2013 DASCO 40-G Subvention (106.303 euros) à la caisse des écoles du 5e arrondissement pour la restauration scolaire.

2013 DASCO 41-G Subvention (142.138 euros) à la caisse des écoles du 6e arrondissement pour la restauration scolaire.

2013 DASCO 42-G Subvention (158.171 euros) à la caisse des écoles du 7e arrondissement pour la restauration scolaire.

2013 DASCO 43-G Subvention (347.911 euros) à la caisse des écoles du 10e arrondissement pour la restauration scolaire.

2013 DASCO 44-G Subvention (329.288 euros) à la caisse des écoles du 11e arrondissement pour la restauration scolaire.

2013 DASCO 45-G Subvention (199.576 euros) à la caisse des écoles du 12e arrondissement pour la restauration scolaire.

2013 DASCO 46-G Subvention (107.604 euros) à la caisse des écoles du 13e arrondissement pour la restauration scolaire.

2013 DASCO 47-G Subvention (108.917 euros) à la caisse des écoles du 14e arrondissement pour la restauration scolaire.

2013 DASCO 48-G Subvention (254.478 euros) à la caisse des écoles du 15e arrondissement pour la restauration scolaire.

2013 DASCO 49-G Subvention (369.944 euros) à la caisse des écoles du 17e arrondissement pour la restauration scolaire.

2013 DASCO 50-G Subvention (936.264 euros) à la caisse des écoles du 18e arrondissement pour la restauration scolaire.

2013 DASCO 51-G Subvention (614.919 euros) à la caisse des écoles du 19e arrondissement pour la restauration scolaire.

2013 DASCO 52-G Subvention (694.541 euros) à la caisse des écoles du 20e arrondissement pour la restauration scolaire.

2013 DASCO 53-G Subventions (32.761 euros) à divers collèges publics parisiens.

2013 DASCO 54-G Dotations (9.002 euros) à divers collèges publics parisiens.

2013 DASCO 55-G Subventions (303.600 euros) avec conventions avec 10 organismes gestionnaires d'établissements scolaires privés sous contrat du second degré.

2013 DASCO 57-G Subvention (69.993 euros) au collège Henri IV (5e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2013 DASES 125-G Subvention (1.000 euros) à l'association FORANIM (15e).

2013 DASES 134-G Subvention (8.700 euros) et convention avec l'association Les Amis (17e) pour l'activité du centre d'accueil pour les personnes âgées au titre de l'année 2013.

2013 DASES 136-G Subvention (9.000 euros) et avenant à convention avec l'association Parole de Chien (15e).

2013 DASES 153-G Subvention (877.074 euros) et avenant n°2 à convention avec l'Association pour le Dépistage des Cancers à Paris (3e).

2013 DASES 290-G Participation (100.000 euros) et convention avec la fondation Maison des Champs (19e).

2013 DASES 385-G Subvention (8.000 euros) à l'association F.A.C.E.E.F. Fédération d'Associations et Centres d'Emigrés Espagnols en France (93210 La Plaine Saint Denis).

2013 DASES 386-G Subvention (13.000 euros) à l'association A la Découverte de l'Age Libre - ADAL (19e) au titre de 2013.

2013 DASES 455-G Subvention (2.000 euros) à l'association Bamavibe (11e).

2013 DASES 456-G Subvention (73.000 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'association du Parc Georges Brassens (15e) au titre de l'année 2013 et de l'année 2014.

2013 DASES 458-G Subvention (7.000 euros) et convention avec l'association Centre social Relais 59 (12e) relatifs au fonctionnement d'un espace à vocation sociale 4, rue Rondelet (12e).

2013 DASES 463-G Participation (3.476.955 euros dont 220.270 euros de dotation spécifique et exceptionnelle) et convention avec onze associations et trois fondations, gestionnaires de services prestataires d'aide et d'accompagnement à domicile, habilités à l'aide sociale légale.

2013 DASES 468-G Subvention (3.000 euros) à l'association Les atomes crochus (5e).

2013 DASES 471-G Subvention (1.000 euros) à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville - A.F.E.V. (10e).

2013 DASES 477-G Subvention (10.000 euros) à l'association France Bénévolat (15e).

2013 DASES 481-G Subvention (1.000 euros) à l'association Les Petits Frères des Pauvres (11e) pour des stages de photographie destinés aux personnes âgées.

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2013 DDEEES 81-G Subvention (50.000 euros) avec convention avec Paris Habitat-OPH au programme de sécurisation et de rénovation des devantures des entreprises commerciales et artisanales de la rue de Crimée (19e).

2013 DDEEES 97-G Subvention (130.000 euros) avec convention avec Paris Habitat-OPH, visant un programme de sécurisation et de rénovation des devantures des entreprises commerciales et artisanales de la Porte de Montmartre (18e) Quartier Politique de la Ville et GPRU Porte Montmartre-Porte Clignancourt (18e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2013 DASES 216-G Subvention (15.000 euros) à Advocacy Paris Ile-de-France (19e).

2013 DASES 220-G Subvention (4.000 euros) à l'association ARKATFILMS (11e) au titre de l'année 2013.

2013 DASES 221-G Subvention (1.500 euros) à l'association L'AMICALE DU BOUFFADOU (20e).

2013 DASES 224-G Subvention (10.000 euros) à l'association AUTISME ET PIANO, THERAPIE EDUCATIVE (APTE) (14e).

2013 DASES 226-G Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association CHAMPIONNET (18e).

2013 DASES 227-G Participation (35.000 euros) et convention avec l'association Loisirs Pluriel de Paris (19e) pour le service CAP Ados.

2013 DASES 229-G Participation (48.000 euros) et convention avec l'association Vaincre l'Autisme (11e) au titre de l'année 2013.

2013 DASES 230-G Subvention (10.000 euros) à l'association Ciné-Ma Différence (14e).

2013 DASES 231-G Subvention (15.000 euros) à l'association CLUB HOUSE FRANCE (20e).

2013 DASES 233-G Participation (20.000 euros) et convention avec Les Eclaireurs et Eclaireuses de France (93160 Noisy-le-Grand).

2013 DASES 250-G Subvention (4.000 euros) à l' Association Française pour l'Information et la Défense des Sourds s'Exprimant Oralement (15e).

2013 DASES 254-G Subvention (10.000 euros) à l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e).

2013 DASES 257-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Bête à Bon Dieu Production (10e).

2013 DASES 259-G Subvention (4.000 euros) et convention avec l'Association CafeZoïde (19e).

2013 DASES 272-G Subvention (5.000 euros) à l'Association Les Auxiliaires des Aveugles (15e).

2013 DASES 276-G Subvention (2.000 euros) à l'Union Nationale des Aveugles Radio-Amateurs de France (UNARAF) (15e).

2013 DASES 277-G Subvention (5.000 euros) à l'association A Deux Mains (10e).

2013 DASES 298-G Subvention (3.000 euros) à la Fédération Française des Dys (FFDys) (7e).

2013 DASES 299-G Subvention (4.000 euros) à l'association GRADISCA (91600 Savigny/Orge).

2013 DASES 301-G Participation (20.000 euros) et convention avec l'association J'INTERVIENDRAIS (5e).

2013 DASES 303-G Participation (15.000 euros) et convention avec l'association Le Souffle 9 (18e).

2013 DASES 304-G Subvention (20.000 euros) à l'association PERSONIMAGES (14e).

2013 DASES 305-G Participation (8.000 euros) et convention avec l'association POINT VERT (91120 Palaiseau).

2013 DASES 306-G Subvention (8.000 euros) à l'association Pro Aid Autisme (9e).

2013 DASES 307-G Participation (8.000 euros) et convention avec l'association TRAMPOLINE CAMERA (92340 BOURG LA REINE).

2013 DASES 308-G Subvention (12.000 euros) à l'association Trisomie 21 France (42000 Saint-Etienne) pour financer la poursuite des activités de son antenne parisienne (9e).

2013 DASES 396-G Subvention (10.356,24 euros) et avenant n°2 aux conventions entre le Département de Paris et la Fondation Maison des Champs pour le solde de la participation au titre de 2012 du Département au financement des ULS Hérault et Goix.

2013 DASES 407-G Subvention (2.000 euros) à l'association A coeur voix (3e).

2013 DASES 408-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'Association nationale d'éducation de chiens d'assistance pour handicapés (Handi'Chiens) (15e).

2013 DASES 409-G Subvention (5.000 euros) à l'association Immunodéficience primitive, Recherche, Information, Soutien (IRIS) (55100 Verdun).

2013 DASES 411-G Subvention (36.000 euros) et convention avec l'association Jaccede.com (11e).

2013 DASES 413-G Subvention (6.000 euros) à l'association Lire dans le noir (2e).

2013 DASES 414-G Participation (30.000 euros) et convention avec la Fédération nationale des associations Escapade, Liberté et mobilité (11e).

2013 DASES 415-G Participation (3.000 euros) et convention avec l'association Viens je t'emmène (19e).

2013 DASES 416-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (FDFA) (15e).

2013 DASES 473-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Cap - Sport Art Aventure Amitié (CAP-SAAA) (15e).

2013 DASES 479-G Subvention (8.000 euros) à l'association PACT (14e).

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2013 DASES 326-G Participations (457.500 euros) et conventions avec les trois Espaces Dynamique Insertion parisiens.

2013 DASES 358-G Subvention (23.000 euros) et convention avec l'association Foyer de Grenelle-centre social (15e).

2013 DASES 437-G Participation et subvention (200.000 euros), conventions avec l'association Aux Captifs, la Libération pour son action d'accueil et d'accompagnement des jeunes de 18 à 25 ans à l'accueil Lazare et pour son action sanitaire de rue, au titre de 2013.

2013 DASES 439-G Participation (750.000 euros) et avenant n°3 à convention avec l'association Mission Locale de Paris pour la gestion comptable et financière du Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens.

2013 DASES 465-G Participation (150.000 euros) et avenant à convention avec l'Association Jeunes Amis du Marais - A.J.A.M. - (10e) pour la gestion de son lieu d'accueil innovant pour les jeunes dénommé 10ème UNITED.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2013 DU 2-G et DU 213 : Acquisition en l'état futur d'achèvement auprès de la SAS Paris Nord Est d'un volume à usage de centre social associatif au 141 à 221 boulevard Macdonald (19e).

Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteures.

2013 DSTI 13-G et DSTI 12 : Approbation du principe de passation et d'attribution d'un marché à bons de commande pour la maintenance des postes terminaux de télécommunication.

2013 DSTI 18-G et DSTI 17 : Convention relative à la mise en œuvre des connexions du réseau très haut débit de la Ville et du Département de Paris au réseau Renater avec le Rectorat de l'académie de Paris pour les écoles, collèges et lycées publics parisiens, les CIO, les circonscriptions du premier degré et les sites du Rectorat de l'Académie de Paris.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2013 DF 16-G Admission en non-valeur d'anciennes créances départementales irrécouvrables et remises gracieuses d'anciennes créances départementales, au titre de l'exercice 2013.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2013 DDEEES 17-G Subvention (400.000 euros) et convention avec l'Université Paris I Panthéon Sorbonne pour le déploiement de nouvelles applications dans le cadre d'Université Numérique Paris- Ile de France.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

2013 DDEEES 16-G Subvention et convention (1 000 000 euros) avec la Fondation Santé des Etudiants de France (FSEF)

M. Didier GUILLOT, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2013 DASES 1-G Subvention (18.000 euros) à l'association Comité de Paris contre les maladies respiratoires (4e).

2013 DASES 11-G Subvention (3.000 euros) à l'association Visiteurs pour les Personnes Hospitalisées - V.P.H. (95100 Argenteuil).

2013 DASES 16-G Subventions/Participations (318.600 euros) et avenant n° 2 à convention avec les associations Aurore (15e) pour son service "MIJAOS" (10e) et l'association Coordination Toxicomanie (18e).

2013 DASES 27-G Subvention (250.000 euros) et convention avec l'association AIDES (93508 Pantin).

2013 DASES 29-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Maghreb-Afrique Comité des Familles pour survivre au sida (19e).

2013 DASES 34-G Subvention (6.100 euros) à l'association l'Action Musicale (9e).

2013 DASES 38-G Subvention (40.000 euros) et avenant n°2 à convention avec l'association Médecins du Monde (18e).

2013 DASES 39-G Subvention (93.980 euros) et avenant n° 2 à convention avec l'association Sida Info Service (20e).

2013 DASES 40-G Subventions (40.000 euros) et avenant n°2 à convention avec l'association Unité de Réflexion et d'Action des Communautés Africaines (URACA) (18e).

2013 DASES 105-G Subvention (38.000 euros) et convention avec la Croix-Rouge Française (14e) pour le Centre du Moulin Joly (11e).

2013 DASES 160-G Subvention (30.000 euros) et convention avec la Fondation œuvre de la Croix Saint Simon (20e).

2013 DASES 162-G Subvention (72.243 euros) et avenant n° 2 à convention avec le Groupement d'Intérêt Public Samu Social de Paris (12e).

2013 DASES 197-G Subvention (18.000 euros) et convention avec l'association Protection Civile de Paris (15e).

2013 DASES 285-G Subvention (18.000 euros) et convention avec l'association Croix-Rouge Française (14e) pour la délégation du 4e arrondissement.

2013 DASES 286-G Subvention (17.700 euros) et convention avec l'association Croix-Rouge Française (14e) pour la Délégation Départementale de Paris.

2013 DASES 287-G Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association Protection Civile de Paris (15e).

2013 DASES 341-G Subvention (382.660 euros) et convention avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris pour le fonctionnement du SAMU de Paris.

2013 DASES 344-G Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association Croix-Rouge Française (14e) pour la Délégation Départementale de Paris.

2013 DASES 388-G Subventions (298.500 euros) et avenants aux conventions avec onze associations (19e, 2e, 10e, 69007 Lyon, 11e, 10e, 13e, 20e, 4e, 19e, 18e) dans le cadre de programmes de prévention dans le domaine festif.

2013 DASES 389-G Subvention (1.000 euros) à l'association Vivre Ensemble à Maroc Tanger (19e) au titre de l'exercice 2013.

2013 DASES 390-G Subvention (3.000 euros) à l'association Arts Traditionnels et Nouvelles Technologie (18e) au titre de l'exercice 2013.

2013 DASES 391-G Subventions (32.000 euros) et conventions avec la Fondation Jeunesse Feu Vert (12e) et le Forum Français pour la Sécurité Urbaine (20e).

2013 DASES 454-G Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Groupe d'Entraide Mutuelle L'Etoile Polaire (20e).

2013 DASES 469-G Subvention (170.000 euros) et convention avec l'association Habitat et Soins (11e) pour la création d'une maison de santé (19e).

2013 DFPE 12-G Subventions (90.709 euros) et avenants avec Espace 19 (19e), Femmes Relais 20e (20e) et l'Association franco chinoise Pierre Ducerf (3e).

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2013 DASES 332-G - DPVI 417-G Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Centre d'Aide d'Interactions et de Recherche Ethno psychologique (18e).

2013 DASES 334-G - DPVI 419-G Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Danube Social et Culturel (19e).

2013 DASES 335-G - DPVI 420-G Subvention (3.000 euros) et convention avec l'Association R.S.I. La Ressource (17e) pour le Centre Kirikou.

2013 DASES 336-G - DPVI 423-G Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association La Voie de la Lune (19e).

2013 DASES 337-G - DPVI 424-G Subvention (2.500 euros) et convention avec l'association Plus Loin (20e).

2013 DASES 338-G - DPVI 421-G Subvention (2.300 euros) et convention avec l'association Espace Thérapeutique d'Accompagnement Psychologique (ETAP) (11e).

2013 DASES 339-G - DPVI 422-G Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Le Marché Solidaire (14e).

2013 DASES 346-G - DPVI 431-G Subvention (2.500 euros) et convention avec l'association Les Enfants de la Goutte d'Or (18e).

2013 DASES 347-G - DPVI 432-G Subvention (1.500 euros) et convention avec l'association EIDIP (93240 STAINS).

2013 DASES 348-G - DPVI 433-G Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association EsperAdos (5e) dans le cadre de la politique de la ville au titre de l'exercice 2013.

2013 DASES 350-G - DPVI 435-G Subvention (1.700 euros) et convention avec l'association la Courte Echelle du XIXème (19e) dans le cadre de la politique de la ville au titre de l'exercice 2013.

M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2013 DASES 109-G - DF 2-G Arrêté de tarification des prestations réalisées par les CEFP du Département de Paris dans le cadre de leurs formations professionnelles - Budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance.

2013 DASES 353-G Participation (75.000 euros) et convention avec l'Association AEP-APE A tout Coeur (11e).

2013 DASES 354-G Subvention (3.500 euros) à l'association enfance et familles d'adoption (10e).pour son action de soutien aux familles adoptantes.

2013 DASES 467-G et DF 19-G Avis favorable sur une demande en décharge de responsabilité présentée par un régisseur du département de Paris et avis favorable sur la demande de remise gracieuse présentée par ce régisseur.

2013 DPA 7-G Signature d'un avenant n° 4 au marché de maîtrise d'œuvre signé avec Damien Brambilla Architecte, associé à La Gare Architectes, Alice Mahin Paysagiste et NR Conseil, dans le cadre de la création d'une unité de vie pour 12 adolescents située 26, rue Levert (20e).

2013 DUCT 95-G Succession visant contrat d'assurance-vie souscrit en faveur du Département de Paris.

2013 DUCT 120-G Acceptation d'un legs universel en faveur du Département de Paris.

M. Romain LEVY, rapporteur.

2013 DLH 3-G Approbation des modalités de lancement de marchés à bons de commande multi-attributaires pour les travaux de démolition dans les immeubles communaux et départementaux dans le cadre du groupement de commandes pour la réalisation, l'aménagement et la maintenance des bâtiments.

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2013 DU 7-G Délimitation unilatérale partielle de trois parcelles appartenant au domaine public départemental situées à Villemoisson-sur-Orge (91) et signature de l'arrêté de délimitation correspondant.

2013 SG 2-G Versement de la cotisation 2013 (136.593,27 euros) du Département de Paris à l'Assemblée des Départements de France.

2013 SG 8-G Approbation d'une convention-cadre de coopération avec le Département de Seine-Saint-Denis.

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2013 DDEEES 93-G Subvention (100.000 euros) avec convention de partenariat 2013 avec TELECOM ParisTech, au titre de l'incubateur TELECOM ParisTech Entrepreneurs.

2013 DDEEES 104-G Signature d'une convention de partenariat pluriannuelle 2013-2015 entre le Département de Paris et l'association Paris Biotech Santé attribuant le versement d'une subvention de 200.000 euros pour l'exercice 2013.

2013 DDEEES 105-G Subvention (60.000 euros) avec convention à l'association Scientipole Croissance.

2013 DDEEES 114-G Subvention (200.000 euros) et convention avec Agoranov (6e).

2013 DDEEES 115-G Subvention avec convention (1 300 000 euros) à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) pour la création d'une plateforme collaborative entre entreprises et laboratoires de recherche sur le thème de la psychiatrie et des neurosciences

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2013 DDEEES 70-G Subvention (3.000.000 euros) à l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris pour les travaux de confortation du bâtiment et de mise en sécurité du restaurant universitaire au 6-12, rue Jean Calvin (5e).

M. Jean-Louis MISSIKA et M. Didier GUILLOT, rapporteurs.

2013 DA 22-G et DA 22 : Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande mono-attributaires relatifs à des prestations de vérification réglementaire des ascenseurs et appareils élévateurs dans le cadre des groupements de commandes pour la réalisation, l'aménagement et la maintenance des bâtiments, en quatre lots.

2013 DA 23-G et DA 23 : Lancement des marchés à bons de commande mono-attributaire en trois (3) lots séparés, de diagnostics amiante et plomb dans le cadre de groupements de commandes.

2013 DA 24-G et DA 24 : Lancement et signature de marchés à bons de commande en 17 lots séparés, pour des prestations de maintenance et l'aménagement de bâtiments pour la réalisation de travaux dont l'exécution relève du budget municipal ou départemental de Paris, dans le cadre de groupements de commandes.

2013 DA 27-G et DA 27 : Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commandes pour la fourniture, la livraison et l'installation de mobilier de collectivité, destiné à l'ensemble des services de la Ville et du Département de Paris, aux services dotés d'un budget annexe et aux mairies d'arrondissement.

2013 DAJ 21-G Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 13 et 25 juin 2013.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2013 DFPE 2-G Subvention (171.000 euros) avec avenant N°1 à la convention avec l'association Petite Enfance et Parentalité, La Maison Verte, gestionnaire d'un lieu d'accueil enfants parents (15e).

2013 DFPE 8-G Subvention (210.000 euros) avec avenant N°1 à la convention avec l'association "Institut de Recherche Appliquée pour l'enfant et le couple", gestionnaire d'un lieu d'accueil enfants parents à Paris (18e).

2013 DFPE 14-G et DFPE 295 : Lancement et signature de marchés de fourniture et livraison de matériels de puériculture et de poussettes pour les établissements de la Ville et du Département de Paris accueillant de jeunes enfants, en 2 lots séparés dans le cadre du groupement de commandes pour l'achat de fournitures et services.

2013 DFPE 16-G et DFPE 332 : Lancement et signature de marchés à bons de commande pour la fourniture et la livraison de produits d'hygiène corporelle destinés aux établissements de la Ville et du Département de Paris accueillant de jeunes enfants, dans le cadre du groupement de commandes pour l'achat de fournitures et services liés à des prestations sportives.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2013 DAC 252-G Fixation du prix de vente au public de l'ouvrage consacré à Savary, duc de Rovigo. L'homme lige de l'Empereur. Collection À la découverte des Trésors des Archives de Paris.

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

2013 DDEEES 74-G Subvention (46.000 euros) et convention avec l'association Centre d'Action Sociale Protestant (CASP).

2013 DDEEES 75-G Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association Centre d'action Sociale Protestant.

2013 DDEEES 98-G Subvention (29.666 euros) et convention avec UNIRH 75 (préparation au forum PPE 2013 pour les DE en situation d'handicap).

2013 DDEEES 101-G Subvention (3.600 euros) et avenant à la convention 2012 DDEEES 23-G avec l'association Projets 19 (19e).

2013 DDEEES 103-G Subvention (14.000 euros) et convention avec l'Association Maison des Femmes de Paris (12e) pour son action Femmes vers l'emploi.

2013 DDEEES 113-G Avenant à la convention DDEEES 123-G signée le 21 décembre 2010 avec l'association "Parcours d'Insertion Fonds Local Emploi Solidarité de Paris".

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2013 SG 9-G - DDEEES 86-G Subvention (10.000 euros) et convention de partenariat avec le Pôle Média Grand Paris (Saint-Ouen, 93).

M. Christian SAUTTER, M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

2013 DASES 76-G Subvention (149.000 euros) et convention avec l'association Mains libres (1er).

2013 DASES 77-G Signature d'une convention avec la Commune de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, portant délégation partielle de compétence en matière d'attribution et de gestion des aides financières à domicile de l'Aide sociale à l'enfance.

2013 DASES 370-G Participation (69.282 euros) et avenant n° 3 à convention avec le Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) au budget de fonctionnement de la résidence sociale située 60 rue Championnet (18e)

2013 DASES 376-G Participation (312.743 euros) et avenant n°1 à convention avec l'association Emmaüs Solidarité (1e) pour son action de maraude dans le nord-est parisien (9e, 10e, 18e et 19e).

2013 DASES 405-G Participation (99.100 euros) et avenant n° 1 à convention avec le CAMRES (10e) au titre de 2013 pour ses actions d'insertion sociale.

2013 DASES 410-G Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association International Visual Théâtre (IVT) (9e).

2013 DASES 426-G Paris Solidarité Habitat - Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) du Département de Paris. Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris relative à la gestion financière et comptable et au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement de Paris.

2013 DASES 433-G Subvention (76.000 euros) et convention avec l'association Aurore (15e) pour le fonctionnement du dispositif d'hébergement pour femmes en situation de précarité appelé "La Maison-le Ruisseau".

2013 DASES 434-G Participation (80.000 euros) et avenant n° 2 à convention avec la Fondation CASIP COJASOR (20e) pour son budget d'aide alimentaire et vestimentaire à des personnes isolées et des familles parisiennes démunies.

2013 DASES 440-G Subvention (8.500 euros) et convention avec la Croix-Rouge française pour le fonctionnement d'une épicerie sociale (12e).

2013 DASES 442-G Subvention (12.000 euros), dans le cadre de la politique de la ville, à trois associations pour leurs actions d'aide à l'insertion et de redynamisation.

2013 DASES 443-G Subvention (5.000 euros) convention avec l'association Emmaüs Solidarité (1er) pour ses actions d'aide à l'insertion par la culture au centre d'hébergement d'urgence Louvel Tessier.

2013 DASES 444-G Subventions (50.400 euros), convention et avenant à convention avec neuf associations dans le cadre de la politique de la ville pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits et de médiation socioculturelle.

2013 DASES 446-G Subvention (45.000 euros) et convention avec l'association Cultures du CœurParis (15e) dans le cadre de la politique de la Ville.

2013 DASES 452-G Subvention (7.000 euros) à l'association "Les amis de la maison verte" (18e) pour son action d'aide à l'accès aux droits et à l'insertion de personnes sans domicile fixe.

2013 DASES 453-G Participation (42.000 euros) et avenant n° 1 à convention avec la Fondation Abbé Pierre (19e) au budget de l'Espace Solidarité Habitat (20e).

2013 DASES 462-G Fixation de la redevance due par l'association Emmaüs Solidarité pour l'occupation temporaire de locaux sis 37 boulevard Saint Marcel (13e).

2013 DASES 484-G Signature d'une convention déterminant les modalités de la délégation par le Département de Paris au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris de la gestion et des activités de coordination et du Service social départemental polyvalent.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2013 DASES 432-G - DPE 64-G Paris Solidarité Habitat - Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) du Département de Paris. Convention avec le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) portant sur sa contribution financière au FSL de Paris au titre de l'année 2013.

Mme Olga TROSTIANSKY, Mme Anne LE STRAT, rapporteures.

2013 DDEEES 65-G Subventions (355.000 euros) et conventions avec sept Coopératives d'Activité et d'Emploi CAE Alter Bâtir, CLARA, CLARA Bis, Coopaname, Coopératifs, Coopétic et Port Parallèle.

2013 DDEEES 71-G Subvention (12.000 euros) à l'association Tout Autre Chose (9e).

2013 DDEEES 72-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Les Amis du Bus des Femmes (20e).

2013 DDEEES 78-G Subvention (40.000 euros) avec convention avec "l'Atelier" association centre de ressources régional de l'Economie Sociale et Solidaire (CRRESS) (10e) visant à soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire.

2013 DDEEES 90-G Subvention (34.000 euros) et convention avec l'Association PLIE de Paris Nord-Est visant une aide financière pour des postes permettant de développer le volet clause insertion.

2013 DDEEES 91-G Subvention et convention (8.000 euros) avec Jeunesse Feu Vert Fondation Robert Steindecker pour son action "Parcours de femmes".

2013 DDEEES 92-G Subventions (697.500 euros) et signature de 5 avenants, aux conventions 2011-2012 avec 5 associations intervenant dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire.

2013 DDEEES 102-G Subventions (60.0000 euros sur 2 ans) et conventions avec deux associations, La Maison du Canal Régie de Quartier de Paris (10e) et la Régie de Quartier Fécamp (12e) intervenant dans l'économie sociale et solidaire.

2013 DDEEES 112-G Subvention (6.000 euros) à l'association Ultima Chabada (14e).

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

2013 DDEEES 79-G subventions (240.000 euros, 150.000 euros et 20.000 euros) convention et avenant avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique - ADIE visant l'accompagnement des créateurs d'entreprise Parisien(ne)s, dont les bénéficiaires du RSA, et l'abondement de son fonds de prêts d'honneur.

Mme Pauline VÉRON et M. Christian SAUTTER, rapporteurs.

2013 DDEEES 107-G Signature de conventions conformes à une convention type relative au cadre de financement par le Département de Paris d'entreprises d'insertion conduisant une action en vue de l'insertion de bénéficiaires parisiens du RSA.

2013 DDEEES 108-G Conventions conformes à une convention-type relative au cadre de financement par le Département de Paris des Associations Intermédiaires conduisant une action en vue de l'insertion de bénéficiaires parisiens du RSA.

2013 DDEEES 109-G Conventions conformes à une convention-type relative au cadre de financement par le Département de Paris des Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion conduisant une action en vue de l'insertion de bénéficiaires parisiens du RSA.

2013 DDEEES 110-G Conventions conformes à une convention-type relative au cadre de financement par le Département de Paris des Ateliers Chantiers d'Insertion conduisant une action en vue de l'insertion de bénéficiaires parisiens du RSA.

Mme Pauline VÉRON, Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteuses.

2013 DJS 1-G Subvention (500.000 euros) au Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs des sports de Bobigny et La Courneuve.

2013 DJS 3-G Subvention (300.000 euros) à l'Entente interdépartementale de gestion du Parc de détente et de loisirs du Tremblay (94).

M. Jean VUILLERMOZ, M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2013 DAJ 14-G et DAJ 14 : Communication de la liste des marchés attribués du 23 avril 2013 au 31 mai 2013.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Liste des membres présents.

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. David ASSOULINE, M. Daniel ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, M. Jean- Didier BERTHAULT, Mme Geneviève BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARONTHIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Ghislène FONLLADOSA, Mme Danièle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, Mme Edith GALLOIS, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, Mme Claire GUIDI, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Stéphane MARTINET, M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, Mme Valérie MONTANDON, Mme Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mme Olivia

POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGO, M. Loïg RAOUL, M. Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINTETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusées au sens du règlement :

Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, Mme Myriam EL KHOMRI.

Excusés :

Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Florence BERTHOUT, M. Jean-Bernard BROS, M. Gérard d'ABOVILLE.

Absentes :

Mme Rachida DATI, Mme Valérie HOFFENBERG.

Annexe n° 1 - Budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris de 2013.

Missions	Libellés	Autorisations de programme (stock net après BS 2013)	
		Dépenses	Recettes
05000	Systèmes et technologies de l'information	520 633,30	0,14
10000	Ressources humaines	106 055,36	0,00
12000	Achats	50 000,00	0,00
13000	Achats, logistique, implantations administratives et transports	355 219,92	0,00
21000	Patrimoine et architecture	3 620 562,36	879 749,03
30000	Familles et petite enfance	8 780 215,39	217 729,00
34000	Action sociale, enfance et santé	67 129 938,54	13 532 716,00
40000	Affaires culturelles	667 527,77	0,00
50000	Finances (services financiers communs)	6 000 000,91	10 000 000,00
55000	Développement économique et emploi	416 627,29	0,00
60000	Urbanisme	0,00	0,00
65000	Logement et habitat	488 659,63	0,00
80000	Affaires scolaires	126 054 231,98	10 208 490,00
88000	Jeunesse et sports	270 000,00	0,00
	Missions organiques	214 459 672,45	34 838 684,17
90000	Dons et legs	0,00	50 000,00
90001	Etudes	1 147 188,64	250 000,00
90002	Grands projets de rénovation urbaine	71 828 350,76	0,00
90003	Action en faveur des personnes handicapées	298 285,77	0,00
90004	Opérations sous mandat	6 521 455,36	9 979 675,00
90005	Schéma directeur informatique	5 545 821,75	5 000 000,00
90006	Compte foncier	9 984 924,58	0,00
90007	Avances de trésorerie	840 000,00	0,00
90010	Subventions d'équipement	937 004 664,99	631 748 859,31
90011	Avances sur marchés	1 554 037,60	65 000,00
	Missions transversales	1 034 724 729,45	647 093 534,31
	TOTAL GENERAL	1 249 184 401,90	681 932 218,48

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE		A

DEPENSES

Nature	Budget précédent (1)	Restes à réaliser II-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL
	I	II		III			IV = I+II+III
TOTAL	315 939 499,00	5 119 095,66	22 343 129,78	22 343 129,78			343 401 724,44
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	57 179 986,00	3 475 400,66	8 858 500,78	8 858 500,78	69 513 887,44		69 513 887,44
Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	57 179 986,00	3 475 400,66	8 858 000,78	8 858 000,78			69 510 387,44
Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III-A1.5)							
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)			3 500,00	3 500,00			3 500,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)							
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)	172 490 750,00	1 643 695,00	5 000 000,00	5 000 000,00			179 134 445,00
Dépenses financières (détail en III-A3)	2 500 000,00	0,00	840 000,00	840 000,00		3 340 000,00	3 340 000,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	7 342 000,00		2 804 950,00	2 804 950,00			10 146 950,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (détail en III-A6)	71 000 000,00		2 700 000,00	2 700 000,00		73 700 000,00	73 700 000,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	3 426 763,00		2 139 679,00	2 139 679,00			7 566 442,00
							+
							70 859 156,56
							-
							TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 414 260 881,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
III - VOTE DU BUDGET		
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE		III
		A

RECETTES

Nature	Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote (3)	TOTAL
	I	II		III	IV = I+II+III
TOTAL	315 939 499,00		22 343 129,00	22 343 129,00	338 282 628,00
Recettes d'équipement départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	153 394 236,00		-33 400 000,00	-33 400 000,00	119 994 236,00
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)					
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)					
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)			7 408 559,00	7 408 559,00	7 408 559,00
Recettes financières (détail en III-A4.3) (sauf 1068)	10 118 500,00	0,00			10 118 500,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (détail en III-A6)	87 000 000,00		1 160 830,00	1 160 830,00	88 160 830,00
041 Opérations patrimoniales (voir III-A7)	3 426 763,00		2 139 679,00	2 139 679,00	7 566 442,00
021 Virement de la section de fonctionnement	60 000 000,00		45 034 061,00	45 034 061,00	105 034 061,00
					+
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (4)		+
			AFFECTATION AU COMPTE 1068 (5)		75 978 253,00
					=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		414 260 881,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE
INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	DEPENSES REELLES	85 215 289,00	3 320 559,00	250 000,00	47 596 913,00	2 011 459,00	14 446 719,00
001	Résultat antérieur reporté	70 859 156,56					
020	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000,00					
139	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat						
213	Constructions						
216	Collections et œuvres d'art						
231	Immobilisations corporelles en cours						
266	Autres formes de participation	750 000,00					
272	Titres immobilisés (droits de créance)	750 000,00					
275	Dépôts et cautionnements versés						
280	Amortissement des immobilisations incorporelles						
355	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)				3 429 000,00		
450	Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat)						6 529 950,00
	Equipements départementaux	8 962 437,44	3 320 559,00	250 000,00	26 486 913,00	311 459,00	5 924 019,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	969 621,08	100 000,00		350 000,00	5 300,00	
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		77 000,00		22 000,00		
213	Constructions						
218	Autres immobilisations corporelles	6 666,02	999 500,00		924 190,00	75 000,00	225 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	7 986 150,34	1 270 239,00	250 000,00	22 840 000,00	231 159,00	5 699 019,00
232	Immobilisations incorporelles en cours		873 820,00				
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles				2 330 423,00		
	Equipements non départementaux (compte 204)	2 893 695,00			17 681 000,00	1 700 000,00	1 992 750,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	2 893 695,00			17 681 000,00	1 700 000,00	1 992 750,00
	RECETTES REELLES	86 372 489,00			13 208 559,00		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						
102	Dotations et fonds globalisés d'investissement	10 000 000,00					
106	Reserves	75 978 253,00					
131	Subventions d'équipement transférables						
132	Subventions d'équipement non transférables						
133	Fonds affectés à l'équipement transférables				5 800 000,00		
164	Emprunts auprès des établissements de crédit	394 236,00					
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion						
231	Immobilisations corporelles en cours						
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles						
276	Autres créances immobilisées						
280	Amortissement des immobilisations incorporelles						
281	Amortissement des immobilisations corporelles						
355	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)				7 408 559,00		
491	Provisions pour dépréciation des comptes de redevables						

(1) Détailler les comptes à trois chiffres (sauf pour le compte 641 qui est décliné en quatre chiffres).

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE
INVESTISSEMENT

5	54	55	56	6	7	8	9	TOTAL	Art.
Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	Revenu minimum d'insertion (RMI)	Personnes dépendantes (APA)	Revenu de solidarité active (RSA)	Réseaux et infrastructures	Amenage- ment et environne- ment	Transports	Développement économique		
33 743 000,00			3 500,00		113 830 000,00	16 767 000,00	13 790 000,00	332 994 439,00	
								70 859 156,56	001
								1 000 000,00	020
									139
									213
									216
									231
								750 000,00	266
								750 000,00	272
840 000,00								840 000,00	275
									280
								3 429 000,00	455
188 000,00								6 717 950,00	458
22 915 000,00			3 500,00		1 210 000,00		130 000,00	69 513 887,44	
50 000,00								1 474 921,08	203
								99 000,00	205
					500 000,00			500 000,00	213
325 000,00			3 500,00				20 000,00	2 599 156,02	218
22 540 000,00					710 000,00		110 000,00	61 636 567,34	231
								873 820,00	232
								2 330 423,00	238
11 800 000,00					112 640 000,00	16 767 000,00	13 660 000,00	179 134 445,00	
11 800 000,00					112 640 000,00	16 767 000,00	13 660 000,00	179 134 445,00	204
4 000 000,00					109 800 000,00		118 500,00	213 499 548,00	
									021
								10 000 000,00	102
								75 978 253,00	106
					109 800 000,00			109 800 000,00	131
4 000 000,00								4 000 000,00	132
								5 800 000,00	133
								394 236,00	164
									203
									231
									238
							118 500,00	118 500,00	276
									280
									281
								7 408 559,00	455
									491

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT		A3.2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I-II-III
013	ATTENUATION DE CHARGES (6)	315 000,00				315 000,00
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION	3 400 000,00				3 400 000,00
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTOHOMIE	13 760 000,00				13 760 000,00
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	269 163 691,00		-2 048 626,00	-2 048 626,00	267 115 065,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VEHTES DIVERSES	640 000,00				640 000,00
73	IMPOTS ET TAXES (SAUF 731)	722 150 000,00		-37 500 000,00	-37 500 000,00	734 650 000,00
731	IMPOSITIONS DIRECTES	1 179 243 719,00		109 313 609,90	109 313 609,90	1 288 557 328,90
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (6)	743 486 539,00		-30 057 510,07	-30 057 510,07	713 429 027,93
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (6)	100 649 500,00				100 649 500,00
Total des recettes de gestion courante		3 083 828 448,00		39 707 473,83	39 707 473,83	3 122 535 921,83
76	PRODUITS FINANCIERS	968 000,00				968 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (6)	270 000,00				270 000,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (6)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 084 066 448,00		39 707 473,83	39 707 473,83	3 123 773 921,83
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	71 000 000,00		2 700 000,00	2 700 000,00	73 700 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		71 000 000,00		2 700 000,00	2 700 000,00	73 700 000,00
TOTAL		3 155 066 448,00		42 407 473,83	42 407 473,83	3 197 473 921,83
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	33 305 525,70
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 230 779 447,53

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	119 494 891,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.
--	----------------	--

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = GF 042 ; DI 041 = RI 041.
(5) Solde de l'opération DF 023 = DF 042 + RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.
(6) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE
FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico- sociale
	DEPENSES REELLES	1 002 184 889,00	59 036 821,75	800 000,00	91 995 481,00	10 947 000,00	59 203 222,00
022	DEPENSES IMPREVUES	1 590 000,00					
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT						
406	Achats non stocks de matières et fournitures		1 417 700,00		172 600,00	103 000,00	3 779 650,00
611	Contrats de prestations de services		705 938,00		10 000,00	45 000,00	647 900,00
613	Locations		6 794 655,00		272 174,00	105 000,00	1 041 722,00
614	Charges locatives et de copropriété		817 248,00		11 037,00		50 000,00
615	Entretien et réparations		1 685 000,00		2 416 991,00	128 000,00	451 650,00
616	Primes d'assurances		520 000,00				
617	Etudes et recherches		5 000,00		74 560,00		29 500,00
618	Divers	500 000,00	5 099 531,68		15 600,00	6 000,00	35 400,00
621	Personnel extérieur au service		15 500 000,00				
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		170 300,00		40 000,00		3 043 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques		39 700,00		44 900,00	92 100,00	40 270,00
624	Transports de biens et transports collectifs				38 500,00		
625	Déplacements et missions		9 300,00		84 000,00	500,00	101 400,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications		250 000,00		31 000,00		
627	Services bancaires et assimilés						
628	Divers		604 288,00	800 000,00	191 845,00	4 000,00	441 730,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)		96 300,00		809 800,00		597 900,00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)				1 754,00	7 400,00	13 500,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)						
6411	Personnel titulaire		6 563 600,00		29 966 300,00		19 348 300,00
6412	Assistantes maternelles						
6413	Personnel non titulaire		70 600,00		1 122 300,00		2 145 200,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation		51 400,00		791 300,00		1 929 900,00
6416	Emplois aidés						
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		2 600 900,00		13 065 700,00		8 632 600,00
647	Autres charges sociales		176 000,00		474 300,00		168 900,00
648	Autres charges de personnel		137 100,00		456 200,00		270 700,00
651	Aides à la personne		136 000,00				
652	Frais de séjour, frais d'hébergement et frais d'inhumation				135 000,00		30 000,00
653	Indemnités et frais de mission et de formation des élus départementaux		7 070 000,00				
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 000 000,00					
655	Contributions obligatoires		623 954,80		36 802 120,00		
656	Participations					6 200 000,00	9 895 000,00
657	Subventions		1 537 000,00		4 987 500,00	4 256 000,00	6 508 000,00
658	Charges diverses de gestion courante		1 533 000,00				
668	Autres charges financières		100 000,00				
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000 000,00					
678	Autres charges exceptionnelles		1 720 306,27				
681	Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges de fonctionnement						
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes	996 794 889,00					

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE
FONCTIONNEMENT

5 Action sociale (hors RSA APA et RSA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	56 Revenu de solidarité active (RSA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménage- ment et environne- ment	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL	Art.
834 517 263,00	900 000,00	143 938 452,71	386 193 644,07	6 500 000,00	1 239 000,00	386 898 216,00	51 188 365,00	3 037 384 556,93	
								1 890 000,00	022
			266 661,00		25 300,00			6 452 392,00	606
687 481,00			14 085 652,00			15 770 777,00	1 184 065,00	55 870 132,00	611
23 420 800,00			1 607 525,00					10 088 676,00	613
267 600,00			270 015,00		10 000,00			1 160 800,00	614
2 500,00			66 900,00		13 600,00			5 381 234,00	615
619 093,00								522 000,00	616
2 000,00			50 000,00		175 000,00			1 051 460,00	617
217 400,00			3 791 900,00				2 970 000,00	12 194 831,68	618
236 400,00								15 500 000,00	621
1 107 400,00		2 600 552,71	20 000,00					6 981 252,71	622
298 741,00			159 000,00				38 000,00	712 711,00	623
2 803 000,00								2 841 500,00	624
1 445 600,00		11 000,00					200,00	1 652 000,00	625
665 000,00			155 000,00					1 101 000,00	626
						27 000,00		27 000,00	627
15 147 654,00		1 351 000,00	2 475 000,00				90 000,00	21 105 517,00	628
1 045 400,00		37 600,00	88 000,00				860 000,00	3 537 000,00	633
51 996,00			16 782,00		26 100,00			117 532,00	635
							5 500,00	5 500,00	637
31 452 300,00		1 526 700,00	3 602 000,00					92 459 200,00	6411
35 027 800,00								35 027 800,00	6412
743 000,00		23 000,00	12 600,00					4 116 100,00	6413
384 200,00			20 000,00					3 176 800,00	6414
							27 900 000,00	27 900 000,00	6416
19 493 500,00		570 600,00	1 220 000,00				1 480 000,00	47 064 300,00	645
1 068 000,00		16 500,00	8 000,00				2 354 700,00	4 266 400,00	647
371 800,00		21 500,00	50 000,00				374 100,00	1 681 400,00	648
101 506 000,00	100 000,00	139 804 000,00	330 097 266,07				1 900 000,00	573 539 266,07	651
536 271 000,00								536 436 000,00	652
								7 070 000,00	653
								1 000 000,00	654
20 675 000,00						367 350 000,00		425 451 074,60	655
36 590 000,00			23 074 037,00	6 500 000,00		300 000,00	670 000,00	83 229 037,00	656
2 887 000,00			5 059 906,00		1 009 000,00	3 450 439,00	11 362 000,00	44 036 845,00	657
								1 533 000,00	658
								100 000,00	668
20 000,00								20 000,00	671
								2 000 000,00	673
4 600,00	800 000,00							2 529 906,27	678
									681
								996 794 689,00	739

Annexe n° 3 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commissions.

Commission Séance	n° Définitif	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
1 ^{ère}	1		Exécutif		CG	A	DF 10 G	Amendement technique	GAUDILLERE	Adopté	08-juil-13
					CG		LR 1G			Adopté	08-juil-13
2 ^e	2		PCF-PG	BROSSAT	CG	Vnr	-	Elargissement du Comité Parisien pour l'Emploi aux associations de chômeurs	SAUTTER	Retiré	08-juil-13
6 ^e	3		EELVA	CHARZAT, NAJDOVSKI, LOPEZ	CG	Vnr	-	GPRU de la Porte de Vincennes	EL KHOMRI	Retiré	08-juil-13
6 ^e	4		PCF-PG	SIMONNET	CG	Vnr	-	Pérennité du centre social "le relais de Ménilmontant"	EL KHOMRI	Rejeté	08-juil-13
6 ^e	4a		UMPPA		CG	A	DPA 15G			Rejeté	08-juil-13
6 ^e	5	23	EELVA	GAREL, FOURNIER	CG	Vnr	-	Pérennisation du Point d'Accueil Ecoute Jeunes de l'association La Chapelle (18e)	LE GUEN	Adopté	08-juil-13
6 ^e	6	24	PCF-PG	LHOSTIS	CG	Vnr	-	Financement par la Ville de Paris d'investissements dans les hôpitaux de l'AP-HP	LE GUEN	Adopté	08-juil-13
6 ^e	7		PCF-PG	SIMONNET, BROSSAT	CG	Vnr	-	Hôtel-Dieu	LE GUEN	Rejeté	08-juil-13
6 ^e	7bis	25			CG	Vnr				Adopté	08-juil-13
6 ^e	8		UMPPA	GOUJON, LAMOUR, DE CLERMONT-TONNERRE, POIRAULT-GAUVIN	CG	Vnr	-	Réouverture du centre de santé Beaugrenelle	LE GUEN	Rejeté	08-juil-13
6e/8e	9		UMPPA	DUMONT, AURIACOMBE, DECORTE, DREYFUSS, DUBUS, ROGER	CG	V	DASES 427 G	Transparence des attributions de logements sociaux au titre de l'accord collectif départemental	TROSTIANSKY et MANO	Rejeté	08-juil-13
7 ^e	10	26	EELVA	CONTASSOT, GAREL	CG	V	DASCO 58-G	Programme régional d'investissement 2012-2022 dans les lycées	BROSSEL	Adopté	08-juil-13
8 ^e	11		EELVA	CONTASSOT, BOUTAULT	CG	V	SG 3 G	Loi de décentralisation	MANSAT	Rejeté	08-juil-13

Annexe n° 4 - Tableau des votes des groupes politiques.

Commission Séance	n° Délibéré	n° Adopçion	Groupe député	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		U N A N I M I T E					
												CONTRE	ABST														
7ère	1		Exécutif		CG	A	DF 10 G	Amendement technique	GAUDILLERE	Adopté	08-juin-13									X		X					
					CG		DF 10G			Adopté	08-juin-13													X			
					CG		LR 1G			Adopté	08-juin-13									X					X		
					CG		OF 12G			Adopté	08-juin-13									X					X		
					CG		DF-DRH 11G			Adopté	08-juin-13									X					X		
2e	2		PCF-PG	BROSSAT	CG	Vnr	-	Elargissement du Comité Parisien pour l'Emploi aux associations de chômeurs	SAUTTER	Retiré	08-juin-13												X				
					CG		DDEES 73G			Adopté	08-juin-13													X			
					CG		BASES 357G			Adopté	08-juin-13														X		
6e	3		EELVA	CHARZAT, NAJDOVSKI, LOPEZ	CG	Vnr	-	GPRU de la Porte de Vincennes	EL KHOMRI	Retiré	08-juin-13																
6e	4		PCF-PG	SIMONNET	CG	Vnr	-	Pérennité du centre social "le relais de Ménilmontant"	EL KHOMRI	Rejeté	08-juin-13			X		X		X									
					CG		DPA 15G			Adopté	08-juin-13												X				
6e	5	23	EELVA	GAREL, FOURNIER	CG	Vnr	-	Pérennisation du Point d'Accueil Ecoute Jeunes de l'association La Chapelle (18e)	LE GUEN	Rejeté	08-juin-13	X		X		X						X					
6e	6	24	PCF-PG	LHOSTIS	CG	Vnr	-	Financement par la Ville de Paris d'investissements dans les hôpitaux de l'AP-HP	LE GUEN	Adopté	08-juin-13							X		X							

Commission Statut	n° Séance	n° Dépôts	Groupes départementaux	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		U N A N I M I T E							
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST								
6e	7	25	PCF-PG	SIMONNET, BROSSAT	CG	Vnr	-	Hôtel-Dieu	LE GUEN	Rejeté	05-jan-13																		
	7bis				CG	Vnr						Adopté	08-jul-13													X			
6e	8		UMPPA	GOUJON, LAMOURE, DE CLERMONT-TONNERRE, POIRAULT-GAUVIN	CG	Vnr	-	Réouverture du centre de santé Beaugrenelle	LE GUEN	Rejeté	03-jun-13			X		X													
					CG		DASES 467G					Adopté	08-jul-13																
					CG		DASES 422G						Adopté	08-jul-13														X	
					CG		DASES 429G						Adopté	08-jul-13															
					CG		DASES 431G						Adopté	08-jul-13				X											
6e/6e	9		UMPPA	DUACHET, AURFACOMBE, DECORTE, DREYFUS, DUBUS, ROGER	CG	V	DASES 427 G	Transparence des attributions de logements sociaux au titre de l'accord collectif départemental	TROSTIANSKY et MAHO	Rejeté	04-jul-13	X		X		X													
					CG		DASES 427G					Adopté	08-jul-13															X	
					CG		DASES 418G						Adopté	08-jul-13						X		X							
					CG		DASCO 31G						Adopté	08-jul-13															
					CG	V	DASCO 58-G	Programme régional d'investissement 2012-2022 dans les lycées	BROSSEL	Adopté	08-jul-13																	X	
8e	11		EELVA	CONTASSOT, BOUTAULT	CG	V	SG 3 G	Loi de décentralisation	MANSAT	Rejeté	08-jul-13	X			X		X		X		X								
					CG		SG 3G					Adopté	08-jul-13														X		